

**VILLE DE SCEAUX**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**  
24 juin 2021

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2021

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....</b>	<b>4</b>
<b>IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021.....</b>	<b>5</b>
<b>V- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DU CONSEIL D'ENFANTS.....</b>	<b>7</b>
<b>VI- AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>10</b>
Approbation du compte de gestion 2020.....	10
Adoption du compte administratif 2020.....	24
Expérimentation de la certification des comptes — rapport du professionnel du chiffre sur les comptes 2020 de la collectivité. ....	25
Expérimentation de la certification des comptes — ajustements réalisés sur la base du rapport du commissaire aux comptes.....	35
Affectation du résultat budgétaire de 2020.....	41
Budget ville — exercice 2021 — approbation de la décision modificative n°1.....	42
<b>VII-ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>43</b>
Adhésion à l'association Transparency International France. ....	43
<b>VIII-SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT.....</b>	<b>46</b>
Communication du rapport relatif à l'exercice 2020 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. ....	46
<b>IX- HABITAT.....</b>	<b>49</b>
Réhabilitation de logements sociaux situés 15, 23 et 25 rue des Imbergères - garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat.....	49
Opération d'acquisition-amélioration de 27 logements sis 2 ter avenue Jules Guesde à Sceaux -garantie d'emprunt de la Ville à RATP Habitat.....	51
<b>X- TRANSITIONS .....</b>	<b>54</b>
Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » - intégration des villes de Fontenay-aux- Roses et Bourg-la-Reine.....	54

<b>XI- DOMAINE COMMUNAL</b> .....	<b>60</b>
Terrain situé sentier de la Tour — prolongation des dispositions adoptées le 27 juin 2019 relatives à la désaffectation partielle du terrain.....	60
<b>XII- JEUNESSE</b> .....	<b>68</b>
Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.....	68
<b>XIII- RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>74</b>
Présentation du plan de formation triennal 2021-2023. ....	74
Convention d'objectifs entre la Ville et l'Amicale du personnel de la ville de Sceaux. ....	75
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, sportive, animation et police municipale. ....	75
<b>XIV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSES PAR LES GROUPES D'ELUS</b> .....	<b>77</b>
Motion de Sceaux Ensemble en faveur d'une étude d'impact sur la circulation des voies communales et sur la pollution sonore après le passage au 30 km/h sur toutes les routes départementales à Sceaux, et sur les moyens mis en place pour le faire respecter. ....	77
Proposition du groupe Sceaux Ensemble en vue d'un vœu en faveur de l'ouverture d'une maison France Services aux Blagis. ....	83
<b>XV- QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>87</b>
<b>XVI- DECISIONS DU MAIRE</b> .....	<b>87</b>
<b>XVII- QUESTIONS ORALES</b> .....	<b>89</b>
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	89
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN .....	91
Question orale de Mme Maud BONTE.....	92

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de Philippe Laurent.*

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

### **M. le maire**

Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance et de commencer par la désignation de notre secrétaire de séance, notre benjamin, Théophile Touny. Il a la parole pour procéder à l'appel.

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **Théophile TOUNY**

Merci, Monsieur le Maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Franck Tonna
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser

- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Tastes, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Claire Vigneron, en retard
- ✓ Christiane Gautier, excusée, a donné pouvoir à Jean-Christophe Dessanges

**M. le maire**

Merci.

Le quorum est donc atteint. Nous sommes heureux de nous retrouver en présentiel dans cette salle Erwin Guldner avec les précautions qui continuent de s'imposer.

**IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021**

**M. le maire**

Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ?

**Maud BONTE**

Bonjour, Monsieur le Maire, bonjour, chers collègues, bonjour au public ainsi qu'aux enfants.

**M. le maire**

Venez-en au fait, je vous prie, Madame Bonté.

**Maud BONTE**

J'avais fait une intervention sur la décision du maire 2021-61 portant sur une demande de subvention auprès de la Métropole Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique. Un certain nombre de chiffres nous ont été donnés. Je ne vous redonne pas la liste. Les chiffres figurent en page 8. Le total s'élève à 124 783,54 HT. Or le total est erroné de 10 000 €.

Sur la décision modificative, il y a 134 983,50 €. Je n'ai pas constaté sur Internet la modification. Pourtant le total des cinq chiffres est erroné. Je voulais vous demander de le rectifier.

**M. le maire**

Madame Bonté, je vous ai expliqué la dernière fois qu'il ne s'agissait pas d'une inscription budgétaire, mais simplement d'une estimation des coûts. Il s'agit de demander des subventions à la MGP. Il n'y a pas d'erreur.

Écoutez, Madame Bonté, on ne va pas continuer sur ce sujet sur lequel nous avons déjà passé une demi-heure la dernière fois. Je vous ai déjà répondu.

Nous passons maintenant au vote sur le procès-verbal si vous n'avez pas d'autres remarques.

**Maud BONTE**

Les documents que j'ai pu consulter...

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Madame Bonté, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole.

**Maud BONTE**

Il n'y a pas moyen d'avoir un total juste à 10 000 € près...

**M. le maire**

Ce n'est une question de total. On fait des demandes de subventions au maximum et tant mieux si on les obtient. C'est ainsi.

Nous passons au vote sur ce procès-verbal.

Qui est opposé à l'adoption du procès-verbal ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 est adopté à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Fabrice Bernard, Mme*

*Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; une voix contre (Mme Maud Bonté).*

## **V- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DU CONSEIL D'ENFANTS**

### **M. le maire**

Mes chers collègues, je voudrais saluer la présence de membres du conseil d'enfants dans le public ainsi qu'à nos côtés. Je vais laisser Chantal Brault vous dire pourquoi ces enfants sont là ce soir. Ils prendront ensuite la parole.

### **Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire.

Nous sommes très heureux d'accueillir ces enfants. Je crois qu'ils en sont très fiers et très honorés. Il se trouve qu'ils viennent aujourd'hui faire le bilan d'une année de leur mandat. Je rappelle que le Conseil d'enfants existe depuis de très nombreuses années et qu'il donne lieu chaque année à l'élaboration de projets visant à envoyer des messages et à porter des idées. Tout cela se concrétise par la réalisation d'une vidéo, d'un document ou l'organisation d'un événement.

Ces enfants sont élus pour deux ans par leurs pairs au sein des écoles dans le cadre des classes de CM1 et de CM2. Des bureaux de vote sont installés dans les écoles avec isolements, urnes, cartes d'électeurs et bulletins de vote. C'est extrêmement sérieux. Ils sont 33 membres formant évidemment une assemblée paritaire.

Cette année a été un peu compliquée, les conditions sanitaires nous ayant contraints à revoir nos projets de déplacements. Nous avons prévu d'organiser un chemin de mémoire sur la seconde guerre mondiale et de rencontrer des enfants allemands de notre vie jumelle, mais nous avons dû abandonner ce projet en raison de la crise sanitaire.

Nous étions en train de préparer le dossier de renouvellement de notre label « Ville amie des enfants » et l'Unicef ayant défini parmi ces priorités de l'année le thème de l'égalité entre les filles et les garçons, les enfants du Conseil ont choisi avec nous de parler de l'égalité entre les filles et les garçons. Ils ont été extrêmement engagés sur le sujet, faisant preuve d'idées très claires et très arrêtées, d'une véritable envie de faire.

En raison de la crise sanitaire, ils ont beaucoup travaillé chez eux avec leurs parents qui ont veillé à la réalisation de leur projet. Ils ont préparé des idées, des thèmes, des points précis, une volonté d'affirmer un certain nombre de propositions. Ils ont fait des films, ont pris des photos, se sont exprimés par le dessin.

Et nous avons finalement le bonheur, Monsieur le Maire, de présenter ce soir leur réalisation : une vidéo retraçant leur année de mandat et exposant leur conception de l'égalité entre les filles et

garçons. Nous sommes étonnés, comme toujours. Le Conseil d'enfants de Sceaux est exemplaire. Lorsque nous abordons un thème, les enfants sont toujours partants et très volontaires. Ils se réunissent souvent. Ils ont des réunions plénières pour présenter au maire l'avancée de leurs travaux et des commissions de travail se déroulent tout au long de l'année.

Ils vont vous vous dire quelques mots de présentation, puis nous diffuserons la vidéo qu'ils ont réalisée.

**M. le maire**

Merci, Madame Brault. Je suspends la séance publique officielle. Sarah et Raphaël sont parmi nous. Sarah a la parole.

**Sarah HADNI**

Bonsoir, nous sommes Sarah et Raphaël, tous deux élèves de CM2 et membres du Conseil d'enfant de la ville depuis deux ans. Nous sommes heureux et fiers d'être présents ce soir à cette séance du conseil municipal pour venir vous présenter le projet sur lequel nous avons travaillé tout au long de cette année.

Il est important pour nous, du haut de nos 10 ans, d'être porteurs du message tel que celui que nous avons souhaité transmettre dans notre vidéo. C'est ce à quoi nous nous sommes engagés en étant élus au Conseil d'enfants.

**Raphaël CABARET**

L'égalité filles/garçons est un sujet qui nous concerne tous, au quotidien, dans notre vie d'enfant et également dans notre future vie d'adulte.

Nous espérons que cette vidéo permettra aux adultes et aux enfants de notre ville d'échanger sur ce sujet, de réfléchir et qu'elle incitera chacun dans la vie de tous les jours à apporter sa petite pierre à l'édifice pour que la société continue d'évoluer dans le sens d'une réelle égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

**M. le maire**

Merci à vous deux. Nous allons maintenant visionner ce film.

*Lancement d'une vidéo.*

**M. le maire**

Bravo au Conseil d'enfants de la ville de Sceaux.

*Applaudissements et reprise de la séance publique officielle.*



**M. le maire**

Merci, Sarah. Merci, Raphaël. Merci à vous, les enfants.

Je voudrais tirer quelques conclusions de ce que nous venons d'entendre pour notre ville. L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et une valeur essentielle de notre société. En France, l'affirmation de ce principe date de 1946, lorsqu'il a été inscrit dans la constitution de la IV<sup>e</sup> République.

Il a été nécessaire à plusieurs reprises d'adopter de nouvelles lois. La dernière loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes date de 2017, cette cause ayant été déclarée grande cause nationale. Cependant, même si les choses progressent, nous savons tous qu'il reste encore beaucoup à faire.

La Ville est naturellement sensible aux enjeux sociétaux et a toujours veillé à s'inscrire dans une dynamique favorable à l'épanouissement de tous. Dans cette quête de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville est un acteur incontournable. En tant qu'employeur, elle se doit d'être exemplaire et en tant que décisionnaire de la politique locale, elle peut agir par sa proximité avec les acteurs locaux ou au sein de ses établissements.

Diverses actions ont déjà été menées par les services de la Ville :

- ✓ accueil des enfants en crèche pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes et plus particulièrement des familles monoparentales ;
- ✓ projets de mixité et d'égalité dans les lieux d'accueil enfance et petite enfance ;
- ✓ parité au sein du Conseil d'enfants ;
- ✓ accompagnement des femmes victimes de violences vers des dispositifs d'aide ;
- ✓ inclusion dans les conventions que nous signons avec les associations et les clubs sportifs de clauses visant à l'obligation de mixité ;
- ✓ depuis deux ans, présentation au conseil municipal d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

En tant qu'employeur, la Ville veille à l'égalité professionnelle, à l'amélioration de la qualité de vie au travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Aujourd'hui, l'équipe municipale fait le choix de s'engager dans ses responsabilités d'employeur comme dans l'ensemble de ses politiques publiques en faveur d'actions volontaristes pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Elle s'engage à promouvoir des actions qui permettent aux femmes et aux hommes d'avoir le même statut et de bénéficier des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits fondamentaux et leur potentiel et ainsi pouvoir contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et bénéficier des résultats.

Pour cela, la Ville projette, dès la rentrée, de mobiliser les élus et l'ensemble des services pour une approche transversale, d'associer les acteurs économiques, sociaux et culturels à ce projet, afin

d'enrichir la réflexion et les actions qui peuvent en découler et articuler ce projet autour de trois grands engagements :

- ✓ Éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge. Pour mener le combat culturel de l'égalité et changer les choses en profondeur, l'éducation est en effet le premier levier.
- ✓ Faire vivre l'égalité tout au long de la vie en informant, orientant et facilitant l'accès aux droits.
- ✓ Faire de notre ville une collectivité pleinement engagée et je vous rappelle à cet égard que nous avons signé il y a déjà quelques années la charte pour l'égalité au niveau européen.

Voilà, chers collègues, cette communication n'appelle pas de débat à ce stade. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'une prochaine réunion du conseil municipal à la rentrée.

Je vous propose de libérer les enfants en les remerciant à nouveau de leur présence, de leur apport et de leur engagement. Le Conseil d'enfants est composé d'enfants très engagés et très passionnés par ce qu'ils font. Je crois pouvoir dire que cet engagement au sein du Conseil d'enfants les marque pour toute leur vie.

#### *Applaudissements*

Je souhaite faire une deuxième communication sur les temps de parole. Certains d'entre vous estiment en effet que le temps de parole entre la majorité et l'opposition est disproportionné.

Je veux donc vous dire que le 20 mai 2021, la durée totale de la séance a été de 6 h 5 (hors suspension de séance).

L'animation de la séance et le temps des rapports a été de 1 h 12. Sur les 4 h 53 restantes, la majorité a parlé pendant 2 h 23 et l'opposition pendant 2 h 30.

## **VI- AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Approbation du compte de gestion 2020.**

#### **M. le maire**

Je vous propose d'examiner les questions financières en début de séance, puisque nous allons innover avec l'intervention de notre certificateur. Comme vous le savez, la ville de Sceaux est engagée dans l'expérimentation de la certification des comptes. C'est la première fois qu'un professionnel du chiffre a pu examiner nos comptes et délivrer une opinion.

Nous lui donnerons la parole devant l'ensemble du conseil municipal, mais nous devons auparavant examiner le compte de gestion 2020 ainsi que le compte administratif 2020.

Je passe tout de suite la parole à Isabelle Drancy.

**Isabelle DRANCY**

Une fois n'est pas coutume, nous allons commencer par les affaires financières en examinant toute une série de délibérations portant sur le compte de gestion, le compte administratif, les sujets liés à la certification des comptes et l'affectation du résultat.

Le conseil municipal a adopté le 25 mars 2020 un budget qui a fait l'objet de différentes modifications lors de trois délibérations modificatives. Il s'agit maintenant d'en examiner l'exécution.

Vous savez que le compte de gestion est tenu par les services de la trésorerie municipale tandis que le compte administratif est tenu par les services de la Ville. L'ensemble des éléments de ces comptes se recoupe. Il s'agit en effet d'analyser les dépenses et les recettes de la Ville sur l'année 2020.

Il existe néanmoins certaines différences, puisque la Ville ne suit pas les comptes de tiers ainsi que la trésorerie. La Ville n'a en outre pas vraiment de bilan. Ces éléments sont en revanche suivis par la trésorerie, ce qui explique la raison pour laquelle nous procédons à l'adoption d'un compte de gestion et d'un compte administratif.

J'ai été un peu optimiste l'année dernière en disant que nous voterions pour la dernière fois le compte administratif et le compte de gestion en raison de notre participation à l'expérimentation du compte financier unique menée par la Direction générale des finances publiques. En raison de la crise sanitaire, cette expérimentation a été repoussée en 2022. Il reste par conséquent nécessaire de s'assurer de la concordance entre ces deux documents.

Comme le soulignait M. le maire, la nouveauté cette année réside dans l'intervention du professionnel du chiffre, du commissaire aux comptes, la Ville expérimentant la certification des comptes depuis 2017.

Jusqu'à présent, le conseil municipal adoptait le budget de l'année en cours en même temps que le compte administratif et le compte de gestion de N-1. Compte tenu de notre participation à l'expérimentation de la certification des comptes, il n'est plus possible de procéder de cette façon, car nous devons laisser le temps au commissaire aux comptes de faire son audit de conformité et de demander éventuellement des ajustements sur certains postes comptables. Des ajustements ont d'ailleurs été demandés qui donneront lieu à une décision modificative que nous examinerons plus tard.

Cette intervention du commissaire aux comptes est une première. Sceaux fait partie des 25 collectivités locales qui participent à cette expérimentation. La synthèse de l'audit du commissaire aux comptes résulte en une impossibilité d'émettre une opinion sur les comptes des collectivités locales auditées. Cette opinion sur les comptes 2020 de la Ville est commune à toutes les

collectivités expérimentatrices de la certification des comptes et résulte principalement de facteurs exogènes. Nous y reviendrons tout à l'heure.

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'année 2020, le total des inscriptions budgétaires pour 2020 s'élevait, en dépenses, à 69,1 millions d'euros se décomposant en 39,4 millions en section de fonctionnement, 19,9 millions en section d'investissement et 9,8 millions en remboursement de dettes.

En face de ces dépenses, le total des recettes s'élève à 64,6 millions d'euros et se décompose en section de fonctionnement, en section d'investissement et en emprunts.

C'est ce que nous avons voté au budget au mois de mars et qui a fait l'objet d'une décision modificative.

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement pour 2020 de 4 416 k€. Vous trouvez l'ensemble de la détermination du résultat de la section d'investissement dans le tableau de la page 10 du rapport sur l'exécution du budget 2020. Il convient d'y ajouter le solde des restes à réaliser au 31 décembre correspondant aux dépenses ou recettes ayant donné lieu à engagement au cours de 2020, mais non terminées, ou non achevées de payer au cours de l'exercice. Ce solde s'élève à 697 k€.

Le résultat net d'investissement s'élève donc à – 3 720 k€.

Le rapport mentionne la liste des reports de recettes et de dépenses. Parmi les reports de recettes, on peut notamment citer les produits de la vente du terrain situé 5 rue du Maréchal Joffre ou encore la vente du terrain situé sentier de la Tour.

Parmi les dépenses inscrites en restes à réaliser figurent essentiellement les travaux de rénovation de l'éclairage public, les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ainsi que les travaux d'enfouissement.

Voilà pour la réalisation du budget dans la section d'investissement au titre de l'année 2020.

S'agissant de la section de fonctionnement, comme vous l'imaginez et comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises lors des conseils municipaux, le résultat de la section de fonctionnement a été sensiblement impacté par la crise sanitaire pour environ 700 k€. Nous en avons parlé le 11 juin 2020 ainsi qu'aux conseils municipaux d'octobre 2020, février 2021 et lors du vote du budget le 25 mars 2021. Ce résultat est impacté par la crise de la Covid à hauteur de 700 k€.

Le rapport vous indique les principales tendances constatées sur les dépenses de fonctionnement. Ces dépenses ont sensiblement diminué s'agissant des charges à caractère général. Celles-ci baissent en effet de 12,5 % en 2020 en raison de la fermeture de certains services municipaux et du ralentissement de l'activité globale (fermeture du cinéma, interruption de l'activité périscolaire, etc.).

On constate également une baisse de 4,1 % des charges financières en 2020 du fait de la baisse des taux d'intérêt.

Au global, les recettes réelles de fonctionnement baissent de 2 % en 2020.

Je vous précise toutefois que les frais de personnel augmentent de 2,9 % en 2020 en raison de réformes décidées par le gouvernement, dont la poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) entraînant une revalorisation des salaires ainsi que le reclassement de certains animateurs et de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le confinement a conduit à des économies sur les heures supplémentaires, mais nous avons dû faire face à des dépenses exceptionnelles en versant la prime mensuelle aux agents venus sur place gérer la crise sanitaire.

Les produits des services ont baissé significativement en raison de la fermeture des cantines, des services de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire, puisqu'ils n'ont pas donné lieu à facturation alors même que les charges fixes étaient maintenues, les agents municipaux ayant continué à percevoir 100 % de leur salaire.

La Ville a en outre exonéré ses locataires commerciaux du paiement des loyers pour les deux périodes de la Covid, renoncé aux droits de voirie pour les terrasses et rendu le stationnement gratuit sur voie publique durant la crise sanitaire.

Le produit des impôts locaux augmente de 2 % en 2020, l'État n'ayant pas mis en œuvre le prélèvement qui devait être fait en 2020 sur les recettes de taxe d'habitation au titre de l'augmentation des taux de TH en 2018.

Nous enregistrons enfin une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de 4,9 % liée au fait que Sceaux est considérée comme une ville riche.

Nous avons néanmoins pu surmonter toutes ces baisses de recettes et faire face à ces nouvelles dépenses grâce à d'importantes dotations ou subventions exceptionnelles, parmi lesquelles une subvention de 200 k€ accordée au niveau national par la CAF. Le Département a en outre décidé d'une part de ne pas réduire le montant des subventions attribuées dans le cadre du contrat départemental de développement et d'autre part d'attribuer une subvention exceptionnelle de soutien aux communes de 10 € par habitant, soit un montant total de 200 k€. Enfin, la Ville a pu bénéficier d'une subvention de Vallée Sud Grand Paris pour le remboursement des masques ainsi que de la Métropole du Grand Paris et de la Région.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit donc en 2020 à 2 754 k€. Si l'on rajoute les excédents antérieurs capitalisés pour un montant de 3 800 k€, nous obtenons un résultat de fonctionnement total de 6 553 k€.

Nous faisons ensuite la compensation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement et nous arrivons à un excédent budgétaire net de 2 834 k€.

Un point sur la situation des emprunts et la gestion de la dette au cours de l'année 2020. Nous avons inscrit au budget la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 2 000 k€ à laquelle s'ajoute un report de crédits de 2 500 k€ soit un total de 4500 k€.

L'encours de dette a diminué de 1 653 k€ en 2020, passant de 55 094 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 53 441 k€ au 31 décembre 2020. Vous savez que nous avons pour habitude de distinguer la dette pour les investissements de la commune (le financement du site sportif des Blagis ou des infrastructures communales par exemple) et la dette pour fonds foncier (biens acquis par la Ville, mais qui n'ont pas vocation de rester dans le patrimoine de la Ville).

Voilà pour la structure de la dette. Je vous précise que ce total ne comprend pas le prêt relais de 5 600 k€, dette à court terme qui sera remboursée en 2021 grâce à la cession du 5 rue du Maréchal Joffre, le contentieux engagé ayant été réglé.

À côté de cette dette bancaire, nous avons une dette liée à la comptabilisation des redevances capitalisées reçues par la Ville à l'occasion de la signature de baux à construction. Depuis l'application des nouvelles normes comptables, ces éléments doivent en effet être comptabilisés comme une dette. Nous faisons chaque année une opération comptable qui ne donne lieu à aucun mouvement de trésorerie et qui permet de diminuer cette dette, afin de constater l'annuité qui a trait à ces baux emphytéotiques.

Les charges financières sont enfin en légère baisse en raison de la baisse des taux. Fin 2020, la dette est composée à hauteur de 58,4 % d'emprunts à taux fixe. Le reste de la dette est constitué de taux variables, ce qui nous permet de profiter de la baisse des taux.

Voilà dressée l'exécution du compte administratif. Une fois que l'on a établi ce résultat, il convient de déterminer l'affectation du résultat.

### **M. le maire**

On le fera après. Poursuivons avec le compte de gestion.

### **Isabelle DRANCY**

Je ne vais pas lire toute la délibération, mais je vous propose d'approuver le compte de gestion, d'établir que les opérations apparaissant dans le compte de gestion tenu par la trésorerie figurent également au compte administratif.

On notera cependant dans le compte de gestion 2020 la prise en compte par le comptable public des opérations d'ajustement et de correction demandées par le professionnel du chiffre dans le

cadre de l'expérimentation des comptes. Ces ajustements ont eu pour effet de modifier le résultat d'investissement.

Dans la note qui vous est soumise, l'actif net se décompose en 281,6 M€ d'actif immobilisé et 7,3 M€ d'actif circulant.

Cet actif net est financé comme suit :

- ✓ 219,0 M€ de fonds propres, y compris le résultat 2020 ;
- ✓ 0,4 M€ de provisions pour risques et charges ;
- ✓ 65,2 M€ de dette à long terme, répartie en 3 postes: la dette bancaire, la dette liée aux baux à construction et des intérêts courus non échus.

Il est donc proposé de constater que les chiffres qui apparaissent au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2020.

### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy.

Je vous propose d'avoir d'abord un échange sur le compte de gestion et le compte administratif. Vous avez la parole si vous souhaitez intervenir.

### **Maud BONTE**

Merci, Madame Drancy, pour cet exposé très clair, mais néanmoins dense.

Je parlerai de votre rapport et du compte de gestion. Dans votre rapport, il est bien indiqué une dette de 53 millions d'euros, mais dans le compte de trésorerie, si l'on fait le total des emprunts obligataires, des emprunts souscrits auprès des établissements de crédit, des dettes financières et autres emprunts, le montant total de la dette s'élève à 65 millions d'euros. J'entends bien le distinguo subtil que vous faites entre les deux. Néanmoins, tous ces emprunts, soit 65 millions d'euros, doivent être remboursés. J'avoue que je m'étonne de la différence de ces chiffres. Ils sont certainement tout à fait justes sous l'angle de la comptabilité publique. Mais au final, les contribuables scéens ne devront-ils pas payer l'intégralité de la dette ? Je pense que oui.

Je souhaitais par ailleurs avoir des réponses à certaines questions. Page 23 du compte de trésorerie, dans la section dépenses d'investissement, le compte 2031 « Frais d'études » affiche une dépense de 186 969,76 euros. Si je me reporte à la balance réglementaire des comptes, je vois que les frais d'études s'élèvent à 287 323,01 euros et 1 475 972,18 euros. Pourriez-vous m'expliquer comment sont comptabilisés les frais d'études ? D'où sortent-ils ?

Une petite question subsidiaire : que veulent dire BE Débit, ONB et OB ?

Une dernière question. Page 12 de votre rapport, vous expliquez qu'il y a encore des subventions d'investissement à recevoir. Elles peuvent être reportées et nous le comprenons bien, mais deux Sceaux, le 24 juin 2021

d'entre elles ont attiré mon attention : une subvention de la Région pour la rénovation de la bibliothèque de 119 530 € notifiée le 14 septembre 2016 ainsi qu'une subvention départementale pour la rénovation du site sportif et de loisirs des Blagis de 201 300 € notifiée en 2011. Pourquoi cet argent n'a-t-il pas été récupéré depuis lors ?

Merci de vos réponses, Madame.

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Ma remarque porte sur la dette. Elle est similaire à celle de Mme Bonté. Le compte de gestion est un compte sérieux. La dette est donc bien de 65 millions d'euros. Et par affichage politique, vous prétendez qu'elle est de 53 millions d'euros. Il n'en est évidemment rien.

Contrairement à ce que vous dites, si l'on devait faire des ajustements sur la dette relais, elle serait plutôt de l'ordre de 59 millions d'euros, c'est-à-dire supérieure à celle de 2008. C'est lié bien évidemment à l'histoire des loyers encaissés d'avance vis-à-vis des bailleurs sociaux, à hauteur de 4,19 M€, ce qui est un mécanisme dénoncé par la Cour des comptes vis-à-vis de la Ville de Paris. On sait très bien que ces 4,19 M€ ont été encaissés en 2017 en section de fonctionnement. *A priori*, on ne sait pas comment ils ont été utilisés. J'ose espérer que ce n'est pas pour du remboursement de dettes ou pour des dépenses de fonctionnement. Je condamne cet affichage politique qui n'est pas très sérieux.

Par rapport à ce qu'a dit Isabelle Drancy tout à l'heure, je ne comprends pas pourquoi les commissaires aux comptes n'ont pas été en capacité de procéder à leur mission. Je vous remercie.

### **Liliane WIETZERBIN**

Bonjour, tout le monde, bonjour, Monsieur le maire.

Tout d'abord, je voudrais, Monsieur le maire, vous remercier d'avoir organisé cette séance du conseil en présentiel. C'était le souhait de beaucoup d'entre nous et je sais que vous l'avez proposé également. Merci pour cela. Cela nous a aussi permis d'avoir le plaisir d'écouter et de voir Sarah et Raphaël.

S'agissant des comptes administratif et de gestion qui viennent de nous être présentés, je n'ai pas de remarques qui remettent en cause la sincérité des comptes. Simplement, ils mettent en exergue un certain nombre d'éléments. Le premier, c'est que les investissements majeurs de notre ville se sont concentrés cette année encore sur le centre-ville avec en particulier la seconde phase de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

On a vu lors de l'examen du budget 2021 que l'année 2021 est sur la même tendance.

Sceaux, le 24 juin 2021



Cela appelle deux observations. La première, c'est un déséquilibre entre les montants alloués sur l'investissement aux quartiers résidentiels de notre ville par rapport au quartier des Blagis par exemple. Mon souhait serait que cette situation évolue et que l'on puisse trouver un équilibre un peu différent dans le budget 2022 qui sera présenté l'année prochaine. Également, parce que la démarche « Parlons ensemble des Blagis » a bien montré tout l'enjeu et toutes les attentes des habitants sur ce quartier.

Le deuxième point, c'est une attention sur le poste électricité qui reste très élevé sur notre ville. Je me permets de faire un lien entre les investissements importants prévus sur l'enfouissement des réseaux électriques et la démarche lancée cette semaine dans le cadre du CCT sur les trames noires. Je constate que l'on engage des travaux très importants en la matière et je me dis qu'il s'agit d'une opportunité à saisir si l'on souhaite implanter de nouvelles pratiques ou investir dans de nouvelles technologies en termes d'éclairage nocturne. J'émetts juste le vœu que ce CCT puisse très rapidement produire ses conclusions et que l'on puisse tirer bénéfice de cette opportunité de rénovation de l'éclairage public pour intégrer les évolutions techniques qui seraient potentiellement nécessaires, d'autant plus que l'on a déjà une bonne idée de ce que cela pourrait donner, des villes aux alentours ayant déjà mené de telles expérimentations.

Voilà les points que je souhaitais soulever, pas tant sur la sincérité des comptes que sur un vœu de voir, dans le plan d'investissement 2022, la prise en compte d'une partie de ces propositions.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je remercie Mme Drancy pour son exposé. Je suis à peu près d'accord avec ce qu'ont dit mes collègues. Je remarque qu'une partie de la dette est réduite notamment par la vente de biens appartenant à la Ville. À la lecture de ce rapport, on s'aperçoit, Monsieur le Maire, que votre stratégie pour désendetter la ville est de vendre des terrains. On parle de 10 millions d'euros. Effectivement, je l'espère, la dette va finir de baisser. Elle baisse cette année de 1,6 million d'euros, dont à peu près 560 k€ par la vente de dons faits à la Ville l'année dernière. Je pense que la stratégie de la Ville dans les années à venir sera de vendre pour se désendetter. C'est une stratégie qui a le mérite d'être claire. Dommage qu'elle n'ait pas été mieux présentée.

Je regrette aussi que nous n'ayons plus de commission des finances. Il aurait été intéressant de discuter de l'aspect technique en commission des finances de manière à se focaliser sur la partie politique. On est dans une présentation excessivement technique qui noie en fait le poisson alors que le poisson, c'est ce qui nous importe le plus, en tant qu'élus, en tant que conseillers municipaux n'appartenant pas la majorité, afin d'exercer convenablement notre rôle.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Merci de votre intervention. Mme Drancy peut peut-être apporter quelques éléments de réponse.

**Isabelle DRANCY**

Pour répondre d'abord à M. Dessanges, je veux dire que l'acte fondamental d'une commune, c'est le vote du budget. Ce n'est pas ce que nous faisons ce soir. Nous votons l'exécution du budget. C'est un peu comme la loi de règlement au Parlement. Ce sont avant tout des débats techniques sur l'évolution de la conjoncture. L'acte politique, c'est le vote du budget. Nous examinons ce soir l'exécution du budget 2020 tel qu'il a été voté et amendé. C'est effectivement assez technique, mais c'est normal. La loi de règlement au Parlement est quelque chose de très technique qui ne donne pas lieu à de grandes déclarations.

S'agissant de la stratégie de la Ville qui consisterait à vendre pour se désendetter, ce n'est pas du tout le cas. Comme je vous l'ai indiqué, il existe deux catégories de dette. Premièrement, la dette liée aux investissements communaux qui bénéficient à tous. Ils bénéficient à tous aujourd'hui, mais ce sera encore le cas dans deux ou trois générations. C'est le cas par exemple de l'investissement réalisé sur le site sportif des Blagis ou de la rénovation de la halle du marché. Il n'est donc pas anormal de s'endetter pour des investissements qui dureront au moins 50 ans. Il ne revient pas aux citoyens d'aujourd'hui de payer la totalité de ces investissements.

L'autre catégorie, c'est la dette du fonds foncier. C'est, parce qu'il existe des opportunités que nous achetons ces terrains ou ces immeubles. On sait que l'on n'en aura pas l'usage, mais on souhaite maîtriser notre foncier. Ces terrains ou ces immeubles achetés, parce qu'ils sont mis sur le marché n'ont pas vocation à rester dans le patrimoine de la Ville. C'est bien le cas des deux dossiers dont vous avez parlé. Nous sommes dans une optique de dynamisation de notre patrimoine. C'est exactement la politique menée par l'État aux Domaines. Des arbitrages sont à faire. Pourquoi garder un terrain dont on ne se servira pas ? C'est cela notre stratégie. Ce n'est absolument pas de vendre pour se désendetter.

Enfin, s'agissant des baux emphytéotiques, je n'ai peut-être pas été assez claire, mais cette dette ne donne pas lieu à décaissement. C'est une écriture comptable. On constate que les biens ont été construits et que les loyers versés sont capitalisés, ce qui donne lieu chaque année à un jeu d'écriture comptable. C'est tout.

S'agissant du montant de la dette, je pense qu'à une époque où les taux d'intérêt sont bas et le resteront sans doute assez longtemps, nous aurions tort de ne pas investir. Comme certains d'entre vous le disaient, lorsqu'on investit, les dépenses de fonctionnement sont moins coûteuses, car les bâtiments sont mieux isolés et les consommations meilleures. On consomme moins en fluides, en électricité et en eau. Une ville qui n'investit pas est une ville où les frais de fonctionnement deviendront de plus en plus importants.

Pour répondre à Mme Wietzerbin sur le poste électricité, celui-ci a plutôt tendance à s'améliorer. Depuis 2015, la Ville s'est engagée à diminuer la luminosité la nuit sur les voies publiques. Cela concerne pratiquement tous les quartiers. Nous sommes dans une politique volontariste depuis 2015 pour essayer de diminuer l'éclairage la nuit et faire ainsi des économies.

S'agissant des questions de Mme Bonté, je n'ai pas tout saisi. Je peux vous dire que la dette a vocation à être remboursée. Pour ce qui concerne la signification de BE Débit, ONB et OB, dans la balance, il y a le crédit et le débit. Les opérations budgétaires qui n'impactent pas le compte de résultat sont des opérations non budgétaires. Et celles qui l'impactent sont des opérations budgétaires. Voilà ce que je peux dire.

### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy.

Juste quelques mots pour compléter ce que vient de dire Isabelle Drancy. Je vais à nouveau vous expliquer le mécanisme qui consiste à enregistrer en compte 16 les baux à construction qui sont amortis d'une certaine manière sur la durée du bail à construction.

Vous avez appris quelque chose ce soir, Madame Bonté, c'est qu'il existe de la dette que l'on ne rembourse pas. La dette bancaire est effectivement de 53 millions auxquels s'ajoutent les 5,6 millions de dettes à court terme. Ces 5,6 millions d'euros ont d'ailleurs été remboursés, la vente ayant eu lieu. Nous avons remboursé l'emprunt à court terme lié à cette vente. Au 30 juin, la dette est donc bien de 53 millions au total avec la distinction qui est une distinction de présentation entre le fonds foncier et la dette pour investissement.

Je veux revenir sur ce qu'a dit M. Tamby à propos des critiques de la Cour des comptes à l'égard de la Ville de Paris. Ce que critique la Cour des comptes, c'est la volonté de la Ville de Paris d'inscrire les recettes de baux à construction en fonctionnement. Ce n'est pas notre cas. La controverse sur la comptabilisation des opérations de baux à construction a d'ailleurs conduit le Conseil de normalisation des comptes publics à prendre une position claire consistant à faire apparaître en compte 16 le montant des baux à construction qui n'était pas amorti. La Cour des comptes n'a absolument pas critiqué la pratique de Sceaux. Vous pouvez reprendre les rapports de la chambre régionale des comptes sur les comptes de la ville qui ont tous été présentés devant le conseil municipal et vous constaterez que cette critique n'a jamais été formulée. Au contraire, car ce procédé présente l'avantage considérable de permettre la maîtrise foncière. Je veux insister sur ce point, car il est essentiel de savoir ce que nous voulons pour notre ville. Depuis la réalisation de l'îlot Charaire, nous avons cherché à maîtriser le foncier sans que cela ne pèse sur les finances de la Ville. Vous avez sans doute connaissance de ce montage qui permettra à la Ville, dans une trentaine d'années, d'être non seulement propriétaire des terrains de Charaire, mais également de l'ensemble des immeubles de l'îlot. La Ville en fera ensuite ce que l'on en voudra. Elle pourra les revendre, prolonger le bail emphytéotique ou les détruire, car elle en sera propriétaire.

Autre exemple, celui de la résidence étudiante de l'avenue Édouard Depreux construite par Hauts-de-Seine Habitat. Ces terrains ont été acquis à notre demande par l'Établissement public foncier auprès de leurs propriétaires privés. La Ville les a ensuite rachetés à l'EPFIF et les a donnés en bail à construction à Hauts-de-Seine Habitat pour la construction de l'actuelle résidence étudiante. Par cette opération, qui certes, a généré l'écriture comptable dont on parlait, la Ville s'est assurée de la maîtrise foncière de ces terrains ainsi que de la destination des bâtiments qui y ont été construits. L'office Hauts-de-Seine Habitat ne peut pas transformer cette résidence étudiante en foyer de jeunes travailleurs par exemple. Nous lui avons loué le terrain pour 40 ans, afin qu'elle y construise une résidence destinée à accueillir des étudiants. Ceci est très important.

Et si la Ville compte encore un hôtel aujourd'hui, c'est, parce que nous avons décidé, il y a déjà quelques années, d'utiliser cette technique, très peu utilisée en France, mais très utilisée dans les pays du Nord, de bail à construction. L'hôtel a été construit sur un terrain appartenant à la Ville. Son propriétaire précédent a voulu vendre l'établissement pour le transformer en logements, ce qu'il n'a pas pu faire, parce que nous étions dans le cadre de ce bail à construction. Le terrain lui avait été loué par la Ville pour y construire un hôtel et non pas pour y réaliser des logements. C'est la raison pour laquelle Sceaux a toujours un hôtel aujourd'hui. Le bâtiment appartient à quelqu'un d'autre, mais c'est toujours un hôtel. Sans cela, nous n'aurions plus d'hôtel à Sceaux, ce qui aurait été fort dommage, car depuis sa rénovation, l'établissement fonctionne très bien.

Cette politique est une politique de préservation à long terme. Cela a des conséquences sur les écritures comptables, mais ce n'est pas important par rapport à l'intérêt à long terme de la ville et de ses futurs habitants.

J'avais une autre remarque à faire à Mme Bonté sur les subventions. Vous constatez que nous sommes parfaitement transparents. Pour pouvoir reporter le montant des subventions, il est nécessaire de disposer d'un acte juridique indiquant que ces montants sont bien dus à la Ville. La subvention dont la notification date de 2011 concerne la rénovation du site sportif et de loisirs des Blagis. Une subvention qui n'est pas versée dans un certain délai est en général perdue. Or, nous avons réussi à négocier avec le Département le maintien de la validité de cette subvention notifiée en 2011 et qui nous a finalement été versée en début d'année. C'est donc plutôt positif. Je vous remercie de l'avoir souligné.

Un mot pour Mme Wietzerbin. Vous n'avez peut-être pas parcouru la ville, mais je voudrais vous signaler que les investissements de l'année 2020 ont effectivement porté sur l'église, mais qu'ils ont surtout porté sur le site sportif et de loisirs des Blagis. Il est un peu particulier de nous reprocher d'avoir privilégié le centre alors que l'investissement le plus important en 2020 a porté sur le site sportif et de loisirs des Blagis. Et les travaux d'enfouissement ont été réalisés pour l'essentiel dans le quartier des Chéneaux et non pas dans le centre. Ou alors, il n'y a que le centre et les Blagis pour vous. C'est-à-dire que tout ce qui n'est pas les Blagis, c'est le centre, ce qui est quand même un peu particulier.

Isabelle vous a répondu sur la vente des terrains.

Je crois que nous avons fait le tour.

**Maud BONTE**

Je voulais vous rappeler ma question sur les frais d'études qui apparaissent sur la balance réglementaire des comptes. Il s'agit des comptes 202 et 2031. Pourriez-vous nous expliquer à quoi correspondent ces montants ?

**M. le maire**

C'est un stock d'actifs.

**Maud BONTE**

C'est-à-dire ?

**M. le maire**

Ce n'est pas une dépense. C'est un stock de dépenses réalisées qui est éventuellement amorti au cours des années.

**Maud BONTE**

On a donc dépensé cette somme au cours de l'année 2020.

**M. le maire**

Non. C'est la totalité des sommes dépensées à ce titre depuis le début, sauf qu'il y a eu des amortissements.

Nous passons au vote sur le compte de gestion.

**Liliane WIETZERBIN**

Je voudrais ajouter un mot.

S'agissant de l'enfouissement des réseaux, je ne voulais pas dire que les travaux n'avaient lieu que dans le centre. Je parlais de l'enfouissement des généraux en général. Mon point consistait à vous demander de saisir l'opportunité de ces travaux de rénovation pour aller plus loin dans la réflexion, de songer éventuellement à l'extinction de l'éclairage la nuit et d'installer peut-être d'autres équipements.

Et pour ce qui concerne le gymnase des Blagis, il a effectivement été rénové, mais lorsque je parle des Blagis, on est moins sur le quartier des Musiciens que sur la partie Bas Coudrais. Mais j'ai bien noté que le gymnase des Blagis a été rénové.

Sceaux, le 24 juin 2021

**M. le maire**

Le quartier des Musiciens fait historiquement partie des Blagis. Je me permets de le redire.

S'agissant de l'éclairage public, les nouveaux éclairages publics mis en place depuis un certain temps déjà intègrent des variateurs d'intensité lumineuse. Par ailleurs – et vous l'avez sans doute noté, puisqu'un groupe de travail du Comité des transitions s'est récemment tenu sur la question – nous avons déjà mené une expérience d'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin dans le quartier des Musiciens. L'appréciation a été assez mitigée ; la moitié des riverains étaient pour, l'autre moitié était contre, notamment pour des raisons de sécurité. Nous n'avons donc pas renouvelé l'expérience.

La question s'est posée de savoir si nous pouvions renouveler l'expérience dans certaines rues ou certains quartiers volontaires. J'ai cru comprendre que personne ne s'était déclaré volontaire dans les groupes de travail constitués sur le sujet. Pas même vous dans votre quartier. Je ne vais quand même pas porter seul la croix des mécontentements si les citoyens eux-mêmes ne s'engagent pas sur le sujet. Vous continuerez d'en parler au sein du groupe de travail du CCT. Je suis certain que nous prendrons des initiatives dans les mois et les années à venir. J'y suis tout à fait favorable, mais il faut avancer de manière relativement consensuelle.

Monsieur Dessanges, une dernière question ? Ensuite, on arrête, car il faut dire dès le départ ce que vous avez à dire. Vous avez eu le temps de lire les dossiers. Tout a été mis à votre disposition. Il faut travailler sérieusement, Monsieur Dessanges.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je voulais juste revenir sur un point. L'échange que l'on a eu confirme la nécessité d'avoir des commissions de travail sur les finances. Un certain nombre de points auraient pu être traités lors de cette commission et non pas en délibération.

Monsieur le maire, j'ai bien lu une partie des documents que vous avez envoyés, même si je les ai reçus tardivement pour certains. Vous avez dit ce soir que la Ville redeviendrait propriétaire de tous les terrains de l'îlot Charaire. Je tiens à préciser que ce n'est malheureusement pas le cas. Le 19 mai 2016, le conseil municipal a en effet approuvé à l'unanimité la prorogation du bail à construction jusqu'au 31 décembre 2084. Je parle de l'hôtel bien évidemment qui fait partie de l'îlot Charaire. C'est bien là le risque des baux à construction, que cela ne s'arrête jamais et que l'on retombe dans une espèce de cavalerie où l'on repart à chaque fois sur des baux à construction. C'était d'ailleurs l'une des critiques qui avait été faite au gouvernement il y a quelques années à propos du scandale de la privatisation des autoroutes. Je tenais juste à le rappeler. Merci.

**M. le maire**

Vous auriez mieux fait de vous taire, car vous avez raconté un certain nombre de bêtises. Pour les autoroutes, c'est totalement l'inverse, puisque l'État en a abandonné la propriété.

S'agissant de l'hôtel, ce que vous dites sur la durée du bail est vrai. Je ne l'ai pas dit, car je ne voulais pas allonger le débat et que cela vous a déjà été expliqué. Nous avons été amenés à prolonger le bail de l'hôtel, afin que le propriétaire puisse trouver un repreneur prêt à faire des investissements importants et les amortir ainsi sur la durée. Mais ceci concerne uniquement l'hôtel. Nous avons non seulement prolongé le bail, mais nous avons également augmenté la redevance. C'est donc une opération plutôt positive. Nous souhaitons conserver cet hôtel. C'est le cas, et il nous rapporte plus qu'auparavant. C'est donc une opération favorable à la ville qui montre notre souci à long terme. Il n'y a pas de cavalerie dans ces baux à construction. C'est un terme qui n'a absolument aucune pertinence s'agissant d'un tel montage.

Nous passons au vote sur le compte de gestion.

Le conseil municipal doit déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par la trésorière municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle l'observation suivante : le passage des écritures de correction d'erreurs et ajustements demandés par le professionnel du chiffre après la fin de l'exercice a modifié le compte de gestion initialement clos au 31/12/20 ainsi que le résultat d'investissement initial (- 234 575,81 €). Le conseil municipal doit déclarer en outre que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par la trésorière municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**M. le maire**

Je me permets de vous dire que c'est quand même la première fois que l'on vote contre un compte de gestion. Il faudra l'expliquer à la trésorière municipale, qui tient ce compte et en assume la responsabilité.

**Adoption du compte administratif 2020.****M. le maire**

Nous passons ensuite au vote sur le compte administratif. Le maire devant se retirer, afin de ne pas influencer le vote des élus, je laisse la présidence de la séance à Mme Brault.

*M. le maire se retire de la salle du conseil à 21 h 00.*

**Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire.

Après avoir entendu l'éminent rapport de Mme Drancy et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil doit prendre des dispositions sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- ✓ d'approuver le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :
  - Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : 2 753 562,16 €
  - Résultats antérieurs reportés : 3 799 878,55 €
  - Résultat à affecter (fonctionnement) : 6 553 440,71 €
  - Résultat de l'exercice 2020 (investissement) : 235 021,17 €
  - Résultats antérieurs reportés (investissement) : - 4 416 731,79 €
  - Prise en compte corrections/ajustements PDC : - 234 575,81 €
  - Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : - 4 416 286,43 €
  - Solde des reports d'investissement : 696 592,02 €
  - Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 3 719 694,41 €
- ✓ de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ✓ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ✓ d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron,*



*M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin* ; 5 voix contre (*M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby*).

*Le maire réintègre la salle du conseil à 21 h 3*

### **M. le maire**

Merci à ceux qui ont voté le compte administratif. Merci à Isabelle.

### **Expérimentation de la certification des comptes – rapport du professionnel du chiffre sur les comptes 2020 de la collectivité.**

### **M. le maire**

Nous passons maintenant au point suivant qui concerne le rapport du professionnel du chiffre sur les comptes 2020 de la collectivité. Le professionnel du chiffre en question, c'est M. Éric Godeau du cabinet Deloitte. Avant que vous ne preniez la parole, un petit mot d'introduction d'Isabelle Drancy.

### **Isabelle DRANCY**

La Ville s'est portée volontaire pour expérimenter la certification des comptes prévue par la loi Notre du 7 août 2015. La certification des comptes des administrations publiques existait déjà depuis 2001. L'État a ainsi commencé à être certifié en 2001, suivi des organismes de la sécurité sociale en 2005, des universités en 2007, puis de certains hôpitaux de grande taille à compter de 2009.

Cet article de la loi Notre prévoit une expérimentation pour les collectivités territoriales en deux phases de 2017 à 2023. La première phase, d'une durée de trois ans, a consisté en un accompagnement par les équipes de la Cour des comptes, afin d'établir un diagnostic global d'entrée qui a donné lieu en 2018, 2019 et 2020 à une restitution en Conseil des ministres. Cette certification des comptes s'intéresse à tous les comptes de la ville. Le diagnostic global d'entrée a porté sur le contrôle interne et les systèmes d'information.

Les éléments de ce diagnostic d'entrée ont été présentés lors de la séance du conseil municipal du 16 mai 2018. Les deux années suivantes, à partir du diagnostic, la Cour des comptes et la chambre régionale des comptes ont procédé à des audits ciblés portant sur différentes thématiques : les actifs, les stocks, le contrôle interne, les fonds propres et l'informatique. Et chaque année, nous avons délibéré et donné quitus de ces audits. Voilà pour la première phase.

En 2020, nous sommes entrés dans la deuxième phase, celle du tir à blanc. Nous sommes accompagnés par un professionnel du chiffre en charge de procéder à des audits à blanc sur les comptes de la Ville. Ces audits donneront lieu à une restitution en Conseil des ministres. Les 25

collectivités engagées dans cette expérimentation de certification des comptes sont très diverses. Il s'agit de petites communes, mais également de départements, de régions et d'intercommunalités. Cette expérimentation se conclura par la présentation d'un rapport au Parlement en 2023 qui décidera ensuite de la généralisation ou non de la certification des comptes dans les collectivités locales et de ses modalités d'application.

La ville de Sceaux s'est engagée dans cette expérimentation pour *a minima* six ans. Nous avons lancé à cet effet un marché public à l'issue duquel le cabinet Deloitte a été retenu.

Je précise que cette expérimentation doit se faire en optant pour la nomenclature comptable M57.

Voilà pour la présentation de cette expérimentation.

### **M. le maire**

Merci Isabelle. La parole est donc à M. Godeau.

### **Éric GODEAU**

Merci, Monsieur le maire. Merci, Madame Drancy. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis ravi d'intervenir au sein de votre conseil municipal ce soir. C'est une première pour moi. Je suis d'autant plus heureux d'occuper ce siège qu'il a été magistralement occupé il y a quelques minutes par ces enfants dont l'intervention était remarquable.

Je vais mobiliser quelques minutes de votre attention sur des aspects techniques.

Quelques mots pour me présenter. Je suis Éric Godeau, Associé, Audit Secteur Public au sein du Cabinet Deloitte depuis 2006. J'accompagne des établissements publics de toute nature sur la trajectoire de leur première certification des comptes. Je suis également très impliqué en matière de normalisation comptable publique et depuis 2012, j'interviens régulièrement au ministère des Finances auprès de la DGFIP dans le cadre de la production de l'information comptable et financière de l'État.

L'idée est aujourd'hui de vous présenter les résultats de notre mission dite de « certification expérimentale » qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Le législateur a pris un certain nombre de précautions pour tester ce dispositif de certification auprès des collectivités territoriales, ce qu'il n'a pas fait pour d'autres entités de la sphère publique. Ceci est sans doute lié à la sensibilité des relations financières, peut-être aussi à la complexité du référentiel comptable, à ces spécificités françaises très importantes. Quoi qu'il en soit, cet exercice de certification est très exigeant. J'observe d'ailleurs que parmi les 25 collectivités volontaires, l'une d'entre elles a retardé son entrée dans le dispositif, a pris l'initiative de décaler l'expérimentation d'un an et de se soumettre à cet exercice sur deux ans seulement.

Vous l'avez rappelé, la ville de Sceaux s'est portée volontaire. Je tiens à le souligner. C'est un exercice vertueux à la fois sur le plan technique et sur celui de la transparence vis-à-vis des citoyens, parce que c'est aussi une exigence constitutionnelle que de rendre compte à l'ensemble des parties prenantes.

Nous sommes aujourd'hui dans la première année de notre intervention sur les comptes de la ville de Sceaux. Je tiens à vous préciser par quelques mots simples ce que l'on entend par certification des comptes. La certification des comptes est un audit de conformité réalisé par un commissaire aux comptes consistant à donner l'assurance de la régularité et de la sincérité des comptes, à donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la collectivité à la fin de l'exercice. Il s'agit donc d'un audit de conformité par rapport à un référentiel comptable. Il ne s'agit en aucune manière d'un audit de la gestion comme peut le faire la Cour des comptes dans le cadre de ses prérogatives habituelles.

Cette mission est confiée à un tiers indépendant. Le cabinet Deloitte a été retenu conformément aux règles de la commande publique par plusieurs collectivités. C'est également le cas de plusieurs cabinets spécialisés dans le secteur public.

Pour atteindre cet objectif de certification, nous avons recours à une méthodologie normée sur le plan international et dans chacun des cabinets spécialisés. Nous avons pour objectif au sein de notre cabinet et au sein de la profession des commissaires aux comptes d'assurer une homogénéité dans les positions prises à l'égard des collectivités faisant l'objet de cet audit expérimental.

Nous avons recours à des notions d'approche par les risques, de seuils de matérialité. Nous nous appuyons aussi – et c'est un levier important dans le cadre de la certification – sur le dispositif de contrôle interne.

Bien sûr, nous n'avons pas vocation à vérifier l'ensemble des opérations. Cela ne serait absolument pas possible sur le plan matériel ni même efficace, ce qui explique également que l'assurance que nous délivrons ne peut être qu'une assurance raisonnable.

Quel est le résultat de ces travaux qui ont mobilisé beaucoup d'acteurs au sein de la Ville, la trésorerie et nos équipes ? Le résultat se traduit par une opinion exprimée sur les comptes.

Cette opinion peut prendre trois formes différentes :

- ✓ la certification des comptes avec ou sans réserve.
- ✓ une impossibilité d'exprimer une opinion dans le cas notamment de limitations à nos procédures d'audit et/ou dans le cas d'incertitudes multiples.
- ✓ le refus de certifier, ce qui n'est pas un cas exceptionnel, en cas d'anomalies significatives non corrigées dans les comptes soumis à notre examen.

Il n'y a pas de suspense sur le résultat de notre certification, ce point ayant déjà été évoqué. Vous disposez par ailleurs de l'ensemble des documents. Mais je tiens à vous donner l'ensemble des

explications qui vous permettront d'appréhender correctement les limitations que nous avons exprimées dans notre rapport d'opinion.

Quelques mots avant d'aborder ce sujet sur l'organisation des travaux d'audit menés depuis le mois de juin 2020. Nous avons appréhendé notre mission par une prise de connaissance des caractéristiques de l'organisation de la Ville et par la revue du bilan d'ouverture de l'exercice 2020. Il était en effet important de vérifier que le bilan d'ouverture ne contenait pas d'anomalies significatives sur les soldes de l'ouverture de l'exercice 2020 soumis à notre audit.

Nous avons également travaillé sur les dispositifs de contrôle interne mis en place par la Ville.

Enfin, nous sommes intervenus sur les comptes eux-mêmes de l'exercice 2020, sur une période postérieure au 31 décembre par définition.

Ces travaux se sont étalés en différentes phases et ont mobilisé une énergie importante. Une autre étape a été la réunion du 22 mars au cours de laquelle nous avons fait part de nos demandes d'ajustements définitifs auprès de la trésorerie qui ont donné lieu à de multiples échanges pour *in fine* aboutir à une comptabilisation de l'ensemble des ajustements qu'il était possible d'intégrer. C'est un point très important, car cette action a eu un impact très positif sur notre opinion au titre des comptes de l'exercice 2020.

Nous sommes toutefois dans l'impossibilité d'émettre une opinion sur ces comptes.

Ce constat résulte de plusieurs limitations, pour la plupart communes à l'ensemble des collectivités, et pas seulement aux collectivités expérimentatrices, et de nature exogène. Je les détaillerai par grandes masses sans entrer dans un détail trop technique.

Le premier élément, c'est la consistance de l'actif immobilisé. Ce sont les soldes d'ouverture, l'historique des comptes présentés aujourd'hui au-delà des opérations d'exercice.

Il y a en la matière deux sujets. D'abord, la question du périmètre. Il s'agit en effet de réconcilier la situation comptable et l'existant physique, de rapprocher les inventaires pour circonscrire l'exhaustivité, l'exactitude et la réalité de l'actif immobilisé. Cet exercice d'inventaire a été initié par les services de la Ville de Sceaux. Il s'agit d'un travail très important et très chronophage qui n'est pas totalement abouti à ce jour. S'assurer de la certitude de la fiabilité de l'ensemble est par conséquent compliqué.

Il y a ensuite une question d'archéologie comptable, c'est-à-dire la disponibilité des pièces justificatives censées asseoir les positions d'ouverture. Il est très compliqué dans l'environnement des collectivités territoriales d'avoir accès à l'historique. Et c'est un travail très chronophage.

Ce point est commun à l'ensemble des collectivités. Il a également été fléché dès l'origine par les interventions des juridictions financières.

Le deuxième élément, également commun à toutes les collectivités et de nature exogène, c'est la problématique de l'exactitude des produits de fiscalité locale. C'est un sujet bateau. La Ville enregistre des notifications en provenance de l'État. Il n'y a aucun doute là-dessus. Le sujet est très bordé et nous avons pu nous assurer de l'exactitude des contrôles opérés par la Ville. Mais le sujet est beaucoup plus sémantique ou philosophique. Qu'est-ce qui nous assure que les produits devant revenir à la collectivité sont bien rebasculés par l'État compte tenu de l'organisation actuelle de la collecte et de la redistribution des taxes ? C'est également un sujet fléché en termes d'organisation par la Cour des comptes. Et c'est naturellement un sujet qui échappe totalement à la maîtrise de la Ville et des collectivités en général. Nous n'avons pas d'assurance sur le fait que les produits soient rebasculés de manière exacte et sur la bonne période comptable.

Le troisième élément concerne les disponibilités. Je vous indique qu'il n'y a pas d'incertitude sur le cash disponible pour la ville de Sceaux. Ce n'est pas le sujet. C'est simplement que, dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons pour exigence de pouvoir corroborer une situation bancaire avec une preuve externe, avec un relevé bancaire, ce qui n'est pas le cas, puisque nativement, dans le cadre de l'organisation de l'État, il n'y a pas de preuve externe. Il y a un phénomène de mutualisation, de flux en instance d'affectation. Et au-delà de cet aspect, une procédure d'avis de règlement qui ne nous permet pas aujourd'hui de nous assurer de la traçabilité totale de l'affectation des flux. Ce point est aussi de nature exogène et doit faire l'objet de travaux pour être levé rapidement.

La dernière thématique est celle des fonds propres. Là encore, nous nous heurtons à des questions d'historisation des positions. Il n'a pas été possible de reconstituer l'historique pour assurer la fiabilité de ces postes.

Voilà les points que nous relevons dans le cadre de notre mission. Ce sont des éléments exogènes qui ne remettent pas en cause les traitements comptables utilisés par la ville de Sceaux et les opérations courantes pour lesquelles nous avons eu toutes les preuves d'audit souhaitées et suffisantes sur le plan de l'exercice.

Au-delà de cette absence d'opinion sur les comptes, pour les raisons je viens d'évoquer, nous formulons deux observations destinées à attirer l'attention du lecteur des comptes sur des éléments clés de l'élaboration de ceux-ci.

La première, c'est que des corrections ont été comptabilisées sur le bilan d'ouverture à la suite de notre intervention, ce qui obère la comparabilité des comptes par rapport à l'an passé.

La deuxième observation porte sur le référentiel comptable lui-même, et notamment les écritures de neutralisation budgétaire que vous connaissez parfaitement. Vous y êtes habitués, mais un lecteur externe qui n'est pas habitué à lire les comptes d'une collectivité territoriale serait très surpris par la manière dont se construit le résultat de l'exercice avec ces phénomènes de

neutralisation. Nous attirons l'attention sur ce point très particulier lié au référentiel comptable qui s'applique aux collectivités.

Sur le plan de l'opinion et des constats, voilà ce que je voulais partager avec vous. Je veux également vous donner des éléments qualitatifs et de projection pour dire que la ville de Sceaux a initié des travaux d'inventaire, mais aussi des travaux liés à la traduction et au recensement des baux emphytéotiques. Et l'on voit au travers de vos débats l'importance de les traduire correctement sur le plan comptable.

La Ville a en outre porté une attention particulière au rattachement des dépenses à l'exercice. On peut avoir la tentation – et c'est une situation que l'on rencontre souvent en termes de première certification – de reporter des dépenses d'une année à l'autre pour influencer dans un sens ou l'autre le résultat de l'exercice. Ce phénomène de rattachement est correctement appréhendé dans les comptes de la ville de Sceaux de sorte que les opérations de l'exercice sont correctement traduites.

Enfin, compte tenu de l'ensemble des ajustements qui ont pu être traduits dans les comptes, nous observons qu'il n'y a pas d'anomalies significatives qui n'aient pas été corrigées. Nous connaissons des limitations exogènes dans nos procédures d'audit, mais nous n'avons pas de désaccords sur les opérations comptables de l'exercice 2020.

Il s'agit maintenant de s'inscrire dans une trajectoire d'évolution, de travailler avec l'ensemble des acteurs pour trouver des solutions sur les limitations que je viens d'évoquer. Les acteurs sont très nombreux et il faudra sans doute restreindre le cercle pour gagner en efficacité.

Je note qu'à l'issue de nos différentes interventions, les services de la Ville ont affiné un plan d'action pour traduire l'ensemble de nos recommandations de manière réaliste. Tout ne pourra pas être fait l'année prochaine, mais des actions ont été priorisées pour renforcer encore la qualité comptable. N'oublions pas que la qualité des comptes rétrospective est un point très important pour asseoir une programmation budgétaire, d'où l'idée de sérier les enjeux et de mobiliser l'ensemble des acteurs internes à la Ville et de la trésorerie, afin d'avoir l'année prochaine une certification de meilleur niveau. Rendez-vous à l'année prochaine, puisque nous sommes liés contractuellement sur une période de trois ans.

Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Godeau, de votre exposé très clair et complet.

M. Tamby, M. Bernard et Mme Wietzerbin souhaitent intervenir.

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire, et merci, Monsieur, pour votre exposé extrêmement clair.

Sceaux, le 24 juin 2021

J'ai juste une interrogation sur les exercices ultérieurs. Vous avez été dans l'impossibilité d'émettre une opinion au regard de ces facteurs exogènes, et je ne pense pas que la situation sera différente l'année prochaine. Les pièces justificatives manquantes ne seront pas davantage retrouvées, l'incertitude sur le reversement des produits fiscaux devrait perdurer. Il n'y a pas de raison non plus que la traçabilité des flux et des effets de mutualisation sur les comptes bancaires des collectivités locales s'améliore. Et s'agissant de la reconstitution des historiques de fonds propres, il n'y a pas non plus de raison d'en attendre une amélioration, sauf trouvaille archéologique dans les services de la Ville.

Sauf décision externe du normalisateur, vous serez donc de nouveau confronté à cet échec et vous devrez vous limiter à faire de la recommandation assez classique comme vous pouvez le faire dans d'autres exercices de certification ou comme peuvent le faire la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes.

Je crains que le grand soir tant attendu de la certification des comptes des collectivités locales n'intervienne pas avant un temps assez lointain. Je ne vois pas aujourd'hui s'établir de façon sérieuse et correcte des résultats tangibles en la matière. Je voulais avoir votre ressenti ainsi que celui de Philippe Laurent sur ces différents points.

### **Fabrice BERNARD**

Je voulais revenir sur votre note synthétique que vous avez très bien exposée. Vous expliquez page quatre que *« ce constat provient de plusieurs limitations, pour la plupart de nature exogène »*. On a bien eu l'explication détaillée du caractère exogène de ces limitations. Mais sur la partie fonds propres, vous mentionnez page 5 : *« Au regard de la très forte antériorité des soldes comptables, de l'absence d'éléments suffisants mis à notre disposition pour justifier les soldes comptables et de l'incidence éventuelle des points décrits dans le présent rapport, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité et la mesure des fonds propres, ainsi que le correct rattachement à l'exercice des mouvements les affectant. »*

Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur cette absence d'éléments suffisants mis à votre disposition pour justifier des soldes comptables ?

### **Liliane WIETZERBIN**

Je ne répéterai pas ce qu'a dit Xavier Tamby, mais ma question va dans le même sens. Vous avez soulevé des raisons exogènes au fait qu'il n'était pas possible d'émettre une opinion, en particulier la réconciliation entre la situation comptable et l'existant, la situation bancaire qui doit être corroborée par une preuve, les fonds propres pour lesquels on manque également de preuves historiques.

Ma question est un peu la même que celle de M. Tamby. Votre objectif à l'issue des trois années de votre mission est-il de parvenir à certifier les comptes des communes ? Êtes-vous confiant par rapport à cela ? Si vous ne l'êtes pas, quel est l'objectif à atteindre dans les trois ans ?

On a en effet l'impression qu'il y a des raisons fondamentales qui ne permettront pas d'atteindre l'objectif poursuivi.

**M. le maire**

Merci à vous. Monsieur Godeau, vous avez la parole.

**Éric GODEAU**

Je vais essayer de synthétiser mes réponses, puisque plusieurs préoccupations se recoupent. Je veux dire d'abord que je suis d'un naturel optimiste. C'est un grand défaut. Je pense que la temporalité de trois ans n'est peut-être pas la bonne pour viser une certification sans réserve(s). L'expérience montre d'ailleurs que certaines universités ont mis plusieurs d'années pour atteindre cet objectif. L'État lui-même a beaucoup de peine à voir ses réserves levées.

Cela étant, certains éléments peuvent être réglés soit sur le plan normatif, soit sur le plan du mode opératoire avec la DGFIP. Je pense notamment aux disponibilités. Ce point peut faire l'objet d'échanges techniques, afin de trouver un mode opératoire permettant de fiabiliser les données. Je pense que ce point peut évoluer.

Sur le plan normatif, s'agissant des produits de fiscalité, nous avons pris nos positions de manière homogène, car confrontés à une situation très spécifique. Personnellement, je pense que cet aspect pourrait trouver une réponse normative et collégiale des commissaires aux comptes. La question sous-jacente, c'est finalement de connaître le fait générateur du produit. Faut-il prendre en compte le sous-jacent ? C'est un peu le présupposé que nous avons pris. Ou bien faut-il prendre tout bonnement la notification comme argent comptant ? Ce point peut trouver une résolution, au rythme bien sûr des organes de normalisation.

Les vrais obstacles, comme vous l'avez souligné, demeurent la reconstitution archéologique. Il nous revient à cet égard de trouver un mode opératoire par rapport à nos normes d'audit permettant d'avoir une assurance moindre que celle que l'on aurait souhaité avoir en étant très exigeant. C'est une position que l'on doit tenir de manière collective. L'idée, c'est en tout cas d'évoluer sur les trois ans. Je ne suis pas devin pour vous dire quel sera le résultat de l'ensemble de ces travaux.

En tout cas, je voudrais dire de manière très claire que nos positions sont purement techniques. Notre métier est avant tout technique. Les choses avanceront. Il y a un calendrier politique, parce qu'il y a un objectif législatif derrière. Mais il n'y a pas de mélange entre un objectif d'affichage et nos positions techniques.



S'agissant du dernier point sur les fonds propres, on indique simplement que les fonds propres sont la contrepartie de l'ensemble des opérations comptables. L'un des points, c'est aussi le rattachement des subventions d'investissement perçues en cash et qui n'ont pas pu faire l'objet d'un reclassement en fonds propres à bonne date. C'est l'exemple de l'encaissement de sommes, en fin d'année qui, pour des raisons réglementaires, n'ont pas pu être reclassées en fonds propres en date de clôture au 31 décembre. C'est l'idée de cette rédaction et vous avez eu une lecture très attentive du document.

### **M. le maire**

Si vous le permettez, il y aurait en effet beaucoup à dire. Je suis l'un de ceux qui ont été à l'origine de cette volonté de démarche de certification des comptes des collectivités territoriales il y a une quinzaine d'années, mais les tentatives législatives initiées en ce sens ont échoué pendant longtemps.

C'est la loi Notre de 2015 qui a permis d'engager cette expérimentation avec le soutien de la Cour des comptes, de la DGFIP et l'ensemble des associations d'élus.

Il s'agit d'un débat de nature non pas politique, mais presque philosophique. Considérons-nous par exemple que la taxe foncière est un impôt perçu par l'État et ensuite reversé aux collectivités locales ou considérons-nous qu'il s'agit véritablement d'un impôt local sur lequel la collectivité a un droit à recevoir ? Cette question révèle toute l'ambiguïté de la relation entre l'État et les collectivités locales. Cette ambiguïté n'a jamais été levée. Elle n'est pas levée par la Constitution. Personne ne met ce débat sur la table, parce que l'on ne sort généralement de l'ambiguïté qu'à son détriment. Personne n'a vraiment envie de mettre ce débat sur la table ni les élus locaux ni les fonctionnaires territoriaux ni le pouvoir législatif, ni l'administration d'Etat.

L'intérêt de cette démarche de certification est d'avoir mis en exergue cette insuffisance de définition politique. C'est vraiment intéressant. Une fois que toutes les collectivités expérimentatrices se seront livrées à cet exercice, avant le 30 juin pour ce qui concerne les communes et les intercommunalités et avant le 31 juillet pour les départements et les régions, nous devons tirer des conclusions collectives de cette expérimentation avec l'ensemble des commissaires aux comptes, la Cour des comptes, la DGFIP et éventuellement le Parlement. J'ai d'ailleurs l'intention en tant que président de la Commission des finances de l'AMF d'avoir un échange avec les parlementaires sur ce sujet qui touche à des questions essentielles et très intéressantes.

Il s'agit d'un exercice très profitable et très exigeant pour l'ensemble des services municipaux, en tout cas une très grande majorité d'entre eux. Je voudrais saluer l'engagement de l'administration. Ce n'est pas du tout évident pour une petite ville comme la nôtre. Je veux saluer leur engagement ainsi que le professionnalisme de l'équipe menée par Juliette Bouquet et Gwenn Minguy. C'est un travail considérable. Vous l'avez dit, il doit se faire en collaboration avec la trésorerie municipale, Sceaux, le 24 juin 2021

la Direction départementale et la DGFIP, ce qui n'est pas toujours simple. C'est vraiment une démarche extrêmement exigeante, mais on a quand même la satisfaction d'avoir fait progresser la cause de la transparence financière et de la conformité à la norme, sachant que la norme peut aussi évoluer. Mais cela demande toute une série d'étapes, de réflexions, de débats techniques, et parfois philosophiques. Je pense que nous nous y emploierons aussi devant le Conseil de normalisation des finances publiques présidé par Michel Prada.

Un point supplémentaire. Vous l'avez évoqué, mais vous ne l'avez pas noté en tant que tel, c'est que nous sommes dans un principe appelé le monisme. Toutes les écritures comptables des collectivités locales doivent en effet donner lieu à une décision budgétaire. Nous sommes un certain nombre d'élus à vouloir mener une réflexion sur ce sujet. C'est ce qui explique la complexité des écritures de neutralité budgétaire dont vous parliez. À partir du moment où chaque écriture comptable doit donner lieu à une décision budgétaire, cela donne des décisions budgétaires soumises aux assemblées locales très techniques et peu compréhensibles pour le commun des mortels. Cela contribue à un sentiment de non-transparence et complexité.

Il s'agit maintenant de prendre acte de la présentation faite par M. Godeau.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette présentation. Nous prendrons ensuite une délibération sur les ajustements.

### **Éric GODEAU**

Je voulais profiter de cette occasion pour remercier à mon tour les équipes de la Ville pour leur collaboration pendant cet audit. Je ne l'ai pas souligné, mais la collaboration a en effet été excellente pendant toute la durée de nos interventions.

Je veux souligner également qu'au-delà de la régularité comptable, nos missions de certification sont également un levier de transformation et de renforcement du contrôle interne et je pense que c'est également un point important à souligner.

### **M. le maire**

Merci. Nous passons au vote sur la prise acte aux représentants du conseil municipal de la communication qui lui a été faite par le professionnel du chiffre, dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, visant à expliciter son opinion sur les comptes de l'exercice 2020 de la ville de Sceaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Sceaux, le 24 juin 2021*

*Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard M. Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention ((M. Philippe Szynkowski)*

### **Expérimentation de la certification des comptes – ajustements réalisés sur la base du rapport du commissaire aux comptes.**

#### **Isabelle DRANCY**

Trois ajustements très techniques ont été demandés par le professionnel du chiffre et ont conduit à une modification du compte de gestion. Le compte de gestion qui vous a été soumis les intègre.

Les demandes d'ajustement sont de trois sortes :

- ✓ Les demandes d'ajustement acceptées par l'ordonnateur et comptabilisées par la trésorerie. Ce sont des éléments très techniques qui, pour la plupart, n'ont pas d'incidence sur le résultat, à l'exception d'un élément.
  - intégration des immobilisations en cours dès la mise en service de l'équipement et non plus lors de la levée des réserves. Ce point a été mis en œuvre à hauteur de 19 120 k€.
  - comptabilisation des sommes restant à verser à la SPL « Cuisine Montrouge-Sceaux » dans un compte retraçant les versements restant à effectuer sur les titres de participation non libérés, pour 125 k€ ;
  - correction de la valeur des titres détenus par la Ville dans le capital de la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat, pour les mettre en concordance avec la valeur des titres telle qu'elle ressort des comptes de la SEM, pour 227 k€ ;
  - reclassement de l'excédent de liquidation de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, pour le mettre sur un compte retraçant mieux le caractère exceptionnel de l'opération, pour 22 472 k€ ;
  - réévaluation du montant des provisions pour comptes épargne temps (CET) constituées au 31/12/2019 suite au changement de méthode d'estimation (remplacement d'un mode de calcul basé sur un montant forfaitaire par une méthode de calcul individuelle, à partir du coût moyen journalier de chaque agent ayant posé des jours sur le CET), pour 235 k€. Cetajustement a une incidence sur le résultat.
  - régularisation de la comptabilisation des loyers capitalisés des baux à construction, pour 1 251 k€.
- ✓ Demandes d'ajustements qui ne pourront pas être mises en œuvre pour des raisons réglementaires :
  - apurement de subventions reçues toute fin 2020 et non titrées : le solde de ce compte ne pourra pas être apuré par l'émission d'un titre, car il est impossible d'émettre en 2021 un titre de recettes concernant l'exercice 2020. Le solde restera

de 754 k€.

- ✓ Demandes d'ajustement acceptées, mais n'ayant pas pu être prises en compte dès 2020 et qui seront prises en compte au titre de l'exécution 2021 ou des exercices suivants :
  - apurement du solde du compte 249 (solde créditeur de 5 358 k€) : ce compte ne pourra pas être apuré sur 2020, car l'origine de ces soldes doit être analysée, conjointement avec la Trésorerie municipale, avant de faire l'objet d'une correction. Ce travail sera mené en 2021 ;
  - réévaluation du montant des provisions pour comptes épargne temps (CET) constituées au 31/12/2019 pour 249 k€. Cette correction n'a pas pu être passée en 2021 sur exercice 2020, car elle doit être précédée d'une délibération préalable, ce qui était matériellement impossible.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte des demandes d'ajustement et comptabilisées par l'ordonnateur à la demande du professionnel du chiffre suite à l'audit des comptes annuels 2020 ainsi que des ajustements qui n'ont pas pu être passés pour des raisons techniques ou réglementaires.

#### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy. Est-ce qu'il y a des questions des observations sur cette délibération ?

#### **Philippe SZYNKOWSKI**

Monsieur le maire, mes chers collègues, permettez-moi d'être un peu plus idéologue, d'avoir une position plutôt politique par rapport à la question de la certification des comptes.

Voilà donc une opération de certification par un cabinet extérieur, prestigieux ou pas, peu importe, mais l'intervention du privé dans cette opération de certification, d'ailleurs plutôt chère, puisqu'elle nous coûte environ 45 000 euros selon les renseignements recueillis, ne me paraît pas en soi satisfaisante.

Contrairement à cette option dont la saveur libérale laudatrice des méthodes privées est bien prononcée, il convenait non pas d'associer la Cour des comptes à cette expérience de certification par le professionnel du chiffre, mais de développer réellement les effectifs des chambres régionales des comptes. Il ne fait pas de doute que celle d'Île-de-France, ici compétente, aurait pu critiquer la structure des comptes de la Ville avec autant de perspicacité que celle du cabinet Deloitte, sachant que la Ville ne semble pas tenue de suivre ces demandes de reclassement de comptes, peut-être à condition d'en justifier. Ainsi, elle n'a pas accepté pour des raisons réglementaires l'apurement des subventions reçues fin 2020 en les reclassant sur l'année 2021, puisqu'on ne peut émettre en 2021 un titre de recette concernant 2020, est-il précisé dans votre texte explicatif.

Merci donc de faire connaître au conseil plus généralement quelle autonomie peut avoir notre commune par rapport aux préconisations du commissaire aux comptes. Je vous remercie de votre réponse.

Sceaux, le 24 juin 2021

**M. le maire**

Merci, Monsieur Szykowski. Je vais laisser M. Godeau répondre.

**Éric GODEAU**

Il y a une question ?

**M. le maire**

Je ne sais pas. Peut-être de savoir à quoi vous servez !

Il ne s'agit pas de privé ou de public, mais de normes comptables permettant de bâtir des comptes qui donnent une image réputée fidèle et sincère de la situation économique de l'entité concernée, qu'elle soit publique ou privée. La question n'est pas là. Chaque entité a un patrimoine, des dettes, une exploitation, des résultats. Il n'y a pas de différence entre le privé et le public en la matière. C'était d'ailleurs l'objet de l'application du plan comptable général de 1982 à l'ensemble des entités, y compris à l'État. L'État est certifié par la Cour des comptes, mais les hôpitaux, les universités, pratiquement tous les établissements publics font l'objet d'une certification des comptes par un professionnel du chiffre. Seules les collectivités locales n'étaient pas encore rentrées dans ce processus. Elles sont en train de le faire. C'est long et compliqué, mais elles sont en train d'y entrer.

L'enjeu, c'est celui de la crédibilité des comptes publics locaux à l'égard des citoyens, des prêteurs et des partenaires financiers et économiques. C'est donc un enjeu tout à fait important. C'est peut-être aussi d'affirmer une forme d'autonomie des collectivités territoriales vis-à-vis de l'administration d'État. Cela a été conçu de cette manière. Une entité, dont les comptes sont certifiés, exprime à cet égard une forme d'existence morale. C'est tout l'enjeu.

Je rappelle que c'est la loi qui a lancé cette expérimentation. Il ne s'agit pas d'une volonté de la Ville. La Ville a été volontaire pour faire partie de l'expérimentation en raison de l'intérêt que cela peut présenter, mais aussi dans un souci de professionnalisation de nos équipes. Mais la démarche a été lancée par la loi. À l'issue de cette expérimentation, un rapport établi par la Cour des comptes sera remis au Parlement pour que celui-ci puisse déterminer si la certification des comptes des collectivités doit être obligatoire, jusqu'à quelle taille, selon quels critères, etc.

Le professionnel du chiffre, commissaire aux comptes, engage sa responsabilité, ce qui n'est pas le cas de la chambre régionale des comptes ni de la Cour des comptes. Le commissaire aux comptes engage sa responsabilité.

**Éric GODEAU**

Nous avons mené ces travaux d'audit selon les normes professionnelles. Pour nous, il ne s'agit pas d'un audit à blanc. C'est un peu le paradoxe de cette expérimentation. Ces audits ont été présentés comme des audits expérimentaux, mais notre responsabilité est entière sur le sujet.

Je comprends, Monsieur, votre réaction. J'ai travaillé moi-même pour la Cour des comptes. Je comprends aussi que la Cour et les Chambres ne souhaitent pas le faire pour des raisons d'effectifs. La question s'est posée pour les universités et les hôpitaux de savoir s'il fallait faire appel à un prestataire extérieur privé ou s'il fallait faire appel à la Cour. Pour des raisons de moyens, la Cour ne s'est pas engagée dans cette trajectoire. Vous évoquiez la question du coût. Je suis très à l'aise avec cette question. On paye des salaires, on a des frais importants, des investissements de méthodologie, de moyens informatiques. Transférer la charge de travail auprès de la Cour, cela veut dire aussi augmenter son budget. Finalement, tout a un coût. Il faudrait aussi financer toutes ces actions.

**M. le maire**

Je rappelle que les chambres régionales des comptes sont chargées de porter un jugement sur les comptes du comptable et d'apprécier la qualité de la gestion de l'ordonnateur. Ce n'est en aucun cas un travail de certification des comptes au regard des normes.

**Éric GODEAU**

Je ne veux pas être désagréable avec mes anciens collègues des juridictions financières et je ne fais pas de parallèle avec les collectivités territoriales, mais lorsque nous sommes intervenus en première certification dans beaucoup d'entités publiques, l'expérience a montré que les régularisations étaient très importantes alors même que ces entités faisaient l'objet de contrôles périodiques de la part des juridictions financières. La Cour intervient tous les cinq ans. L'idée d'une certification, c'est de s'inscrire dans une récurrence d'audits permanente, ce qui nécessite de déployer d'importants moyens sur un laps de temps très contraint, puisque tous les établissements concentrent leurs arrêtés de compte sur la même période. La proposition que vous faites ne me semble donc pas réaliste. Mais c'est mon opinion et je comprends que vous ne le partagiez pas.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Les chambres régionales des comptes comptent du personnel bien formé à ces questions. C'est donc bien un projet politique. Nous sommes bien d'accord sur ce point. On peut avoir une autre façon de voir les choses. Cette autre façon de voir les choses n'a pas été partagée par les gouvernements précédents. Cette manière de procéder a été imaginée il y a déjà plusieurs années. Pour autant, on peut très bien ne pas être d'accord et c'est la raison pour laquelle je me suis abstenu tout à l'heure.

**M. le maire**

On a remis une pièce dans la machine ! La parole est donc à Mme Bonté.

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire. Je m'appelle Maud Bonté et non pas la machine. C'est une réflexion qui me paraît un peu discriminante, mais cela fait rire vos courtisans et cela ne me gêne pas du tout.

**M. le maire**

Venez-en au fait, Madame Bonté !

**Maud BONTE**

J'ai une question technique à poser. La note de présentation du projet de délibération explique qu'il a été constaté que la « *Ville respectait les normes comptables classiques du monde local et qu'elle pouvait améliorer son information comptable et financière en introduisant une série de nouvelles opérations comptables dans quelques domaines : constitution de provisions pour anticiper des contentieux ou des créances douteuses, meilleure estimation du montant des actions détenues dans divers organismes, affectation comptable au CCAS du patrimoine qu'il utilise pour son activité* ». Quelle est la valeur du patrimoine du CCAS ? Je ne sais pas si vous pouvez la donner à l'instant, mais en tout cas, dans l'esprit, quel est l'intérêt pour la Ville de faire cela ? Est-ce que cela veut dire que le CCAS retrouve son patrimoine ? Est-ce qu'il est sorti de la Ville et affecté au CCAS ? Je voudrais comprendre.

**M. le maire**

Ce sont des choses qui ont déjà été faites. On ne délibère pas sur ce point.

**Maud BONTE**

Je ne vous demande pas si vous délibérez, je vous demande d'expliquer ce que cela veut dire. Il est écrit qu'il s'agit de nouvelles opérations et vous dites qu'elles ont déjà été faites. Ou alors le texte que l'on nous soumet est mal rédigé. Si c'est une nouvelle opération, cela ne doit pas être déjà fait.

**M. le maire**

*Ces trois premières années ont permis de constater que la Ville respectait les normes comptables classiques du monde local et qu'elle pouvait améliorer son information comptable et financière en introduisant une série de nouvelles opérations comptables dans quelques domaines. Dans ce cadre, la Ville a passé des écritures comptables techniques depuis 4 ans, explicitées dans des délibérations. C'est simplement un résumé de ce qui a déjà été fait.*

**Isabelle DRANCY**

La Ville est propriétaire de certaines immobilisations dont elle n'a pas l'usage et qu'elle met à la disposition du CCAS. Et cette opération de constatation de la mise à disposition doit transparaître dans les comptes. C'est cela qui a été fait. Cela permet d'avoir une image fidèle.

**Maud BONTE**

Les locaux dans lesquels le CCAS agit appartiennent donc désormais au CCAS.

**Isabelle DRANCY**

Pas du tout.

*Brouhaha dans la salle*

**Maud BONTE**

Cela fait 18 ans que vous redoublez alors forcément vous connaissez tout cela. Moi, je demande. S'il y avait eu une commission de suivi budgétaire, nous aurions pu poser des questions techniques.

**Isabelle DRANCY**

C'est une mise à la disposition. La Ville est propriétaire. Elle ne se sert pas de ces immobilisations. Elle les laisse à la disposition du CCAS, mais il faut que cela transparaisse dans les comptes. Cette mise à disposition doit être comptabilisée. C'est un principe de base. Cela fonctionne partout de cette manière.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard M. Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention ((M. Philippe Szykowski)*



### **Affectation du résultat budgétaire de 2020.**

#### **Isabelle DRANCY**

Nous repartons sur le résultat budgétaire que nous avons détaillé tout à l'heure.

C'est donc un résultat de fonctionnement global de 6 553 440,71 € qu'il convient d'affecter.

Parallèlement à cela, nous avons un besoin de financement de la section d'investissement de 3 719 694,41 €. La loi stipule que nous devons compenser ce déficit par les excédents de fonctionnement.

Je précise que ce besoin de financement est augmenté de 234 575,81 € en raison du nouveau mode de comptabilisation du CET.

Il vous est donc demandé de bien vouloir décider :

- ✓ d'affecter 3 719 694,41 € en réserves au compte 108 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2021 ;
- ✓ de reprendre le solde, soit 2 833 746,30 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement

#### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ?

#### **Fabrice BERNARD**

Excusez-moi, Monsieur le maire, je passe de la comptabilité publique à la santé publique pour noter qu'un certain nombre de personnes autour de la table ne portent pas le masque ou ne le portent pas de façon réglementaire.

#### **M. le maire**

Ce n'est pas bien. Vous avez raison.

À part cela, est-ce que l'on peut passer au vote sur l'affectation du résultat ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, Sceaux, le 24 juin 2021*

*M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Liliane Wietzerbin*); 5 votes contre (*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard*); 1 abstention (*M. Philippe Szykowski*)

### **Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n° 1.**

#### **Isabelle DRANCY**

Nous avons voté le budget le 25 mars 2021 et nous devons adopter aujourd’hui une décision modificative pour prendre en compte le nouveau mode de calcul de la provision du CET.

La traduction comptable de cette mesure figure dans la note de présentation.

Le deuxième point de cette décision modificative concerne des opérations comptables plus générales résultant d’opérations intervenues depuis le vote du budget.

Parmi ces informations, dans la section de fonctionnement, nous enregistrons des produits supplémentaires en matière d’impôts locaux, de DGF.

S’agissant des dépenses, nous avons fait des provisions pour la crise sanitaire du Covid que nous avons ensuite reprises.

Dans la section d’investissement, vous avez le détail des différentes subventions, avec notamment la subvention de l’État octroyée dans le cadre du plan de relance pour un montant de 69 024,19 €.

Cette décision modificative diminue l’autofinancement prévisionnel de 40 000 € et le porte à 3 400 000 €. Elle ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

#### **M. le maire**

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s’abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Liliane Wietzerbin*); 5 votes contre (*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier,*

*M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard); 1 abstention (M. Philippe Szynkowski)*

**M. le maire**

Merci. C'est adopté.

Merci, Monsieur Godeau, et à l'année prochaine.

**VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Adhésion à l'association Transparency International France.**

**M. le maire**

Nous proposons que la ville de Sceaux adhère à cette association que vous connaissez probablement dont la finalité est la prévention de la corruption. Elle agit dans le cadre de la loi Sapin II relative à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Dans ce cadre, les acteurs publics sont invités à doter leur organisation d'un dispositif anticorruption adapté à ses risques propres et, le cas échéant, à ses spécificités.

Il nous semblait intéressant que la Ville puisse bénéficier d'échanges et de la diffusion d'une culture déontologique, via le Forum des collectivités engagées dans cette association.

À l'heure actuelle adhèrent notamment à Transparency International France les villes de Paris, Rennes, Cannes, Limoges, Toulouse, Grenoble, ainsi que la région Nouvelle Aquitaine, et le département de la Seine-Saint-Denis.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville au Forum des collectivités engagées de l'association Transparency International France pour un montant de 3 000 euros. Cette adhésion entraîne évidemment l'adoption de la charte d'adhésion jointe à la note de présentation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Cette association Transparency International est connue pour son action de lutte pour la prévention de la corruption et pour diffuser une culture déontologique sur des sujets liés à l'éthique avec un Forum des collectivités engagées.

Pérenniser cette adhésion n'est pas prévu puisque l'on s'est engagé pour 2021. On en reste pour le moment à l'année en cours.

Cet affichage de la volonté de lutter contre la corruption en confrontant les bonnes pratiques par l'intermédiaire de Transparency France nous apparaît d'abord comme une préoccupation morale

de vigilance, d'affichage de la ville de Sceaux, comme exemplaire à cet égard. Car il existe parallèlement l'arsenal juridique classique lié à l'engagement de celles et ceux qui appartiennent à la fonction publique territoriale et sont tenus d'avoir une attitude irréprochable vis-à-vis de la chose publique. De même pour les conseillers municipaux en début de mandat avec leur engagement de probité et de défense de l'intérêt général.

On connaît aussi la nature humaine et la tentation pour certains et certaines de vouloir bénéficier ou faire bénéficier d'avantages indus, et cela peut aussi concerner des fonctionnaires territoriaux.

Sur Sceaux, loin de moi l'idée de vouloir instiller le poison du doute, mais en souhaitant adhérer à Transparency France, vous adressez ainsi un message à toutes et à tous sur le respect des principes de probité dans l'action municipale.

Pourriez-vous nous spécifier si vous auriez eu connaissance de pratiques ou d'actes à la limite ou hors de la légalité ? Cela concernerait par exemple les autorisations d'urbanisme, les choix d'entrepreneurs pour les marchés publics. Dans ma carrière administrative personnelle, un fonctionnaire avait été révoqué pour fait de collusion avec un entrepreneur, mais aussi l'attribution de logements dans des organismes à loyer modéré. Des exemples ont été portés à la connaissance du grand public ces dernières années. De même pour toutes décisions d'avantages, remboursements décidés par la Ville.

Monsieur le maire, cette volonté de faire connaître les bonnes pratiques anti-corruption via le Forum Transparency International ne concerne pas seulement les élus, mais aussi le personnel dans ses activités courantes.

Quels moyens et méthodes comptez-vous mettre en place pour conforter, diffuser cette culture de service public décourageant toutes idées ou tentatives de compromission ? Ce thème n'apparaît pas explicitement dans les projets de formation que nous allons voir par la suite pour les années 2021 à 2023 et qui sont traités au point XVI du présent ordre du jour.

Je vous remercie de vos observations.

### **Fabrice BERNARD**

Cela nous fait encore un label. Dans la course aux labels, la ville de Sceaux est en tout cas bien placée. On espère un jour participer au label de la ville qui a le plus de labels.

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire. J'avoue que je ne m'étais pas attardé en préparant le conseil sur ce projet de délibération. À l'instant, je tape sur Google « Transparency International France » et je tombe sur l'article de Wikipédia qui cite un article du Monde diplomatique, journal que vous devez apprécier ainsi que mes collègues de Sceaux en commun. Il dit la chose suivante : « *Dans ses principales enquêtes, Transparency International ne mesure pas le poids de la corruption en Sceaux, le 24 juin 2021* »

*termes économiques pour chaque pays. Elle élabore un indice de perception de la corruption (IPC) à partir d'enquêtes effectuées par des structures privées ou par d'autres ONG : l'Économist Intelligence Unit, adossé à l'hebdomadaire libéral britannique The Économist, l'organisation néoconservatrice américaine Freedom House, le Forum économique mondial, ou encore de grandes sociétés. (...) L'IPC ignore les cas de corruption qui concernent le monde de l'entreprise. Dès lors, l'effondrement de Lehman Brothers (2008) ou la manipulation du taux de référence des marchés monétaires (Libor) par de grandes banques britanniques révélés en 2011 n'ont pas affecté les notes des États-Unis ou du Royaume-Uni. L'organisation reçoit en outre des financements d'entreprises faisant elles-mêmes l'objet de condamnation pour des faits de corruption ».*

Cela ne donne pas spécialement envie.

### **M. le maire**

Au regard des collectivités déjà adhérentes, nous avons estimé, même s'il n'y a pas eu de faits avérés de corruption à Sceaux ni parmi les élus ni parmi les fonctionnaires municipaux, que cette association pouvait nous apporter un conseil et un soutien, afin de mettre en place des modules de formation adaptés aux élus qui ont à prendre des décisions ainsi qu'aux fonctionnaires territoriaux.

Je ne sais pas quoi vous dire de plus. On peut lire beaucoup de choses dans la presse. Si vous ne voulez pas voter cette délibération, ne la votez pas.

Quant à la question des labels, je ne pense pas que Transparency International délivre un label. C'est une association qui apporte du conseil pour mettre en place des process internes de lutte contre la corruption. Il y en a certainement d'autres, mais c'est que nous vous proposons ce soir.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).*

## **VIII- SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT**

### **Communication du rapport relatif à l'exercice 2020 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.**

#### **M. le maire**

Il s'agit d'une délibération classique.

L'assemblée générale de la SEM a eu lieu le 25 mai 2021. Elle a adopté les comptes qui vous sont résumés dans la note de présentation. Je vous rappelle que les années 2018 et 2019 ont été marquées par la fusion des Offices de Sceaux et de Bourg-la-Reine, afin de constituer une seule entité rassemblant l'ensemble des propriétés des deux offices et de la SEM.

Nous avons fait entrer la SA de HLM France Habitation, devenue depuis lors SEQENS au capital de la SEM, une société d'économie mixte devant avoir au minimum 15 % d'actionariat privé. Les deux actionnaires privés de la SEM sont donc la Caisse des Dépôts et Consignations et SEQENS. La Ville de Sceaux détient pour sa part 51 % des actions et la Ville de Bourg-la-Reine 34 %.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, mais la SEM a pu maintenir une activité quasi normale.

Le patrimoine de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat comprend 1 767 logements, dont 1 257 à Sceaux et 510 à Bourg-la-Reine ; 329 logements sont situés dans les résidences de personnes âgées et les résidences pour étudiants. Il comprend également une quinzaine de locaux commerciaux.

Je vous rappelle à cet égard qu'à la fin de l'année 2021, la SEM sera livrée de locaux à usage de cabinets médicaux au rez-de-chaussée de l'immeuble en construction 1 bis rue du Maréchal Joffre à Sceaux. Une opération de construction d'une résidence pour étudiants est par ailleurs en cours sur le territoire de la ville de Bourg-la-Reine, à proximité de la gare.

Afin de soutenir l'activité locale pendant les confinements, le conseil d'administration a décidé d'exonérer de loyers certains commerçants locataires, selon les mêmes modalités que la Ville.

L'exercice clos au 31 décembre 2020 dégage un bénéfice de 2 139 639 €. Les capitaux propres de la SEM s'établissent désormais à 40 992 078 €.

Les bilan et compte de résultat de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice 2020 ont été approuvés par l'assemblée générale de la société le 25 mai 2021.

Vous disposez de tous les détails en annexe et je suis prêt à répondre à vos questions.

**Liliane WIETZERBIN**

Merci, Monsieur le maire.

Ce rapport suscite plusieurs éléments de réflexion. Il montre en particulier que, ces dernières années, la construction de logements étudiants et pour personnes âgées a été largement privilégiée. Ces logements représentent en effet près de 20 % du patrimoine. On voit aussi que plus de 80 logements pour étudiants sont en cours de livraison. C'est donc beaucoup plus que la livraison prévue pour des logements familiaux.

Or, je voudrais insister sur l'importance de proposer des logements aux familles. Je sais qu'il y a à Sceaux et à Bourg-la-Reine des familles qui souhaitent s'installer dans nos villes, des jeunes qui créent des familles et qui souhaitent rester dans nos villes, ce qui est une richesse pour nous. Je m'interroge donc sur l'évolution prévue pour ces catégories sur les années à venir. Est-ce que l'on a une tendance en pourcentage de résidences étudiantes *versus* logements familiaux ? C'est ma première question.

On parle aussi en page 10 de logements non conventionnés qui augmentent de 4,6 % par an et de logements conventionnés autour de 0,6 %. Je voulais savoir à quelles catégories différentes ces logements appartenaient ?

J'ai un point d'attention sur les marchés de travaux et de services. Je pense qu'il faut veiller à progressivement intégrer des pratiques exemplaires en matière d'achats responsables pour ces marchés de travaux et de services au niveau des matériaux, des exigences environnementales, etc.

Enfin, j'avais un point sur les réclamations. On a 2 122 réclamations, si j'ai bien lu. Comme un chiffre dans l'absolu ne veut pas dire grand-chose, je voulais savoir ce que représentaient ces réclamations en termes de pourcentage par rapport au nombre total d'interventions.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

S'agissant du nombre de logements étudiants, il est vrai que la politique municipale de Sceaux, et celle de Bourg-la-Reine également, est clairement affirmée depuis une dizaine d'années. Elle consiste à attirer et consolider la présence des universités à Sceaux en implantant des logements étudiants. Je précise que les accords passés avec le gestionnaire de ces résidences, Fac Habitat, qui gère en outre les résidences appartenant à Hauts-de-Seine Habitat, font que la quasi-totalité des étudiants logés à Sceaux sont inscrits dans les établissements de Sceaux. C'est très important, puisque l'objet de cette politique était justement de rapprocher les étudiants de leur lieu d'apprentissage. C'est le cas et je pense que c'est vertueux, puisque cela permet d'éviter des déplacements. C'est une politique municipale assumée que l'on peut partager ou non, mais c'est une politique assumée. Pour une fois que des élus font ce qu'ils disent vouloir faire, il faut s'en féliciter.

S'agissant de l'avenir, je ne pense que d'autres résidences seront construites à court terme à Sceaux. Il existe en revanche un certain nombre de programmes portés par la SEM et par d'autres opérateurs

qui comprennent des logements sociaux. C'est le cas par exemple du programme prévu sur le sentier de la Tour ainsi que celui prévu sur Albert 1<sup>er</sup>. Ces programmes comptent 30 % de logements sociaux acquis en VEFA par la SEM.

Et pour les personnes âgées, il s'agit notamment la résidence autonomie des Imbergères dont les bâtiments sont la propriété de la SEM et la gestion relève du CCAS.

Vous parlez de logements non conventionnés. En effet, les logements non conventionnés existent dans la SEM. Ceci est lié à une politique sur le logement intermédiaire initiée il y a plus de 30 ans par le gouvernement de l'époque. Ce sont les PLI. Le gouvernement suivant, a décidé que les PLI n'étaient plus conventionnés. Or la SEM dispose d'environ 230 logements PLI qui sont désormais des logements non conventionnés. Ils ne rentrent d'ailleurs pas non plus dans le calcul du quota des logements sociaux.

S'agissant des marchés, vous avez tout à fait raison, il faut effectivement veiller à un certain nombre de critères concernant les marchés de travaux ou de services passés par la SEM pour l'entretien courant des logements, des jardins, etc. J'ai bien noté votre préoccupation qui est aussi la nôtre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Liliane WIETZERBIN**

Et le point sur les réclamations ?

**M. le maire**

Je n'ai pas vu ce point.

En tout cas, une enquête de satisfaction est réalisée tous les deux ans auprès des locataires de la SEM. La dernière était plutôt bonne.

Page 8, ce ne sont pas des réclamations, mais des demandes d'intervention. « *En 2020 ont été recensées 2 222 demandes. Celles-ci se répartissent de la manière suivante : 1 402 pour Sceaux et 820 pour Bourg-la-Reine. Ces demandes concernent des interventions de plomberie, serrurerie, électricité et des remises en état de logements. L'ensemble des prestations demandées a généré 1 369 ordres de service, transmis à divers prestataires, pour un montant total de 1 016 969 €* ».

Cela fait partie de la vie normale de la gestion locative.

**Liliane WIETZERBIN**

Cela figure dans le chapitre « Traitement des réclamations des locataires ».



**M. le maire**

Je suis d'accord pour dire que le terme n'est pas forcément approprié. On aurait mieux fait d'écrire « Traitement des demandes des locataires ». Il est vrai qu'elles sont parfois formulées sous forme de réclamations et de manière parfois véhémentes.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité (M. Philippe Laurent, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser, Mme Annie Bach, membres du conseil d'administration ne prennent pas part au vote).*

**IX- HABITAT****Réhabilitation de logements sociaux situés 15, 23 et 25 rue des Imbergères – garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat.****Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Il s'agit d'une régularisation. Sceaux Bourg-la-Reine Habitat avait signé un contrat de prêt de 800 000 euros en août 2018, en vue de l'acquisition de locaux commerciaux rue Houdan, emprunt pour lequel la Ville avait accordé sa garantie à hauteur de 50 %.

Ce projet n'ayant pas abouti, le montant du prêt a été réaffecté à la réhabilitation de logements sociaux situés rue des Imbergères.

La Banque Postale a souhaité la signature d'un nouveau contrat pour préciser qu'il s'agit dorénavant de financer des travaux portant sur des logements sociaux et, dans ce contexte, la Ville peut apporter une garantie à hauteur de 100 %.

Le nouveau contrat avec la Banque Postale reprend le capital restant dû après l'échéance du 15 août 2021, soit 755 434,43 €, au même taux que le premier emprunt (1,89 %), sur la durée restante du prêt, soit 23 ans et 4 mois.

Pour financer cette réhabilitation, la SEM sollicite de nouveau la garantie de la Ville pour cet emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ montant : 755 434,43 €
- ✓ durée : 23 ans et 4 mois
- ✓ taux d'intérêt : 1,89 %

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour cet emprunt. Vous disposez en pièces jointes du détail de cet emprunt ainsi que du plan de remboursement.

**M. le maire**

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Maud BONTE**

Quel montant total de garanties d'emprunt la Ville supporte-t-elle vis-à-vis de la SEM ?

**Xavier TAMBY**

J'ai exactement la même question.

**Philippe SZYNKOWSKI**

J'ai une question relative au sens à l'article à donner à l'article L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales qui stipule que, conformément à l'article L. 2252-1, les garanties d'emprunts et cautionnements ne sont pas applicables aux sociétés HLM et aux sociétés d'économie mixte.

La ville de Sceaux apportera une garantie de 100 % aux investissements de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine pour la rénovation de logements rue des Imbergères. Merci de préciser quelles seraient les garanties maximales pour des investissements n'entrant pas dans les catégories précitées.

**Liliane WIETZERBIN**

J'avais juste une question. Quels sont les droits de la Ville en échange de cette garantie ? La Ville a-t-elle un droit prioritaire sur l'affectation de certains logements ?

**M. le maire**

Il ne s'agit pas d'une construction, mais d'une réhabilitation. Il n'y a donc pas de changement. Ce sont des immeubles sur lesquels la Ville a en effet un droit de réservation.

S'agissant du montant total des garanties accordées à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, l'information figure aux pages 133 et 134 du compte administratif.

**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Il est de 27 646 000 euros.

**M. le maire**

27 646 000 euros de capital restant dû.

S'agissant de la question de M. Szynkowski, lorsqu'il s'agit de travaux de construction ou de réhabilitation en matière de logement social, les collectivités peuvent accorder une garantie à 100 %. Pour toute autre opération, la garantie est limitée à 50 % du montant. Cela peut être moins, mais la garantie maximale est de 50 %.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Opération d'acquisition-amélioration de 27 logements sis 2 ter avenue Jules Guesde à Sceaux – garantie d'emprunt de la Ville à RATP Habitat.**

**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Il s'agit pour le bailleur RATP Habitat de réhabiliter 27 logements sociaux conventionnés : 3 PLAI, 10 PLUS et 14 PLS.

Le coût de ce réaménagement est estimé à 6 479 175 €.

Le plan de financement est le suivant :

- ✓ Prêts fonciers et construction : 3 249 113 €
- ✓ Prêts PAM dédiés à la réhabilitation : 732 400 €
- ✓ Subventions : 120 000 €
- ✓ Primes de l'État : 88 600 €
- ✓ Fonds propres : 2 289 602 €

RATP Habitat sollicite la garantie de la Ville pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant maximum de 3 249 113 €, soit 50 % de l'investissement.

Vous disposez du détail des lignes dans la note de présentation.

- ✓ Prêt PLUS foncier : 1 357 403 €
- ✓ Prêt PLUS construction : 260 834 €
- ✓ Prêt PLAI foncier : 89 749 €
- ✓ Prêt PLS foncier : 1 192 264 €
- ✓ Prêt PLS construction : 319 388 €
- ✓ Prêt PLS complémentaire : 29 475 €

En contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour cette opération, la Ville dispose d'un droit de réservation sur 6 des 27 logements du programme.

Sceaux, le 24 juin 2021

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder au bailleur RATP Habitat la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le prêt d'un montant total de 3 249 113 € à souscrire concernant l'opération d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux sis 2 ter avenue Jules Guesde.

En pièces jointes, vous disposez des garanties d'emprunt et de la convention assortie au contrat de prêt de la CDC.

**M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire.

À qui la RATP Habitat acquiert-elle ce bien ? Je n'ai pas repéré qui était le propriétaire.

Je poursuis. De quelle année date la construction de ce bâtiment, puisqu'il faut l'améliorer ?

**Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Qui a pris l'initiative de cette garantie ? RATP Habitat a-t-il sollicité la Ville ? N'avait-elle pas moyen de trouver une autre garantie d'emprunt ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

On va faire un peu de politique fiction. Imaginons que les taux d'intérêt remontent dans quelques années de 5 % et que RATP Habitat fasse faillite. Que ferait la Ville pour honorer les sommes dues par RATP Habitat ? Avez-vous déjà élaboré un scénario catastrophe pour trouver une solution de sortie gérable pour vous ou vos successeurs ? Merci.

**Liliane WIETZERBIN**

Toujours en lien avec ma question précédente. 20 % des logements sont réservés à l'attribution de logements par la Ville. Pouvez-vous nous confirmer que les critères d'attribution sont bien les mêmes que pour les autres logements ? C'est-à-dire que la Ville propose des candidats, mais que ces candidats doivent rentrer dans les critères d'attribution des logements.

**M. le maire**

Cet immeuble appartenait à la famille Alalinarde qui a souhaité le vendre à la RATP. Il s'agissait d'une transaction privée dans laquelle la Ville n'est pas intervenue. On nous a demandé notre avis puisqu'il y a eu une DIA. Nous avons décidé de ne pas préempter d'autant plus qu'il est situé à

proximité de la résidence étudiante et qu'il y a de l'autre côté un permis de construire pour la construction de logements sociaux par RATP Habitat. Le chantier devrait d'ailleurs démarrer rapidement.

RATP Habitat a-t-elle pris l'initiative de demander la garantie ? Oui, mais c'est très classique. SEQENS aussi demande la garantie de la Ville. C'est une pratique courante qui permet aux bailleurs sociaux ainsi qu'à leurs prêteurs de faciliter l'obtention de leurs ratios prudentiels. La garantie d'une collectivité territoriale permet d'obtenir les taux d'intérêt les plus bas possible. La contrepartie, c'est que la Ville dispose d'un droit de présentation des candidats sur un certain nombre de logements.

C'est un mécanisme qui existe depuis très longtemps. Je n'ai pas souvenir d'un bailleur social qui ait fait faillite. Les bailleurs sociaux sont suivis d'assez près et bénéficient d'une garantie globale de la Caisse de garantie du logement social auprès de laquelle ils cotisent tous les ans et qui vient au soutien des difficultés que pourrait rencontrer un bailleur. Ces difficultés sont généralement dues à une vacance trop importante des logements qui ne trouvent pas preneurs en raison de bâtiments trop vétustes ou d'impayés trop nombreux. Des plans de sauvetage sont alors mis en œuvre et la Caisse de garantie dispose de réserves financières suffisantes pour faire face à de grandes difficultés, mais cela est très rare. Même durant la crise financière de 2008, il n'y a jamais eu de problème avec les bailleurs sociaux. C'est donc un secteur relativement sécurisé. Quoi qu'il en soit, si la garantie de la Ville devait être actionnée, la Ville deviendrait propriétaire. Il s'agit d'immobilier avec un risque extrêmement faible, si du moins la ville de Sceaux reste suffisamment attractive pour que les logements sociaux qui y sont construits trouvent preneurs. Pour l'instant, c'est le cas. Mais on ne sait jamais. Si l'on venait à couper tous les arbres ou à bétonner le parc de Sceaux, il en irait autrement. Et si on laissait trop de voitures circuler, cela pourrait aussi poser un problème. Voilà les explications que je peux vous donner.

### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

S'agissant des attributions, je veux rassurer Mme Wietzerbin. Tous les critères sont pris en compte, quel que soit le réservataire. Les villes ne sont pas les seuls réservataires. Il y a aussi le Département, la préfecture, l'État. On applique les mêmes critères pour tous les dossiers. Notre activité est par ailleurs contrôlée par l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) et je peux vous dire que tous les bailleurs sont très prudents en la matière et qu'il n'y a aucun laissez-passer. On traite les dossiers en toute transparence et en toute régularité.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

Une petite question. Il s'agit d'un vieil immeuble, âgé d'une soixantaine d'années. C'est donc un immeuble qui n'a pas d'accès PMR. La réhabilitation prévoit-elle la mise en place d'accès PMR

ou est-ce juste une réhabilitation légère qui laissera de fait les personnes à mobilité réduite à l'extérieur de cette opération ?

### **M. le maire**

Je ne suis pas certain que cet immeuble ne soit pas accessible aux PMR. Il y a un ascenseur. Je pense qu'il est tout à fait accessible. Et la réhabilitation est déjà faite.

Effectivement, c'est un immeuble qui doit avoir 50 ou 60 ans.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (Xavier Tamby).*

## **X- TRANSITIONS**

### **Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » – intégration des villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine.**

#### **Florence PRESSON**

Vous connaissez tous l'importance que nous donnons aux repas destinés aux enfants et aux seniors.

Un repas, c'est avant tout un moment de bien-être qui allie le confort, la sécurité, la convivialité, le bon et le bien manger en mettant en œuvre les sens comme le goût, l'odorat, le toucher et la vue. Ce sont les aliments, mais aussi les produits, le rapport direct avec la vie, le cycle des saisons, la proximité et l'emploi, un emploi local non délocalisable, des métiers essentiels, des filières à découvrir ou redécouvrir, l'inspiration vers de nouveaux métiers pour les enfants. C'est le sens et la proximité. C'est aussi une autre relation qui se tisse entre les enfants, les tout-petits, les seniors, les maraîchers, les paysans et les meuniers. Et c'est revisiter un certain nombre de métiers un peu plus inspirants.

Malgré les conditions très exigeantes actuellement mises en œuvre dans les cahiers des charges pour acheter les meilleurs repas, cela reste malheureusement une cuisine industrielle, standardisée, automatisée, une cuisine où les salariés ne sont pas forcément les mieux traités et ont plaisir à Sceaux, le 24 juin 2021

travailler. La traçabilité, l'origine, les conditions de traitement des aliments sont très difficiles à pister et à contrôler. Vous connaissez tous cela dans votre vie privée avec les différents scandales qui ont existé et les impacts sur les repas que vous réalisez vous-même ou ceux qui sont parfois mangés dans de grandes chaînes de restaurants.

C'est dans ce contexte que nous avons pris la décision avec une commission de la restauration aux alentours des années 2010 de construire une cuisine centrale. Il ne s'agit pas seulement de construire d'un bâtiment, mais de rechercher des communes à proximité de Sceaux partageant les mêmes valeurs pour construire ce projet en commun. C'est la rencontre entre le maire de Sceaux et l'ancien maire de Montrouge, Jean-Loup Metton, qui a permis de décider, par une délibération prise en mai 2012, la création d'une société publique locale pour la construction, la gestion et l'administration de cette cuisine locale placée sous la responsabilité des deux communes.

Nous avons recherché un terrain susceptible d'accueillir la construction de cette cuisine. Nous l'avons trouvé, mais nous l'avons perdu suite aux élections de 2014, le maire nouvellement élu ayant décidé de remettre en cause le permis de construire. Cela a été ensuite une démarche de deux autres maires, le maire de Fontenay-aux-Roses et le maire de Bourg-la-Reine qui ont été séduits par le projet. Nous avons travaillé pendant deux ans pour voir si nous partagions les mêmes valeurs et si nous étions prêts à lancer un projet commun à nos quatre communes.

Nous avons déjà parlé de ce sujet en conseil municipal, puisque nous rendons régulièrement des comptes. Nous avons parlé de la démarche en cours, des études que nous avons menées pour arriver la proposition que nous vous faisons ce soir. Nous proposons en effet au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver la modification des statuts de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » permettant l'entrée des villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine en qualité d'actionnaires,
  - modifier la dénomination de cette SPL en « La cuisine près de chez nous »,
  - modifier la répartition du capital social en 40 % pour la ville de Montrouge, 15 % pour la ville de Sceaux, 30 % pour la ville de Fontenay-aux-Roses, et 15 % pour la ville de Bourg-la-Reine (répartition faite en fonction du nombre de repas préparés pour chacune des communes).
  - modifier le nombre de sièges d'administrateurs en le portant à 11, répartis en 4 pour la ville de Montrouge, 2 pour la ville de Sceaux, 3 pour la ville de Fontenay-aux-Roses, 2 pour la ville de Bourg-la-Reine.
- ✓ approuver les statuts de cette société
- ✓ désigner des membres du conseil municipal en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration
- ✓ autoriser le versement de la partie du capital restant due, soit 25 000 €.
- ✓ autoriser les représentants de la ville de Sceaux au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires à voter la modification des statuts, et signer tout document en

application de la présente délibération.

- ✓ autoriser le maire à signer tout document en application de la présente délibération.

### **M. le maire**

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Xavier TAMBY**

Pour commencer, j'ai envie de dire que les plaisanteries les plus courtes sont toujours les meilleures. Comme l'a indiqué Florence Presson, celle-ci dure depuis 2010. À un moment donné, il faut admettre qu'un échec est un échec. Je pense qu'il serait temps de dire la vérité sur ce projet. C'est peut-être regrettable. Sur le fond, l'objet est intéressant, mais j'entends également qu'il peut se décliner sous d'autres formes qu'une société publique locale, et notamment comme cela se fait à Antony sous la forme d'une délégation de service public classique.

Le bio et le bien manger relèvent en fait d'une question de cahier des charges. Il faut sortir de cet esprit de gauche qui consiste à dire que la fonction publique peut faire mieux que le secteur privé. J'ai plutôt tendance à croire le contraire. Je suis plutôt dans une logique libérale. Je crois que le libéralisme a certaines vertus, et notamment celle d'être performant pour peu que l'on soit prêt à y mettre le prix. Je vous remercie.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

Je ne paraphraserai pas Xavier Tamby. Je suis d'accord avec lui pour d'autres raisons. Xavier, tu parles de cahier des charges. C'est une chose, mais c'est le contrôle qui est important. On l'a vu dernièrement. Il n'y a pas de vrai contrôle qualité dans les cantines de Sceaux. D'après ce que j'ai entendu, 30 % des repas servis dans les cantines finissent à la poubelle. Le chiffre est peut-être faux, mais je sais que des audits sont faits régulièrement dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, la quantité de nourriture gâchée est très importante.

Le contrôle est important, Monsieur le maire. Et cette cuisine UDI ne prévoit pas de contrôle. Il sera très difficile pour la Ville de contrôler la qualité des aliments qui y seront servis et de demander une contrepartie en cas de manquement au cahier des charges. Je rejoins là M. Tamby sur le fait qu'il existe des cuisines centrales locales qui garantissent l'approvisionnement en bio et peuvent fournir des repas de qualité selon des engagements fermes, ce qu'une cuisine municipale ne pourra pas faire. La SPL et la cuisine municipale, c'est très bien dans le Larzac, parce qu'il n'y a pas là-bas de cuisine centrale privée. Mais là où nous sommes, il en existe un certain nombre, à Antony, à Fresnes. Je ne comprends donc pas très bien cette approche, d'autant que le secteur privé bénéficie



d'une meilleure répartition des coûts, puisqu'il travaille toute l'année alors qu'une cuisine centrale municipale ne travaille que 160 jours par an. Que fait-on les 200 jours restants ? Comment amortissons-nous le bâti et les équipements ? Ce sont des questions qui n'ont pas de réponses dans le projet tel qu'il est présenté. C'est un projet pour lequel il sera difficile de prendre des décisions puisque nous serons liés par un pacte d'actionnaires pour un certain nombre d'années.

J'avais une autre question : qu'en est-il du terrain de la cuisine centrale ? Est-ce toujours celui de Fontenay ou bien recherchez-vous un autre terrain ?

### **M. le maire**

Je demanderai à Florence de répondre. Et Chantal pourra peut-être dire un mot sur le gaspillage alimentaire dans les écoles, car beaucoup de choses sont faites dans ce domaine.

### **Florence PRESSON**

Concernant le travail qui a été réalisé depuis un certain nombre d'années, nous avons visité plus d'une douzaine de cuisines, notamment des cuisines privées telles que vous les décrivez. Nous avons fait des visites surprises et nous avons trouvé dans les réfrigérateurs des bacs de poissons sans étiquette. La traçabilité est normalement obligatoire, mais il s'avère que ce n'est pas forcément le cas. On se rend compte que les marques des conserves ou des légumes présentés –, parce qu'ils ne sont pas épluchés – varient considérablement. Si vous avez des exemples de cuisines centrales de grande qualité, c'est vraiment un scoop. Ces cuisines étant affectées aux écoles, elles préparent également moins de repas l'été. À peu près toutes les écoles connaissent une diminution du nombre de repas servis l'été. Mais il y a néanmoins les centres de loisirs, les seniors et les agents de la Ville.

M. Tamby a cité l'exemple d'Antony. La Ville a effectivement recruté une personne qui passe son temps à faire des contrôles. Elle constate régulièrement que les cuisses de poulet arrivent cuites et congelées. La Ville possède une cuisine centrale, mais achète la traçabilité de l'achat et de la préparation avec un suivi, de bonnes et surtout de mauvaises surprises.

Concernant le contrôle qualité et le cahier des charges, il ne faut pas oublier que nous sommes quatre communes avec un niveau d'exigence important. Une petite cuisine dans son coin ne peut pas aider un agriculteur à définir un circuit de proximité avec un volume suffisant. 1 800 repas par jour, cela n'intéresse personne, que l'on soit dans le Larzac ou en région parisienne. En revanche, un volume de repas plus conséquent donne une certaine garantie, ce qui permet d'investir, de passer vers une restauration et des produits beaucoup plus bios, beaucoup plus responsables. Cette notion de qualité et de définition d'une chaîne complète d'approvisionnement est quelque chose d'aussi important que la cuisine en tant que telle.

Le terrain à Fontenay est effectivement l'option retenue pour la construction d'une cuisine qui permettra de livrer ces quatre villes.

S'agissant du contrôle qualité, l'administration de cette SPL sera assurée par les villes. Elles décideront des produits à acheter, des menus à proposer. Je pense que l'on aura moins de difficultés qu'en passant par une boîte noire, aussi privée soit-elle.

Si vous le souhaitez, je peux vous proposer un programme de visites de cuisines de ce type et vous constaterez une sacrée différence de fonctionnement avec les quelques usines qui nous entourent, aussi bien dans l'élaboration des repas que dans les relations avec les agriculteurs locaux.

Je pense avoir dit l'essentiel. Je laisse Chantal parler du gaspillage alimentaire.

### **Chantal BRAULT**

Il n'y a pas que le gaspillage. Nous faisons manger les enfants de Sceaux qui restent à la cantine de manière tout à fait correcte, grâce à une vigilance permanente de nos services et un personnel qualifié. Mais il est vrai qu'il s'agit d'un marché public, que nous venons d'ailleurs de renouveler et nous avons eu affaire ces derniers temps à des prestataires de petites organisations familiales et traditionnelles. Nous avons abandonné les grands fournisseurs qui travaillaient notamment à la cuisine centrale d'Antony. L'alimentation d'Elior arrivait de la cuisine centrale d'Antony. Cela avait aussi ses défauts. Aujourd'hui, nous ne sommes plus sur ce registre, mais il est vrai que les contraintes qui nous sont imposées en termes de pesage et de dosage pour chaque repas servi aux enfants génèrent du gaspillage. Nous l'avons identifié. Nous l'avons mesuré et nous avons mis en œuvre un certain nombre de dispositions pour l'éviter. Cela passe notamment par des choses très simples, comme l'inscription en temps et en heure des enfants à la cantine, afin de prévoir le nombre de repas nécessaires pour la journée. Il faut aussi prendre en compte les contraintes liées à l'hygiène. Et il y a des enfants qui ne finissent pas leur assiette. Nous sommes en train de revoir très précisément les dosages, afin de les adapter à chaque enfant et prendre en compte les petites et les grandes faims.

Nous faisons un travail extrêmement précis pour améliorer tout cela, car nous avons bien compris que l'on ne pouvait pas continuer ainsi. Mais il existe des textes qui s'imposent à nous et qui contribuent aussi à ce gaspillage.

S'agissant du bio, les menus proposent plus de produits bios que ce que la loi nous impose. Et nous allons accroître encore la part du bio grâce à notre prestataire et au cahier des charges qui nous lie. Nous avons beaucoup travaillé sur les contenants et les plats. Il y a tout un travail très intéressant sur le sujet, mais qui nécessite la formation du personnel et un matériel adapté. La cheffe de service qui est diététicienne veille quotidiennement à tout ce qui est servi aux enfants. L'idée, c'est de faire correctement déjeuner les enfants de Sceaux. Ils ne sont pas tous à la cantine, mais il y a un pourcentage très important d'enfants qui restent déjeuner à la cantine. C'est une charge énorme.

C'est une veille quotidienne et c'est une vigilance permanente de tous. Et nous y arriverons, parce que le gaspillage aujourd'hui n'est plus tolérable. Nous sommes bien d'accord.

**M. le maire**

Merci, Madame Brault. Merci, Madame Presson.

Je n'ai pas le sentiment que ce soit connu de tous, mais une SPL est une société de droit privé qui emploie des salariés privés, mais dont l'actionariat est public. Ce qui n'est d'ailleurs pas forcément un critère de qualité, mais je veux vous le dire pour information. Les actions que détiendra la Ville dans cette société lui permettront d'être copropriétaire des installations. Elle peut vendre ses actions si elle le souhaite. Je ne comprends donc pas cette histoire de pacte d'actionnaires.

Juste une petite plaisanterie pour dire à M. Dessanges que cette cuisine est assez largement UDI, mais également un peu En Marche. LREM fait en effet partie de la majorité municipale de Montrouge. La députée En Marche est adjointe au maire. Je pensais donc que c'était quelque chose qui aurait pu vous plaire.

Nous passons au vote.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je voulais juste passer un message concernant les plats végétariens. Personne n'en a parlé. La viande carnée est vivement critiquée de nos jours. Il faudrait par conséquent faire en sorte que des plats végétariens soient très rapidement mis à disposition dans les cantines, afin que les animaux soient beaucoup moins impactés par les activités de boucherie.

**M. le maire**

Mme Brault va vous apporter des informations que vous n'avez manifestement pas.

**Chantal BRAULT**

Je peux vous dire qu'il y a déjà un repas végétarien par semaine et que nous travaillons à en proposer davantage. La seule chose, c'est que les repas végétariens finissent la plupart du temps à la poubelle car les enfants ne les goutent pas. Cela fait partie du gros gaspillage. Nous cherchons des plats plus travaillés, dont l'aspect est plus attirant pour éviter que les enfants ne les consomment pas. Nous procéderons à l'éducation au goût aussi pour que les enfants y prennent plaisir. Nous avons cette préoccupation.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Nous proposons de désigner Florence Presson et Philippe Laurent en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SPL.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Je vous propose de faire un vote global.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).*

## **XI- DOMAINE COMMUNAL**

**Terrain situé sentier de la Tour — prolongation des dispositions adoptées le 27 juin 2019 relatives à la désaffectation partielle du terrain.**

### **Patrice PATTEE**

C'est une délibération assez technique. Il s'agit de revenir sur une délibération antérieure qui précisait le délai que nous avons pour désaffecter le parking du sentier de la Tour, préalablement à son déclassement du domaine public et à la cession d'une partie de ce parking à la société EMMI en vue de la construction d'un programme immobilier. Ce programme doit se développer pour l'essentiel sur la propriété et de façon plus marginale sur une partie de ce parking.

Lors de la signature de la promesse de vente, il avait été convenu que la désaffectation de ce parking prendrait effet une fois les conditions de réalisation de l'opération réunies en fixant un délai au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Le permis de construire ayant fait l'objet de recours, le délai fixé a été dépassé. Il vous est donc proposé de proroger l'échéance de la désaffectation de ce parking au 30 juin 2022.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée. Est-ce qu'il y a une intervention ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire. Merci, Monsieur Pattée pour cette synthétique présentation.

Monsieur le maire, je vous avais envoyé quelques questions écrites en préparation de cette note. Je n'ai malheureusement pas eu de réponse. Je comprends que vous ayez d'autres occupations pour Sceaux, le 24 juin 2021

le moment, mais c'est bien dommage, car il nous est difficile de prendre une décision sans avoir accès aux documents demandés, à savoir les documents préparatoires de l'administration de Sceaux au contrat passé avec la société EMMI. Nous souhaitons par ailleurs avoir accès au rapport de la SNCF qui préconisait une gestion différente des eaux de pluie s'agissant de cette opération.

J'ai l'impression que le permis de construire a été accordé sans mise en place d'une cuve. Encore une fois, je n'ai pas accès au dossier. C'est donc juste une hypothèse. Mais malgré l'absence de cuve, le permis de construire a été accordé. Et l'on a vu lors de récents épisodes que la pluie dévalait les pentes des Chéneaux-Sablons et provoquait des inondations dans les caves des riverains de ce quartier. Et vous nous proposez en l'occurrence de bétonner sur 4 000 m<sup>2</sup>.

Mais l'on ne sait pas vraiment ce qui est proposé puisque le permis de construire « *is in the air* », comme on dit. On ne sait pas où il est. On ne sait pas ce qui va être construit.

Alors que l'on doit rester dans des proportions raisonnables, puisque l'on est proche du centre-ville, on a vu que l'on commençait à monter à R+6, ce qui est élevé pour urbanisation raisonnée.

Ce qui me gêne, c'est l'absence de transparence de la mairie, notamment pour ce qui concerne la délivrance du permis de construire, puisqu'il semblerait qu'il ait été accordé sans respecter les dispositions demandées par la SNCF.

Une dernière question : est-il prévu une clause de revoyure sur le prix du terrain ? Ce prix sera-t-il réévalué en fonction de la date à laquelle la Ville signera le contrat de vente avec le promoteur ?

### **Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire. Voilà ce que j'ai à vous dire sur ce dossier Trousseau qui nous tient particulièrement à cœur, nous autres, associations de quartier, et notamment l'association Chéneaux-Sablons ainsi que la quarantaine de riverains immédiats qui, soutenus par tout un quartier, ont ouvertement exprimé leur opposition à ce projet via les différents recours gracieux et contentieux engagés depuis octobre 2020.

La charte de l'arbre sur l'environnement et la préservation des arbres n'est pas respectée. Les conséquences de ce projet sont dramatiques : l'abattage de 50 arbres de hautes tiges sur 52 remplacés par des arbres de petite taille plantés dans peu de terre au-dessus d'une dalle béton construisant les parkings. Le déracinement simultané de ces 50 arbres sur un terrain particulièrement en pente n'est pas sans risque en termes de glissement de terrain à court terme. À plus long terme, cette artificialisation massive des sols aggravera le changement climatique (chaleur et risque d'inondation).

La charte de l'environnement est également bafouée avec :

- ✓ La mise en danger évidente de ces deux arbres remarquables qui restent, le promoteur ne prévoyant visiblement pas les mesures suffisantes pour garantir leur protection lors de la

réalisation du chantier.

- ✓ Une densification massive de 87 logements de 18,50 mètres de haut.
- ✓ La suppression de 26 places de stationnement public dans un quartier où les solutions sont déjà très insuffisantes.
- ✓ La densification du trafic automobile rue des Chéneaux où la circulation est souvent déjà très compliquée.

Au niveau financier, attendant à la parcelle privée vendue à la société EMMI SCCV Isabella, les 1057 m<sup>2</sup> du parking public détenu par la Ville ont été vendus 2 743 €/m<sup>2</sup>, soit moitié moins qu'une parcelle voisine rue du Maréchal Joffre, elle aussi, en bordure de la Coulée verte, vendue par la Ville 5 500 €/m<sup>2</sup>. Si le même prix au mètre carré était retenu, le prix de vente de notre parking passerait de 2,9 millions d'euros à 5,8 millions d'euros, soit près de 3 millions d'euros en plus pour la Ville.

Pourquoi avoir vendu si peu cher alors que le nombre de mètres carrés autorisés à la construction est particulièrement important ?

Pourquoi l'estimation de France Domaine a-t-elle été si basse alors que la vue est plein sud, très dégagée jusqu'à Antony et que la proximité du prestigieux lycée Marie Curie aurait permis un prix plus élevé ?

À l'aune de nos contraintes d'augmenter une nouvelle fois le montant des impôts locaux pour une somme de 750 000 euros, soit quatre fois moins que le prix que l'on aurait pu obtenir en fixant le même prix que celui de la parcelle voisine et ainsi combler ce qui manque au budget, le groupe Sceaux Ensemble souhaite porter à vos suffrages l'amendement suivant : nous demandons une réévaluation de France Domaine sur le montant du foncier de cette parcelle dans l'intérêt des contribuables Scéens.

Enfin, l'association Chéneaux-Sablons note dans son bulletin, que vous avez certainement reçu, Monsieur le maire, que le promoteur et les propriétaires actuels n'ont pas hésité à transmettre une sommation interprétative par voie d'huissier au domicile des requérants les incitant à renoncer au recours en leur présentant ladite interpellation pour qu'ils la signent sur-le-champ. Cette tentative d'intimidation ne pourrait-elle pas être considérée comme un délit ? J'ai évidemment tous les documents en ma possession.

Je vous remercie, Monsieur le maire, de bien vouloir discuter de cet amendement.

**Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Parmi tous les mauvais coups que vous avez portés à Sceaux, celui-ci est l'un des plus durs. Presque tous les ingrédients d'une opération de bétonnage sont réunis. Sur les principes politiques, Maud Bonté l'a évoqué à l'instant, il y a le sujet des arbres. Il y a ceux qui déclarent protéger les arbres, Sceaux, le 24 juin 2021

ceux qui le font et ceux qui ne le font pas. Vous allez raser 50 arbres de hautes tiges et deux arbres remarquables sont par ailleurs en grand danger.

Le péché originel de ce projet, c'est quand même le dézonage de zones UE en zones UC où intérêts publics et intérêts privés se rencontrent. Franchement, j'en appelle à la majorité. On sait que la plupart des dossiers ont déjà été revus en réunion de majorité et que durant la séance du conseil municipal, vous répondez à vos mails, à votre épouse ou à votre époux, mais prenez réellement conscience de ce qui se passe sur ce dossier. C'est une verrue qui va apparaître en bordure de la rue Houdan et qui va gâcher le paysage. Je vous interpelle tous personnellement, afin que vous vous élevez contre cette opération.

Je sais que je peux être caricaturé – et c'est bien normal – sur le fait que j'en rajoute des tonnes sur la densification et la bétonisation. Cela étant dit, ce sont de vrais sujets et je pense que ce qui se passe sur cette opération est vraiment grave.

Je vous incite tous à vous ressaisir et à comprendre que ce projet n'a pas été présenté aux élections municipales. Je vous accorde que tous les autres projets de densification ont fait l'objet d'un simulacre de débat. Ce n'est pas le cas de ce projet. Or cette opération va véritablement enlaidir le quartier des Chéneaux-Sablons, mais également l'ensemble de la ville de Sceaux.

Sur le fond, s'agissant du plan juridique, assez logiquement, le permis de construire aurait dû trouver une issue avant les élections municipales. Cela n'a pas été le cas. C'est intervenu juste après. La question est de savoir pourquoi.

S'agissant de la prolongation, j'ai un doute sur la validité juridique de cette prolongation au regard de ce qui est fait dans la délibération de 2019 jusqu'à octobre 2020. Je ne suis pas certain que cette délibération précédente soit totalement d'équerre sur le plan du droit.

Sachez que cette opération ne concerne pas les seuls riverains des Chéneaux-Sablons. C'est une opération qui va vraiment dénaturer la ville de Sceaux au sens large. Et ce n'est que le début. On commence par ce projet et l'on en fera d'autres. On sait très bien comme cela se passe par la suite et ce qu'il adviendra dans quelques années.

### **Liliane WIETZERBIN**

J'ai des questions techniques à vous poser, puisque je n'étais pas présente le 27 juin 2019 au moment des délibérations ni le 8 octobre 2020.

Au départ, je pensais qu'il s'agissait juste de repousser d'un an le délai de désaffectation. Mais en lisant plus attentivement le projet de délibération, je vois qu'il est demandé au conseil municipal de confirmer sa décision de désaffecter une partie du parking et de confirmer le principe de son déclassement.

Je me demande donc si l'on prend uniquement la décision de reporter un délai ou si l'on prend aussi la décision de confirmer la désaffectation et le déclassement de ce parking auquel cas je n'ai pas tous les éléments à ma disposition pour le faire.

Je vous fais donc part de cette question un peu technique. Sommes-nous en train de confirmer cette décision ou uniquement de décider d'un report du délai ?

### **M. le maire**

Je répondrai d'abord à M. Dessanges. Son mail est arrivé ce matin à 4 h 52. Vous souhaitiez avoir communication du rapport de l'expert de la SNCF qui conclut à la nécessité de mise en œuvre d'une cuve de stockage des eaux dans le cadre du projet immobilier de la société EMMI et des notes préparatoires des services administratifs de la Ville qui ont servi au projet de contrat de cession du terrain avec la société EMMI. C'est ce que vous souhaitiez. Je vais donc vous répondre tout de suite.

En ce qui concerne les prescriptions de la SNCF, elles relèvent d'un avis rendu par cette dernière dans le cadre du permis de construire que vous pouvez consulter sans difficulté. Dans son avis, la SNCF demande que le régime des eaux pluviales ne soit pas modifié aux abords de la tranchée du TGV. Ce point a été pris en compte par le maître d'ouvrage du projet qui a produit dans le permis de construire une notice hydraulique et projette un certain nombre de dispositifs pour gérer les eaux de pluie à l'échelle du terrain (terrasses végétalisées semi-intensives, espaces verts de pleine terre, noues, cuves de rétention). Sur ce point, le projet a fait l'objet d'un avis favorable de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, compétent en matière d'assainissement et d'eaux pluviales. Je vous invite donc à consulter le permis de construire en ce sens.

En ce qui concerne les engagements contractuels établis entre la société EMMI à laquelle la société SCCV Isabella vient aux droits et obligations et la Ville, je vous invite à consulter le dossier de la séance du 27 juin 2019 du conseil municipal accessible en ligne.

Je répondrai aussi à Mme Bonté sur le prix de vente avant de laisser la parole à Patrice Pattée. J'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer la chose. En réalité, si nous avons accordé un permis de construire selon les dispositions permises par le PLU, ce projet aurait été beaucoup plus dense. Il est à peu près deux fois moins dense que le projet situé face à la gendarmerie. C'est la raison pour laquelle le prix était celui que vous avez cité, ce qui est tout de même un bon prix. Pour obtenir un meilleur prix, il aurait fallu faire plus dense. Et nous avons choisi de ne pas le faire.

Vos propos contenaient par ailleurs beaucoup d'inexactitudes, notamment sur les espaces de pleine terre, ce qui démontre que vous n'avez sans doute pas consulté vous-même le permis de construire.

Patrice, si tu veux apporter des précisions.



**Patrice PATTEE**

Je peux effectivement apporter quelques précisions.

Je ne sais pas si Mme Bonté, ou quiconque ici, qui porte la contestation sur ce projet, est allée visiter le jardin de Mme Trousseau. J'y suis allé. Je n'ai même pas essayé de compter les 50 arbres dont vous parlez. Ce terrain ressemble à une friche. Ce jardin est une friche dans laquelle s'est développée de la végétation spontanée. Ce sont des arbrisseaux. Effectivement, depuis la rue des Chéneaux, la Coulée verte et le sentier de la Tour, cela fait effet, parce qu'il y a une grosse masse végétale, mais celle-ci n'a strictement aucune valeur. C'est juste une masse végétale.

À peu de choses près, c'est ce à quoi devait ressembler la Coulée verte avant le passage du TGV. C'est à peu près la même chose. Mais vous ne vous en souvenez pas.

Les deux féviers d'Amérique ont en revanche une réelle valeur. Nous avons souhaité les préserver, ce qui a d'ailleurs retardé un peu le projet. C'est aussi ce qui explique le temps pris pour l'instruction du permis de construire qui vous a semblé si longue. Nous avons demandé au promoteur de modifier son projet, de réduire l'emprise de ce bâtiment ainsi que le nombre de logements pour mieux préserver ces féviers d'Amérique. M. Dessanges, vous avez désormais accès au permis de construire. Si des gens ont pu déposer des recours, c'est bien qu'ils ont ouvert le permis de construire. Si vous l'aviez fait, vous auriez vu qu'il y a bien une cuve de récupération des eaux de pluie. Je pense donc que vous n'êtes pas allé voir le permis de construire.

Bien évidemment, vous ne pouviez pas avoir accès à la version antérieure, car elle n'était pas publique. Mais si vous l'examinez aujourd'hui, vous constaterez que ce projet fait une large politesse à ces deux féviers d'Amérique.

Il y a par ailleurs sur ce parking des arbres qui sont encore jeunes, mais qui ont une certaine valeur et qui seront donc protégés.

Le promoteur avait la possibilité de développer son programme immobilier sur la propriété Trousseau. Ce parking est un parking d'aubaine plutôt qu'un vrai parking public. Il n'est ni contrôlé ni géré. Nous avons considéré qu'il était préférable de faire ripper le programme immobilier vers l'est, sur la moitié du parking, et de créer une vraie rue pour desservir les programmes immobiliers de la SEM, afin de préserver le cœur d'îlot dans lequel nous procéderons à une véritable campagne de plantation d'arbres. Ce n'est donc pas une bétonisation comme certains le disent. C'est un projet d'aménagement et de requalification avec la création d'un vrai cœur d'îlot et la plantation d'arbres.

S'agissant de votre volonté de faire pression sur France Domaine, Madame Bonté, rien ne vous empêche de les saisir. France Domaine, c'est la DGFIP. Allez-y. Engagez un recours auprès de France Domaine pour leur expliquer qu'ils ont sous-évalué le prix du foncier.

Quant à la sommation reçue par les requérants, cela peut effectivement vous surprendre, mais si cela est illégal, je ne comprends pas pourquoi les requérants ne se rebiffent pas et ne dénoncent pas

la procédure. C'est le choix du promoteur. Nous sommes complètement étrangers à cette démarche, mais j'imagine que si le promoteur a eu recours à cette procédure, c'est qu'il a été bien conseillé et qu'il sait ce qu'il fait. Je ne me fais pas d'illusion, si cela était délictueux...

**Xavier TAMBY**

Sur un plan moral, condamnez-vous cette démarche, Monsieur Pattée ? Cela ne vous gêne-t-il pas ?

**Patrice PATTEE**

Ce n'est pas le sujet, Monsieur Tamby.

**Xavier TAMBY**

C'est pourtant bien le sujet. C'est une grosse partie du scandale.

**Patrice PATTEE**

Monsieur Tamby, vous parlez du dézonage. Lorsque nous sommes passés du POS au PLU, les droits à construire de cette parcelle ont évolué. Mais beaucoup de choses ont changé entre le POS de 1995 et la dernière version du PLU qui date de 2015. Il est normal en 20 ans de se réinterroger et de revisiter la vision que l'on peut avoir de la ville. Cela me paraît assez légitime et normal. Cela rentre dans le cadre de la gestion d'une ville.

Vous dites qu'il n'y a pas eu de débats pendant la campagne électorale. Cela ne tenait qu'à vous. C'était à vous de provoquer les débats. Or vous n'avez pas parlé de ce sujet durant la campagne municipale. C'était votre choix.

**Xavier TAMBY**

N'importe quoi !

**M. le maire**

Monsieur Tamby, vous interviendrez après. Pour l'instant, vous n'avez pas la parole.

**Xavier TAMBY**

Je ne peux pas laisser M. Pattée dire n'importe quoi.

**M. le maire**

On n'est pas dans une cour d'école.

**Patrice PATTEE**

S'agissant de la question de Mme Wietzerbin, je peux effectivement comprendre que vous soyez troublée par le fait que nous confirmions la désaffectation du parking, mais c'est juste technique. On confirme que l'on veut désaffecter et l'on repousse la date. Il s'agit de justifier le report de cette date, sinon cela n'aurait pas de sens. On confirme que l'on va désaffecter une partie de ce parking pour le déclasser lorsque le chantier pourra démarrer.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos interrogations. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Mme Bonté sur les glissements de terrain, les inondations, etc.

S'agissant des hauteurs, avez-vous compté le nombre d'étages de la résidence Penthièvre ? R+6 en plein centre-ville.

**Maud BONTE**

Hors sujet !

**Xavier TAMBY**

Quel rapport ? Aucun rapport !

**M. le maire**

C'est très simple. On a délibéré au conseil municipal le 27 juin 2019. Un certain nombre d'entre vous n'était pas présent que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité. Le conseil municipal a délibéré pour la cession du terrain. Un permis de construire a été signé en août 2020 et a fait l'objet de contentieux. Laissons faire la justice et nous verrons bien si ces contentieux prospèrent. Les requérants auront peut-être gain de cause. Je n'en sais rien.

Si vous estimez que cette délibération de juin 2019 est entachée d'irrégularités, si vous estimez que le prix de vente est trop bas et qu'il peut être considéré comme une libéralité à l'égard de la société de construction, je vous en prie, allez devant le tribunal.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ;*

*5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) ; 2 abstentions (Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szynkowski)*

## **XII- JEUNESSE**

### **Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.**

#### **Chantal BRAULT**

Le dispositif Projeunes a déjà de nombreuses années d'existence. Il avait été proposé par des jeunes qui avaient eux-mêmes choisi cette appellation.

C'est un dispositif qui permet à des jeunes de proposer un projet qui leur tient à cœur. Ces projets sont exclusivement tournés vers la solidarité internationale. Année après année, nous recevons entre 12 et 15 projets, tout à fait passionnants pour certains d'entre eux. Des jeunes sont partis au bout du monde avec une volonté, un dynamisme et un engagement extraordinaires. Ils sont rentrés en ayant changé de regard sur le monde, en ayant une autre vision de leur rôle et de leurs études. Quelques jeunes d'une quinzaine d'années sont également partis, mais la plupart ont une vingtaine d'années, à un âge où il leur est plus facile de partir quelques semaines ou quelques mois pour apporter un savoir-faire, de l'attention, de l'engagement, du bénévolat et veiller sur des populations en difficulté.

Nous sommes très vigilants sur les projets qui nous sont soumis. Ils sont étudiés en fonction de l'intérêt qu'ils portent sur la ville, de l'exemple qu'ils peuvent donner à des jeunes de Sceaux, de leur faisabilité. Nous essayons de faire en sorte que ces jeunes ne partent pas en prenant des risques trop grands dans des endroits difficiles. Nous voulons avoir l'assurance que le projet soumis est raisonnable et opportun.

Les jeunes qui obtiennent ces bourses sont tenus de faire un retour, de rendre compte, de participer à une soirée de restitution avec leurs films, leurs photos, leurs récits. C'est tout à fait intéressant et souvent très émouvant, car ces projets concernent souvent des actions en direction d'enfants en grande difficulté.

Cette année, eu égard aux dispositions sanitaires contraignantes, nous n'avons reçu que deux projets qui nous ont paru extrêmement intéressants et séduisants. Ces projets sont portés par des Scéens. Le premier projet est porté par une jeune Scéenne, étudiante en master à Sciences Po, qui a décidé de partir au Pérou pour plusieurs mois. Elle a fait le choix de s'investir dans une organisation travaillant pour les droits humains, la défense des droits des femmes et des minorités. Elle parle beaucoup des femmes d'Amazonie péruvienne qui sont en grande difficulté, des droits des enfants également. Elle a d'ailleurs travaillé à Sceaux avec Chemins d'enfance. Elle porte cela en elle depuis longtemps. Elle s'intéresse à l'égalité entre les femmes et les hommes dans des

endroits où cela est très mal ou très peu pris en compte. Elle part avec une organisation sur place pour y passer 7 mois. Elle est déjà allée au Pérou. Elle connaît ce pays et est fondamentalement attachée à l'Amérique latine. Elle part avec détermination, mais quasiment sans moyens. Elle a un courage énorme. C'est une fille extrêmement intéressante. Il est donc proposé de lui accorder une bourse de 2 000 euros, ce qui correspond à peu près à ce que nous attribuons chaque année en fonction de la nature du projet et de la demande. Elle part avec un très petit budget. Je pense qu'elle saura nous faire un retour intéressant et que nous aurons l'occasion de juger de l'opportunité de ce projet.

Le deuxième projet est en direction du Cambodge. C'est un projet porté par un jeune Scéen de l'école CentraleSupélec. Il s'engage auprès de l'association Cambodge Kampuchea Souriya qui travaille au Cambodge et qui a une histoire de longue date.

Ce sont des jeunes qui rejoignent une ONG locale, ce qui permet de pérenniser leurs actions. Il ne s'agit pas d'amener sa science, mais d'aider à faire changer les pratiques et à faire en sorte qu'elles soient prises en compte par les populations. Ils partiront sept semaines du côté de Phnom Penh, mais ils vont se déplacer dans le pays. Ils se diviseront pour ne pas faire des groupes trop importants et pour pouvoir visiter plusieurs communes dans le but de s'occuper d'enfants handicapés, d'enfants privés de culture et de formation. Ils participeront à la construction d'édifices, à l'aménagement de lieux pour que des enfants démunis, souvent orphelins, puissent vivre dans des conditions plus saines. Ce jeune Scéen porte en lui la générosité et l'envie de faire de belles choses. Et c'est tout à fait impressionnant.

Nous avons reçu ces deux jeunes avec Christian Lancrenon et les services compétents. Comme il n'y avait que deux projets, nous avons eu le temps et l'opportunité de les recevoir. Ce n'est pas le cas lorsqu'ils sont 15. Et nous avons été tout à fait séduits par l'intérêt et la densité de ces deux projets.

Pour le Cambodge, l'association disposant d'un budget plus important et ayant déjà récolté des fonds, il est proposé de lui attribuer une bourse de 1 500 euros.

Voilà Monsieur le Maire. Sachant que l'un et l'autre rentrent dans ce projet avec le règlement qui s'impose, c'est-à-dire qu'ils auront l'obligation de faire un retour. Ces retours se font généralement lors du Festival de la solidarité internationale qui se tient au mois de novembre lors d'une soirée dédiée. Ce sont des moments absolument passionnants et très intéressants. C'est l'image d'une belle jeunesse scéenne et d'un bel engagement de leur part. Ils amènent beaucoup de leurs savoirs, de leur conscience et de leur courage.

### **M. le maire**

Merci, Madame Brault, de cet enthousiasme pour la jeunesse scéenne.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Sceaux, le 24 juin 2021

**Maud BONTE**

Merci, Madame Brault pour cette présentation.

À la lecture de la note, j'ai été tout à fait séduite par ces deux projets fort intéressants. Je me permets de vous dire à quel point cette mission est très belle. Je la soutiens pleinement. Les deux projets sont tout à fait différents, mais c'est à chaque fois un projet humain et je crois qu'au retour, nous en bénéficierons tous.

Vous avez donné l'explication de la différence des bourses. Ma question sera simplement la suivante : en dehors de cette période très difficile où l'on ne peut pas se rencontrer, comment la Ville communique-t-elle auprès des jeunes pour susciter des vocations ? Comment sont-ils avertis qu'ils peuvent éventuellement bénéficier de cette bourse ?

**Liliane WIETZERBIN**

Merci, Madame Brault, pour cet exposé.

Je voudrais ici vous exprimer mon étonnement vis-à-vis de l'attribution de ces bourses. L'une d'entre elles va à une étudiante en Master à Sciences Po et l'autre à une association d'étudiants de CentraleSupélec.

Ce sont deux institutions de prestige, très élitistes. Et sans bien sûr critiquer aucunement la qualité des projets proposés, je m'interroge sur les modalités d'information et de portage de cette possibilité d'attribution de bourses, également sur l'intérêt de faire porter ces bourses sur une telle finalité, la solidarité internationale.

J'entends que la crise sanitaire en France et à l'étranger a limité le nombre de projets, mais la situation a-t-elle été différente les années précédentes ? Sur les 12 ou 15 projets que vous avez mentionnés, les porteurs de projets sont-ils aussi issus de telles écoles ou d'une telle sociologie plutôt privilégiée ? Comment est-ce porté ? Comment pourrait-on orienter ce type de bourses vers des publics plus larges, quitte à ce que ces projets puissent être de typologies très différentes, peut-être vers la solidarité tout court plutôt que vers la solidarité internationale.

Le sentiment, vu d'ici, c'est que c'est vraiment très ciblé sur des publics très spécifiques et que l'on oublie toute une partie de la jeunesse scéenne. Je ne suis pas sûre que l'on soit en train de parler à toute la jeunesse scéenne.

Ma question est donc celle-ci : est-ce vraiment la mission de la Ville que de financer ce type de projets pour ce type de publics ? Ne vaudrait-il pas mieux élargir à des projets peut-être moins ambitieux, qui font moins briller les yeux, mais un peu plus terre-à-terre. Merci.

**Chantal BRAULT**

Certaines de vos questions se recourent.

Sceaux, le 24 juin 2021

S'agissant de la communication sur cette possibilité de bourses, les jeunes en parlent entre eux. Ils savent que c'est possible. Nous faisons en outre des communications régulières sur ce dispositif. Il y a des articles dans le magazine, une campagne d'affichage. Un règlement très strict est diffusé quelques mois auparavant pour les porteurs de projet aient le temps de déposer leur dossier, de l'affiner. Certains jeunes arrivent spontanément vers nous sans avoir vu la communication que nous faisons, parce que l'on frappe assez facilement à la porte d'une mairie pour solliciter de l'aide.

S'agissant de la nature des jeunes qui partent, ce que vous dites est très intéressant, Madame Wietzerbin. Nous avons beaucoup de projets très différents portés par des jeunes très différents. Depuis toutes ces années, nous avons reçu une grande diversité de dossiers. Je vous ai dit tout à l'heure qu'un jeune lycéen de 15 ans est parti seul, malgré un problème très compliqué survenu dans sa famille. Nous avons découvert toutes sortes de jeunes, toutes sortes d'étudiants, d'organisations de scoutisme. Il se trouve que très peu de projets nous ont été soumis cette année. Nous avons pris ceux qui se présentaient. Il convient non pas de frapper aux portes et demander à des jeunes de monter un projet juste pour élargir le spectre. Nous examinons les projets qui nous arrivent. Et s'ils sont intéressants, nous les sélectionnons. Sur 15 dossiers, nous en gardons trois ou quatre au maximum. Et je peux vous dire qu'il y a aussi parmi des projets inintéressants, quelques déchets.

Nous ne nous référons pas aux études que font les porteurs de projets, mais à la nature de leur projet, à leur courage, à leur détermination et leur envie. Il est vrai que certains d'entre eux font des études. Il se trouve beaucoup de jeunes étudiants de première ou deuxième année de médecine qui décident de partir dans des endroits difficiles pour soigner le paludisme ou promouvoir la vaccination.

Si demain, un jeune qui n'a fait ni études ni formation souhaite partir au Cambodge, il partira. À condition d'avoir un point de chute, de travailler en collaboration avec une association et qu'il ne soit pas livré à lui-même. Il faut que ces jeunes soient un peu armés et accompagnés.

Et pour ce qui concerne la solidarité internationale, c'est un choix que nous avons fait et auquel nous tenons, d'abord parce que ce sont les projets qui nous sont arrivés en nombre depuis le début de ce dispositif. Alors nous affirmons notre volonté d'encourager ces projets dans ce domaine de la solidarité internationale

### **M. le maire**

C'est un choix politique.

### **Chantal BRAULT**

Absolument.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Nous souhaiterions avoir un peu plus de renseignements sur le plan budgétaire. Quels montants sont réservés pour ce type d'aides et dans quelle nomenclature ? D'autre part, sur les modalités de choix des candidats retenus, est-ce un consensus ? Est-ce un choix majoritaire ? Et comment est assurée la garantie de pluralité et de compétences du jury qualifié par vous-même de restreint composé d'élus et de personnels municipaux ? Comme le dit la célèbre formule, cela va peut-être de soi, mais cela va mieux en le disant. Merci.

**Chantal BRAULT**

Dans nos jurys habituels, il y a généralement la Croix-Rouge, des associations de solidarité internationale de Sceaux, la MJC, le CSCB. Il y a même eu le CPE de Lakanal. Évidemment, comme pour tout jury, il faut une majorité. En fonction du vote de chacun des jurés, nous retenons ou pas un projet. C'est assez simple. L'année dernière, il n'y a pas eu de jury car pas de projet en raison du confinement.

Cette année, seuls deux projets ont été présentés. Nous avons considéré que nous n'étions pas tenus de réunir un jury. Mais en temps normal, le jury est composé en partie d'élus, mais pas seulement. Nous considérons qu'il y a à Sceaux suffisamment d'organisations compétentes pour contribuer au choix de ces projets, et notamment des associations œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale telles que Asama et Solidarité Kendié.

**Liliane WIETZERBIN**

Puisque vous dites que la solidarité internationale est une thématique assumée et politique, d'autres bourses sont-elles prévues pour des projets portés par des jeunes sur des thématiques plus faciles, sur des choses qui se passeraient en France, à portée de main ?

Je pense que 1 500 ou 2 000 € ne suffisent pas pour ce type de projets qui amènent sans doute d'autres fonds.

Pour des jeunes qui voudraient avoir des projets plus faciles, un peu moins ambitieux financièrement, existe-t-il d'autres bourses qui pourraient être attribuées par la Ville ?

**Chantal BRAULT**

À l'origine, Projeunes ne portait pas sur la solidarité internationale. Il s'agissait juste de projets portés par des jeunes, mais cela a tourné court très rapidement. Les projets n'avaient pas toujours d'intérêt exemplaire, parfois un peu égocentrés. Ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont fini par parler de solidarité internationale et au fur et à mesure des années, ce sont ces projets dans ce domaine qui nous ont été soumis. C'est alors que nous avons arrêté ce critère.



Des aides pour les jeunes à Sceaux, il y en a d'autres. Il y a des projets pour aider des jeunes de la Rotonde, ou de l'Espace relais. Il y a en cours un projet pour leur permettre de passer une semaine en montagne faire du canyoning et de l'escalade. Ce n'est pas une bourse dédiée, mais c'est un accompagnement de nos services pour aider à monter ces projets. Plusieurs personnes s'engagent sur ce sujet depuis maintenant plusieurs années. Il est possible ainsi de les aider à imaginer et à fabriquer autrement leurs projets. Cela peut d'ailleurs se développer, il y a des intentions sur ce mode là.

### **Sabine NGO MAHOB**

Je rebondis sur ce qu'a dit Liliane sur la solidarité internationale. Quand ces enfants partent à l'étranger, cela leur apporte beaucoup, mais cela apporte aussi à notre pays. Ils acquièrent une certaine richesse et des connaissances. On ne va pas seulement donner. On apprend aussi. On ramène quelque chose.

Financer ces projets, ce n'est pas seulement faire preuve de solidarité envers ces pays. C'est aussi utile aux jeunes, car cela les aide à se construire et à devenir de meilleurs adultes. Cela permet aussi la résolution de certains problèmes de société, de discriminations que nous vivons dans ce pays, parce qu'ils voient alors les choses sous un angle différent.

### **Chantal BRAULT**

Ils reviennent souvent transformés. Je connais quelqu'un qui a fait de grandes études et qui a l'issue d'un voyage comme celui-là a finalement décidé de rester sur place et de se consacrer au pays dans lequel il était parti au sein d'une association de solidarité.

### **M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Fabrice Bernard, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski) ; 1 abstention (Mme Liliane Wietzerbin).*

### **XIII- RESSOURCES HUMAINES**

#### **Présentation du plan de formation triennal 2021-2023.**

##### **M. le maire**

Tous les trois ans, la ville de Sceaux élabore un plan de formation, reflet des orientations stratégiques de la Ville, de l'évolution des services, des besoins en compétences nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets professionnels des agents.

Cette obligation a été renforcée par la loi « Égalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017.

Le plan de formation doit désormais être présenté au conseil municipal après avoir été soumis à l'avis du comité technique, instance locale de dialogue social. Le plan de formation, joint à la note de présentation a été présenté au comité technique le 14 juin 2021 et a reçu un avis favorable unanime de l'ensemble des membres du CT, et notamment des organisations syndicales.

Ainsi que l'indique le bilan social 2019 présenté au conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2020, la place de la formation dans l'administration municipale de Sceaux est très importante. En effet, 76 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour, soit 1 688 jours de formation. Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent a été de 4,1 en 2019, ce qui est bien au-delà de la moyenne sur la Petite Couronne qui se situe à 2,1 jours par agent, toutes collectivités confondues.

Le budget dévolu à la formation en 2019 s'élevait à 58 654 €, auxquels il faut ajouter 96 845 € de cotisations versées au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

##### **Chantal BRAULT**

Je trouve dommage que cela ne suscite pas de questions. Le plan de formation fait partie d'un plan d'accompagnement de nos fonctionnaires municipaux qui est extrêmement porteur et qui permet d'accompagner les évolutions professionnelles.

Je pense qu'il faut avoir ce regard sur ces plans qui favorisent, accompagnent et veillent sur nos agents. C'est très important.

##### **M. le maire**

Merci pour ces déclarations enflammées pour les agents municipaux de Sceaux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Sceaux, le 24 juin 2021

**Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le maire, je voudrais demander une interruption de séance.

**M. le maire**

Elle est de droit.

*La séance est suspendue à 0 h 14 et reprend à 0 h 21*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'Amicale du personnel de la ville de Sceaux.**

**M. le maire**

Comme vous le savez, toutes les associations auxquelles nous versons une subvention supérieure à 23 000 € doivent être liées à la Ville par une convention d'objectifs. C'est le cas de l'Amicale du personnel de la ville de Sceaux. Vous connaissez ses actions. C'est une association à laquelle peuvent adhérer les agents. Environ la moitié y adhère. Certaines activités organisées par l'Amicale sont aussi proposées aux agents de la Ville et non aux seuls adhérents.

Pour mémoire, la subvention votée en mars 2021 en faveur de cette association s'élève à 29 818 euros.

Il vous est donc proposé d'adopter cette convention d'objectifs avec l'Amicale du personnel de la ville de Sceaux.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, sportive, animation et police municipale.**

**M. le maire**

Adaptations du tableau des effectifs liée à des recrutements (-1/+1)

Nous remplaçons un poste d'agent technique par un poste d'agent de maîtrise.

Adaptations liées aux avancements de grade (-13/+13)

Il s'agit de supprimer 13 postes et d'en créer 13 d'un niveau un peu plus élevé pour des agents qui ont la possibilité d'évoluer dans leur carrière.

Tout cela est évidemment conforme aux règles que nous avons fixées en délibérant sur les lignes directrices de gestion il y a deux ou trois séances.

Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services de la Ville (+2) et à la résorption de l'emploi précaire

Il s'agit de résorber l'emploi précaire en transformant des postes de vacataires à temps complet en poste de titulaires, en l'occurrence d'adjoints techniques. Cela n'engendre pas d'augmentation de coût. C'est simplement la résorption de l'emploi précaire et la consolidation de l'emploi de ces personnes.

Voilà ce qui vous est proposé.

Au total, deux postes supplémentaires sont créés, mais sans impact sur le budget.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Dans la mesure où il s'agit d'assurer l'avancement des personnels, on ne peut que souscrire à cette décision, mais l'emploi de saisonniers ne peut parallèlement être abandonné, ce qui peut être en effet un paradoxe dans la mesure où nous sommes très attachés au service public. Sauf que, ponctuellement, peuvent candidater pour des activités ponctuelles des vacataires « professionnels », des personnes qui ont l'âme vagabonde, qui récusent tout point d'ancrage. Il faut aussi en tenir compte et répondre aux différents profils. Le service public, c'est aussi l'adaptabilité permanente.

S'agissant des personnes handicapées, l'application effective des normes légales est plus que souhaitable en nombre et sur des postes adaptés.

Voilà mes observations. Merci.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Szykowski, vos observations sont entendues. Mais vous savez que nous délibérons chaque année sur la possibilité de recruter des vacataires. Nous avons voté sur le sujet en décembre dernier. La Ville doit employer des personnels vacataires compte tenu de la nécessité d'adapter nos équipes aux différentes circonstances. C'est bien le cas.

Nous comptons environ 450 agents permanents et environ 200 vacataires qui interviennent de manière plus ou moins régulière en fonction des besoins. C'est ainsi que les choses doivent se passer. C'est la condition de l'adaptabilité du service public, mais il y a parfois la nécessité de le consolider comme nous le faisons.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **XIV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS**

**Motion de Sceaux Ensemble en faveur d'une étude d'impact sur la circulation des voies communales et sur la pollution sonore après le passage au 30 km/h sur toutes les routes départementales à Sceaux, et sur les moyens mis en place pour le faire respecter.**

##### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire. Il s'agit d'une motion de Sceaux Ensemble en faveur d'une étude d'impact sur la circulation des voies communales et sur la pollution sonore après le passage au 30 km/h sur toutes les routes départementales à Sceaux, et sur les moyens mis en place pour le faire respecter.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Mairie a annoncé la généralisation de la limitation de vitesse à Sceaux aux routes départementales de la commune, passant ainsi de 50 à 30 km/h. Approuvant toute initiative favorisant la transition écologique et les mobilités douces, le groupe Sceaux Ensemble craint que cette limitation de vitesse, si elle n'est pas parfaitement accompagnée, soit source de nuisances pour les riverains et de tensions supplémentaires pour les cyclistes contraints de partager sur les voies de délestage, un espace de plus en plus restreint. Nous nous interrogeons sur la faisabilité du respect de cette limitation de vitesse. Sachant que la limitation des 50 km/h à Sceaux n'était pas toujours respectée sur les routes départementales, que les aménagements visant à cette limitation sur les départementales dépendent exclusivement du Département, nous nous interrogeons sur les moyens techniques, humains envisagés par la Ville pour la faire appliquer. Nous nous inquiétons de l'impact du détournement prévisible du trafic automobile sur les rues communales, et sur la sécurité des cyclistes qui empruntent à contre sens ces voies étroites, sur le niveau de pollution sonore engendré par les automobilistes exaspérés. Nous recevons régulièrement des témoignages en ce sens.

Ainsi le groupe Sceaux Ensemble, demande que la ville de Sceaux mette en place les moyens nécessaires au respect des 30 km, qu'elle en précise les modalités, techniques, humaines qu'elle compte déployer et qu'une étude d'impact sur la pollution et le trafic du réseau communal de la ville soit réalisée après un an de passage à une zone 30 sur l'ensemble de la commune.

##### Présentation de la motion :

La généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h, annoncée par la mairie est une des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, retenue par Emmanuel Macron. Elle a déjà été adoptée par plus de 200 villes notamment pour améliorer la sécurité routière et la qualité de Sceaux, le 24 juin 2021

l'air. Or il s'avère qu'à Sceaux, la limitation de vitesse à 50 km/h n'était déjà pas toujours respectée, source d'insécurité pour les cyclistes partageant les mêmes espaces que les automobiles et les camions, en l'absence de voies cyclables dédiées.

En 2020, des Scéens riverains du boulevard Colbert vous ont alerté, Monsieur le maire, sur l'incessant irrespect de la limitation de vitesse à 50 km/h, des véhicules empruntant cette départementale. La même observation a été faite sur les autres RD de la Ville. Vous avez alors indiqué qu'il n'appartenait pas à la Mairie, mais au Département d'étudier et de mettre en place les solutions permettant de ralentir le trafic. Dès la mise en place de cette limitation de vitesse à 30 km/h, des Scéens respectant le nouveau code de la route sur les boulevards de la Ville se sont vus invectivés, klaxonnés par des automobilistes impatients, peu soucieux d'appliquer la nouvelle mesure. Dans le même temps, des riverains de la rue du Lycée, nous ont aussi alertés sur l'accroissement du trafic automobile sur leur voie, conséquence possible du détournement de la circulation par les assistants de navigation tels que Waze, cher à Monsieur Pattée.

Des mesures existent pour limiter la vitesse des véhicules sur les RD traversant les villes : des moyens physiques tels que les ralentisseurs, les feux tricolores, des moyens comportementaux, feux tricolores comportementaux tout juste légalisés par l'État, radars pédagogiques, radars fixes ou mobiles mis en place par les forces de police qui ne sont plus sur le terrain à Sceaux, des moyens humains, agents de la police municipale autorisés à verbaliser ce type d'infractions, mais si peu nombreux pour assurer la sécurité globale des Scéens.

Au-delà de l'annonce, nous demandons que des mesures concrètes soient mises en place, afin que la limitation de vitesse soit effective, sans heurts entre les différents usagers, sans retentissement néfaste en termes de trafic, et de sécurité sur les voies communales voisines, sans impact sur le niveau des pollutions sonores.

Le groupe Sceaux Ensemble propose que la ville de Sceaux précise les mesures qu'elle envisage de mettre en place pour permettre le respect de cette interdiction de rouler à plus de 30 km/h dans la commune, qu'elle s'engage à faire dans un an, une étude d'impact sur le trafic des routes départementales et des voies communales et sur les pollutions sonores. Je vous remercie.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Dessanges. J'avoue que vous avez une certaine propension à enfoncer des portes ouvertes. À Sceaux, les voies communales ont été passées à 30 km/h alors M. Macron était encore étudiant. Je suis heureux qu'il ait retenu la proposition de la Convention citoyenne pour le climat, mais nous l'avions déjà fait avant.

Si nous ne l'avions pas fait pour les voies départementales, c'est parce qu'à l'époque, le Département y était opposé. Or, il n'est pas forcément judicieux de se fâcher avec le Département.

Il se trouve que la période que nous avons vécue encourage certains à témoigner de la foi de nouveaux convertis qu'il s'agisse de cette affaire ou de l'usage du vélo.

Le Département ne s'opposant plus sur un plan politique à la limitation de vitesse, j'ai donc pris un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h.

Il est clair qu'à Sceaux comme ailleurs, cette limitation n'est pas respectée par tous et que les forces de police nationale ne sont plus sur le terrain. Je vous remercie de l'avoir souligné et je sais pouvoir compter sur votre appui auprès du ministre de l'Intérieur et du Préfet pour que le commissariat de police de Châtenay-Malabry puisse se voir doter de nouveaux policiers, ce qui n'a d'ailleurs pas été le cas cette année, contrairement aux commissariats de police voisins. Tout ceci fait partie du rôle de la police nationale et pas seulement de la police municipale.

Il est clair aussi que lorsque vous respectez les 30 km/h, cela agace d'autres automobilistes. Il faudrait donc envoyer cette motion à ces automobilistes et pas à nous.

Je vais laisser M. Pattée vous apporter des éléments de réponse plus techniques, puisqu'il adore cela.

### **Patrice PATTEE**

Vous avez raison, Monsieur le maire, j'adore cela. Et je suis d'ailleurs tenté de remercier M. Dessanges, ce soir. Depuis que vous siégez, on parle du vélo à chaque séance du conseil municipal et cela me ravit. Nous passons des délibérations de temps en temps, mais grâce à vous, nous parlons du vélo à chaque séance. Cela ne peut que nous faire plaisir.

Comme l'a rappelé M. le maire, la politique en faveur des circulations douces remonte à 1999. Le premier plan de circulation date de 1999. Et le passage des voies départementales à 30 km/h, c'était en 2003. Aujourd'hui, on appelle cela la transition écologique.

Ce que j'ai retenu, c'est que vous êtes inquiet pour les cyclistes. Je ne suis pas sûr que vous soyez cycliste, car je ne vous ai jamais vu sur un vélo dans la rue.

Ce que je peux vous dire est factuel. Peut-être que les cyclistes vont se sentir un peu plus opprésés, mais je constate ce soir que 1 622 cyclistes sont enregistrés sur Géovélo. Ils ont parcouru 25 000 km au mois de mai. Et ce soir, ce sont déjà 21 500 km qui ont été parcourus. Ces scores positionnent Sceaux en pole position des villes de moins de 20 000 habitants. Au mois de juin, la ville classée juste derrière Sceaux compte seulement 9 500 km. Au mois de mai, les villes qui étaient en deuxième et troisième position comptaient 11 000 km.

Je veux bien que l'on dise que Sceaux est une ville hostile aux cyclistes, mais ce que vous annoncez ne s'avère pas exact.

Vous parlez des réactions épidermiques des automobilistes, des klaxonnements et des invectives. Il y a des klaxonnements, mais ce n'est pas à cause des cyclistes. Je les entends dans les carrefours Sceaux, le 24 juin 2021

lorsque ceux-ci sont englués par les voitures, lorsqu'il y a des bouchons. Ce ne sont pas les cyclistes qui sont klaxonnés. C'est très marginal. Lorsque les automobilistes sont piégés dans un carrefour, certains d'entre eux s'énervent.

Les invectives, j'y ai eu droit, en 2008 et 2009, car j'étais quasiment le seul à prendre les rues à contresens. Les pionniers qui ont ouvert le sens interdit ont surpris les automobilistes, mais il n'y a plus aujourd'hui aucune réaction. Et je fais le pari que ce sera demain la même chose sur toutes les voiries départementales.

Juste une précision, Monsieur Dessanges, la RD920 a échappé à cette règle des 30 km/h. C'est ainsi.

Comme le disait un ancien Président, il faut laisser le temps au temps. Le contresens cyclable a été décidé fin 2009. Il a fallu quelques années pour les automobilistes s'habituent et trouvent cela normal.

Vous déclarez que les automobilistes ne respectent pas la limitation à 50 km/h. On ne peut pas l'affirmer. Ce que l'on peut affirmer en revanche, c'est que sur les voiries communales où l'on fait des campagnes de mesures de vitesse et de flux régulières, on constate d'année en année que la vitesse moyenne baisse. Il y a une donnée technique qui s'appelle le V85. C'est la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules. Et après des années de cette révolution culturelle voulue par Sceaux sur son territoire, les vitesses sont aujourd'hui beaucoup plus basses qu'il y a quelques années.

Vous parlez de pollution. Chacun peut constater qu'un véhicule qui roule à 30 km/h fait beaucoup moins de bruit qu'une voiture qui roule à 50.

Toutes ces mesures incitent à assouplir sa conduite. Vous savez que la vitesse moyenne de déplacement en ville est de 18 km/h. Si rouler à 50 km/h est autorisé, les automobilistes poussent jusqu'à 50 km/h. Sur l'avenue Camberwell par exemple, les voitures vont passer le petit rond-point de la fontaine et accélérer pour monter à 50 km/h pour ensuite freiner brutalement devant le garage Renault. Quel est le gain ? Cela provoque une accélération du bruit et contribue à l'émission de particules de freinage, de particules de carburant mal brûlé.

Toutes ces mesures vont à l'encontre de ce que vous prédisiez, puisqu'elles permettent de réduire la pollution sonore et la pollution de l'air. Je suis très heureux que vous ameniez sur la table le sujet des circulations douces et du vélo, mais vous le faites en annonçant des contrevérités.

S'agissant des mesures, la police municipale est dotée de jumelles-radar et procède régulièrement à des contrôles inopinés à verbaliser les contrevenants. C'est sans doute l'une des meilleures mesures qui puissent exister, car on ne va pas installer des passages surélevés sur le boulevard Colbert. Cela n'aurait aucun sens et les riverains se plaindraient du bruit. Il faut donc amener les



automobilistes à respecter ces règles et je serais tenté de dire que si vous vous mettez au vélo avec vos amis, vous contribuerez à réduire la vitesse globale.

Voilà ce que je peux dire.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Je vais vous donner ma version des choses.

Cette contribution de Sceaux Ensemble marque effectivement la différence entre les dispositions légales d'une limitation des routes départementales à la vitesse de 30 km/h, récemment instituée, et le respect pratique de cette mise en œuvre alors même que certains automobilistes ou motocyclistes dépassaient déjà la limite de 50 km/h sur ces routes.

S'agissant des livreurs qui conduisent souvent des motocyclettes pétaradantes et polluantes, il est urgent d'organiser une filière de remplacement des moteurs thermiques par des moteurs électriques en amplifiant les aides existantes et pourquoi pas de promouvoir l'usage du vélo-cargo. Il est aussi notoire que les motos sont très bruyantes à Sceaux et que la Ville doit contribuer à ce qu'elles respectent les vitesses maximales.

En effet, adopter une vitesse moindre n'est pas acquis d'emblée. Les réflexes habituels demeurent. Encore faut-il que l'automobiliste en prenne conscience par des campagnes d'information inexistantes ou peu audibles pour que la pollution diminue, d'autant que la grande majorité des véhicules à moteur carburent encore au diesel, dont on connaît les excès délétères sur la santé sans parler des 4/4.

On comprend le mécontentement des habitants qui constatent que le trafic est détourné à leur détriment sur des rues plus discrètes où les contrôles peuvent aussi être moins flagrants. Telles sont les conséquences de l'usage d'applications de circulation censées aider les conducteurs à trouver un trajet à la fois court et fluide.

Il peut arriver également que, du côté de mon quartier, avenue Jules Guesde, sur la route départementale 63, voitures et camions dépassent les 30 km/h menaçant la sécurité des enfants allant ou revenant de l'école Saint-Marcel. Des accidents se sont déjà produits malgré la présence d'un agent à la sortie de l'école.

Mais on ne peut en rester à des considérations éducatives, techniques, policières et penser que la circulation à 30 km/h s'inscrit dans un mode de déplacement automobile qui irait de soi quand bien même la voiture électrique serait moins polluante, car l'expérience nous montre que l'usage de la voiture n'est pas neutre ni globalement positif dans une ville moyenne comme Sceaux. Privilégier le vélo, souvent électrique maintenant, dans des pistes réellement sécurisées irriguant toute la ville pour aller au travail ou pour des activités de loisirs, y compris sur les routes départementales,

rapprocher les emplois des habitations, favoriser l'usage des transports en commun, le covoiturage, remodeler la ville pour donner une place dense aux strates arbustives dans tous les quartiers, développer l'agriculture urbaine, voilà un programme communal à développer.

Ces dernières remarques peuvent paraître s'éloigner du respect des 30 km/h sur les routes départementales et de sa vérification par les moyens portés dans la motion, mais il est indispensable de s'interroger sur les modifications progressives et graduelles que le changement climatique impose et imposera à Sceaux, le respect de la limitation de la vitesse ne pouvant cacher des changements nécessaires qui impliquent de vastes transformations dans notre ville et partout ailleurs s'agissant des modes de déplacements.

Personnellement, je voterai en faveur de cette motion même si elle me semble trop ciblée sur des mesures d'application ponctuelles et pas suffisamment axée sur le futur. Je vous remercie.

### **Fabrice BERNARD**

On pose de vraies questions. On parle de sécurité. J'ai des témoignages. Moi-même, pas plus tard qu'hier, j'ai roulé le long du parc de Sceaux à 30 km/h. J'étais le seul à le faire.

Ce qui est surtout dommage, c'est que dès que l'on commence à évoquer le sujet vélo, on n'a de toute façon rien à dire, parce qu'il y a 1 200 vélos et que Sceaux est la ville du vélo. Ce que l'on dit n'a pas d'importance, puisque vous êtes, de toute façon, la référence et l'expertise en la matière. On parle de sécurité. On parle de choses concrètes. On vous livre des témoignages. On vous dit qu'il y a déjà des problèmes à 50 km/h et qu'il en y en aura encore plus à 30 km/h, et vous nous dites : « Sceaux est la ville du vélo. Circulez, il n'y a rien à voir. On connaît le dossier ». On en prend note et c'est tout.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je vous remercie, Monsieur Pattée, de votre exposé. J'aimerais dire que cette motion n'est pas pour les vélos. Cette motion vise à faire respecter la limitation à 30 km/h dans la commune et à mesurer son impact sur le trafic des routes départementales et des voies communales. Elle ne porte pas donc pas sur le vélo. J'en suis désolé. J'aurais souhaité qu'elle porte davantage sur le vélo, mais il s'agit d'abord de mesurer l'impact de cette décision municipale. Je trouve qu'au titre de la bonne gouvernance, il serait utile de pouvoir faire un bilan dans un an, ce qui permettrait peut-être de tordre le cou aux rumeurs et au mécontentement de gens qui parlent plus fort que d'autres. Ce serait une bonne chose puisque nous serions à même d'avoir un état de la circulation aujourd'hui et dans un an et que nous pourrions ainsi mesurer l'impact de la limitation à 30 km/h sur la circulation à Sceaux.

C'était l'objet de cette motion. Nous n'enfonçons pas des portes ouvertes, Monsieur le Maire. Nous essayons d'aller dans un sens qui soit bénéfique à la ville. Et au nom de la transparence, être capable de faire le bilan de cette mesure pour la ville.

### **M. le maire**

Je considère pour ma part que cette motion est totalement inutile. On se fait plaisir avec de grands mots, de belles phrases et de grandes considérations philosophiques, mais ce qui compte, c'est l'action. La majorité municipale votera donc contre cette motion. Nous n'avons pas de leçons à recevoir.

À vous entendre, on a l'impression qu'il faudrait revenir aux 50 km/h, que cette limitation à 30 km/h est mauvaise. Je rêve ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'impression que vous donnez. Il y a une mesure de limitation à 30 km/h et vous dites que c'est un problème, que la situation est pire qu'avant. C'est ridicule !

Nous passons au vote.

Qui est favorable à l'adoption de cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*La motion est rejetée à la majorité avec 6 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard, Mme, Maud Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 26 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant).*

### **Proposition du groupe Sceaux Ensemble en vue d'un vœu en faveur de l'ouverture d'une maison France Services aux Blagis.**

#### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

Nous voulions porter une proposition en vue d'un vœu en faveur de l'ouverture d'une maison France Services aux Blagis.

Le quartier des Blagis a fait récemment l'objet auprès de sa population d'une concertation citoyenne sur son avenir. C'est un des quartiers périphériques de la Ville situé à la croisée des villes de Bagneux, de Fontenay-aux-Roses et de Sceaux.

Si la plupart des habitants ont exprimé leur attachement à ce quartier, beaucoup ont évoqué la dégradation de leur cadre de vie, le manque d'attractivité du centre commercial, l'absence d'espace de coworking, le recul des services, illustré par le départ du commissariat de police, de la Caisse d'Épargne, et de celui annoncé de la Poste et du LCL.

Cependant l'État a développé des solutions pour faciliter le maintien sur les territoires des services publics de qualité.

C'est dans l'objectif de rapprocher service public et usagers que le gouvernement a déjà mis en place un réseau de plus de 1300 structures labélisées « France Services » regroupant sur leur site plusieurs administrations : La Poste, Pôle emploi, les caisses nationales des allocations familiales (CNAF), d'assurance maladie (CNAM), et d'assurance vieillesse (CNAV), la sécurité sociale agricole (MSA), les ministères de l'Intérieur et de la Justice et la Direction générale des finances publiques.

Avec au moins deux agents formés à accompagner les usagers dans ce guichet unique, les France Services peuvent être aussi un lieu de vie offrant un accès à internet et des espaces de coworking, un lieu d'accompagnement et de formations gratuites des personnes éloignées du numérique par exemple.

Le gouvernement a la volonté politique que chaque canton en 2022 compte au moins un de ces nouveaux espaces de services publics. Antony et Bourg-La-Reine sont déjà dotés d'une France Services, au contraire du canton de Châtenay-Malabry auquel appartient la ville de Sceaux.

Afin de faciliter la création d'une France Services, les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une dotation couvrant jusqu'à 80 % de la dépense d'investissement, tandis que l'État fournit une aide annuelle au fonctionnement avec une subvention de 30 000 euros par an pour chaque structure labellisée.

Afin de répondre à la demande de services publics des habitants, les élus du groupe Sceaux Ensemble proposent donc que la mairie étudie la possibilité d'ouvrir une maison France Services au Blagis, dans un des locaux libérés et la soumette à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, délégué territorial du programme France Services au niveau local. Je vous remercie.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Dessanges.

Pour la deuxième fois, après la motion précédente, vous enfoncez des portes ouvertes, puisque j'ai moi-même annoncé le 1<sup>er</sup> juin, lors de la réunion de « Parlons ensemble des Blagis », que j'avais sollicité le préfet pour obtenir l'agrément de l'ouverture d'une maison France Services aux Blagis. Je vous remercie donc de faire la publicité des initiatives prises par la majorité municipale.

Cette maison France Services ouvrira. Nous sommes en discussion et en études d'aménagement.

Sceaux, le 24 juin 2021

Cela étant, je veux vous rappeler que si l'État a été amené à proposer l'ouverture de maisons France Services, c'est parce ses services ou les services des organisations nationales ont déserté le territoire.

Je prendrai l'exemple de La Poste. Nous allons créer une agence postale communale au sein de la maison France Services. Auparavant des postiers étaient payés par La Poste. Je vous rappelle que le Groupe La Poste a fait 2 milliards d'euros de bénéfices en 2020. Certes, l'activité courrier est déficitaire, mais l'activité bancaire est très largement bénéficiaire. Et savez-vous qui perçoit les dividendes de La Poste ? L'État. C'est amusant, le même État dit au président du Groupe La Poste qu'il faut gagner plus d'argent avec la Banque postale, mais qu'il faut fermer les bureaux de poste, parce qu'ils coûtent cher et sont déficitaires. Cela permet à l'État d'engranger des dividendes.

En même temps, en raison de la pression légitime des habitants, l'État propose aux maires d'ouvrir des maisons France Services avec éventuellement une agence postale communale et leur demande de payer le personnel ainsi que leur l'aménagement. Voyez-vous, Monsieur Dessanges, l'État fixe un minimum de deux agents par maison France Services avec un minimum d'ouverture de 24 heures. L'État donne 30 000 euros, ce qui ne suffit même pas à rémunérer une personne.

Quant aux 80 % de financement de l'investissement, cela n'existe pas. C'est une illusion. Cela peut exister dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux lorsque le préfet le décide, mais certainement pas pour une ville comme Sceaux. Jamais le préfet n'accordera 80 % de subventions à la ville de Sceaux pour aménager une maison France Services. Très peu sont accordées et uniquement en territoire rural. Tout cela, c'est de l'illusion. Ce gouvernement, comme d'ailleurs les précédents, recyclent de vieilles formules, de l'argent qui n'existe pas et vous fait croire qu'il prend des initiatives dans l'intérêt des populations alors qu'en réalité, ici comme ailleurs, comme avant et comme partout, ce sont les mairies, leurs agents et leurs élus qui assurent le service public communal. On le fera, mais on saura qui paye. Il y aura une maison France Services et il y aura une agence postale communale.

Qui souhaite intervenir sur ce vœu ?

### **Liliane WIETZERBIN**

Je suis très surprise de ce vœu du groupe Sceaux Ensemble en faveur de l'ouverture d'une maison France Services aux Blagis. Je vous rappelle que l'on a voté à l'unanimité, lors du dernier conseil municipal, un vœu pour le maintien du bureau de poste des Blagis.

Je voudrais rappeler que cette maison France Services, si elle voit le jour, sera une solution par défaut, parce que le bureau de poste des Blagis aura fermé. Pour ma part, je ne m'y suis pas encore résignée.

Je voudrais rappeler qu'une agence postale communale, ce sont des retraits d'argent limités à 350 euros, pas de dépôt d'argent ni de chèques, même pour les commerçants, pas de distributeurs

de billets – et vous l’avez dit, le SL va fermer, ce qui veut dire qu’il n’y aura plus de distributeurs de billets – pas de possibilité de transfert d’argent à l’international, pas de conseils financiers, pas d’opérations effectuées par un mandataire au nom d’une personne ne pouvant pas se déplacer. Bref, ce n’est pas un bureau de poste. Et qui plus est, les services proposés sont aux frais de la commune.

Je ne pense pas que cette décision soit à prendre maintenant. L’heure n’est pas à la proposition d’un vœu, mais à la mobilisation et j’espère que vous avez tous signé la pétition de Sceaux en commun pour accompagner la mobilisation des habitants.

J’en profite aussi pour proposer à Monsieur le maire d’avoir une action sur le sujet devant le conseil du territoire en déposant un vœu, peut-être également avec les autres élus. Cela peut avoir une utilité également sur les 11 autres communes du territoire, parce que le bureau de poste des Blagis n’est pas le seul concerné par ce risque de fermeture. Je pense que c’est une action qui pourrait avoir du poids. Je vous propose donc de la mener.

J’avoue que je suis très surprise que ce vœu arrive aujourd’hui sur la table. Vous parlez du gouvernement qui propose des aides et qui a la volonté d’ouvrir une agence dans chaque canton. La belle affaire ! Le périmètre est très large. Nous sommes le canton de Châtenay, Sceaux et Le Plessis. Pour notre part, nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu.

### **M. le maire**

Merci. Il n’y a pas d’autres interventions ?

Pour sa part, la majorité ne prendra pas part au vote non plus sur ce vœu qui est totalement décalé, pas tout à fait pour les raisons évoquées par Mme Wietzerbin, mais, tout simplement parce qu’il n’a plus lieu d’être.

*Le vœu est adopté à l’unanimité des votants avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard, Mme Maud Bonté) ; (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ne prennent pas part au vote).*

### **M. le maire**

Votre vœu est quand même adopté. C’est une petite consolation.

## **XV- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

## **XVI- DÉCISIONS DU MAIRE**

### **M. le maire**

Nous passons aux décisions du maire.

J'espère que vous avez travaillé, Madame Bonté.

### **Maud BONTE**

Je vous remercie, mais malgré vos sollicitations, je n'ai pas travaillé ce sujet. Il y avait 639 pages et j'ai encore beaucoup à apprendre. Vous me le dites à chaque fois. Et j'apprendrai. En tout cas, je suis désolée, cette fois-ci, il n'y aura pas de questions sur les décisions du maire.

### **M. le maire**

C'est dommage, il y avait plein de choses à dire. Si vous le souhaitez, je peux vous en dire quelques-unes.

### **Maud BONTE**

Si vous voulez nous éclairer, Monsieur le maire, ce n'est pas à moi de vous en priver.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

J'aurais donc des questions concernant les décisions 2021-109, 110 et 114. Je demande quelques explications concernant les trois requêtes préfectorales tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 3 mars 2021 portant obligation d'élimination des déchets provenant de l'utilisation des produits phytosanitaires ou de pesticides pour ne pas contaminer l'environnement et les personnes en dehors des propriétés privées d'où ces déchets émanent, en pratique pour lutter contre l'usage du glyphosate, cause nationale pour Sceaux, si l'on peut dire, cette substance nuisible à la santé et à l'environnement encore permise en France pour les particuliers et pour les agriculteurs pendant environ deux ans. Puisque la bataille juridique continue, les services de la Ville ont-ils pu constater les effets sur le terrain de l'arrêté du 3 mars 2021 prescrivant cette obligation d'élimination de ce type de produits ?

### **M. le maire**

Vous aurez remarqué que le maire prend un arrêté concernant la protection des populations et que c'est l'État qui attaque. Ce n'est pas le maire qui attaque l'État.

Sceaux, le 24 juin 2021

Madame Presson, pouvez-vous faire un petit résumé de la situation ? Quelles conséquences les propriétés privées ont-elles tirées de l'annulation du premier arrêté d'il y a deux ans ?

**Florence PRESSON**

Il était clairement reconnu qu'un arrêté à Sceaux empêchait l'utilisation de ces produits. L'ensemble des sociétés de service qui intervenaient dans les copropriétés ne les utilisaient donc plus.

En mars et en avril, nous avons reçu l'appel de citoyens nous indiquant que leur service d'entretien utilisait à nouveau ces produits. Je trouve remarquable que les actions menées par la Ville aient pu conduire les citoyens à faire preuve de vigilance sur le sujet. Ils ont constaté que le personnel de la société d'entretien utilisait bien du glyphosate. Ils ont d'ailleurs remarqué que le technicien était assez mal protégé. La société s'est en effet appuyée sur l'annulation de l'arrêté pour justifier de l'utilisation de glyphosate, indiquant qu'elle se servait de ce produit sur 10 autres copropriétés.

La Ville a donc entamé une démarche pour prévenir de la parution d'un nouvel arrêté rédigé de manière différente. L'État considérant qu'il n'est pas gênant de polluer et qu'il ne revient pas au maire de protéger les citoyens, nous avons décidé de nous y prendre autrement en nous fondant sur la réglementation des déchets plutôt que sur l'utilisation directe de ces produits. C'est l'arrêté qui a été passé le 3 mars par 10 communes sur quasiment l'ensemble des départements d'Île-de-France.

Là où c'est très étonnant, c'est que deux décisions administratives intervenues à la suite de recours déposés contre l'arrêté assimilant les pesticides à des déchets indiquent pour l'une que les pesticides constituent bien des déchets, mais que la police du maire ne peut pas s'appliquer en la matière et pour l'autre qu'ils ne constituent pas des déchets. Les deux tribunaux donnent donc une interprétation différente du même texte. Toutes les villes ont pris le même arrêté, mais certaines n'ont pas encore été retoquées.

Pour ce qui nous concerne, le tribunal administratif nous a retoqués et nous attendons d'être convoqués par la Cour d'appel administratif. Comme nous avons mis en évidence qu'il est anormal de dire tout et son contraire, j'ai eu confirmation juste avant le conseil municipal qu'il s'agissait bien d'un problème de constitutionnalité. L'affaire sera donc portée devant le Conseil d'État. Voilà où nous en sommes.

**M. le maire**

Merci, Florence.

Pas d'autres questions ?



**Philippe SZYNKOWSKI**

J'ai une autre question sur la décision 2021-115 portant sur les tarifs de mise à disposition des installations sportives pour l'année 2021-2022.

Quel est le coût et selon quels critères ?

**M. le maire**

Tout cela est très compliqué, Monsieur Szykowski. Un tarif est fixé par arrêté du maire. Vous avez tout un dossier. Je peux vous le lire, mais cela risque d'être long.

Tarifs horaires :

- ✓ Salles omnisports du Centre, du site sportif et de loisirs des Blagis et des Clos Saint-Marcel : 18,50 €/h.
- ✓ Grande salle du Petit Chambord : 15 €/h
- ✓ Dojo du gymnase du Centre et des Clos Saint-Marcel : 15 €/h
- ✓ Salle de gymnastique du gymnase du Centre : 16,50 €/h
- ✓ Salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis : 18,50 €/h

Court de tennis des Clos Saint-Marcel – terrain extérieur :

- ✓ Pour les associations sportives scéennes : gratuit.
- ✓ Pour les établissements scolaires : 6 €.
- ✓ Pour les usagers scéens : 6 €
- ✓ Autre public : 9 €

Mise à disposition de la salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis : 427 € annuels pour les établissements d'enseignement secondaire et supérieurs.

Ces tarifs concernent pour l'essentiel des établissements d'enseignement du secondaire, la fac, l'IUT. Tous ces établissements payent lorsqu'ils utilisent ces installations sportives selon cette grille horaire. Tout cela n'est pas nouveau. C'est ainsi depuis à peu près 50 ans. Et les tarifs évoluent très lentement.

**XVII- QUESTIONS ORALES**

**Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI**

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci de me donner la parole.

Le titre de ma question orale est le suivant : La Covid et ses conséquences au plan économique.

Monsieur le maire, fin mai à la gare de Sceaux-Centre, je suis intrigué par un homme d'environ 60 ans qui est en train de nettoyer avec application les empreintes des voyageurs pour limiter la diffusion du virus.

En attente du RER, il accepte de répondre à mes interrogations.

Il était locataire-gérant d'un restaurant à Montmartre. La fermeture de cet établissement l'a mené à la faillite en un laps de temps assez bref ne lui permettant pas de bénéficier des aides de l'État, en sorte qu'à 5 ans de la retraite, il a non seulement perdu ses économies d'une vie évaluées à 50 000 euros environ, et dû prendre cet emploi à durée déterminée sur la ligne B du RER ; parallèlement sa femme fait des ménages.

Cette conséquence de la pandémie connaît pour sûr de multiples expressions, avec une accentuation de la pauvreté pour certaines catégories sociales. Le rebond économique officiellement observé actuellement ne peut masquer les événements antérieurs dont les effets à long terme sont à venir.

S'agissant de notre ville, pourriez-vous nous indiquer ou rappeler le nombre d'entreprises ayant dû cesser leurs activités ; quels ont été les moyens mis en œuvre pour éviter ces cas extrêmes (déjà connues les aides sous forme de conciergerie, les exonérations de coûts de stationnement à titre provisoire en 2020) ; mais en particulier si vos services ont pris l'initiative de conseiller aux entrepreneurs faillis – ou presque – à rebondir vers des activités socialement utiles et orientées vers l'économie circulaire, la transition énergétique par l'intermédiaire d'organismes représentatifs de l'intérêt général.

Je vous remercie de votre réponse.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Szykowski.

En réponse à votre question, je vous précise que les acteurs économiques de notre commune ont plutôt bien résisté à cette crise sanitaire.

Comme vous le savez, la majorité des établissements scéens sont des commerces de bouche et ceux-ci ont bénéficié d'un flux de clients permanent, renforcé par la fermeture des centres commerciaux à certaines périodes.

La seule mise en liquidation à déplorer durant cette période concerne l'établissement Tarte Julie, mais cette situation s'explique essentiellement par la disparition du propriétaire.

La pizzeria du Parc, comptant plus de 10 salariés, n'a pu toucher de ce fait certaines aides ce qui a suscité des difficultés, mais elle a utilisé tous les moyens possibles, y compris les plats à emporter si bien que son activité s'est poursuivie.

La majorité des commerçants qui ont dû fermer ont bénéficié d'aides institutionnelles de la part de l'État, la Région, le Département, l'EPT Vallée sud Grand Paris ainsi que d'un accompagnement de la Ville.

Ils ont également majoritairement bénéficié de suspension, d'annulation ou de réduction de leur loyer par les bailleurs sociaux ou privés.

L'exonération de loyers accordée par la Ville s'est ainsi élevée à 24 200 € pour le premier confinement et à 21 600 € pour le deuxième confinement.

La suspension des droits de voirie et de leurs extensions a concerné une quinzaine de cafés et restaurants.

Avec la mise en place du click & collect, les établissements ont pu maintenir un chiffre d'affaires correct. Durant le dernier confinement, le click & collect a été pratiqué largement par une quarantaine de commerces de détail (équipement de la personne, décoration, etc. ...).

La trésorerie des commerçants leur a permis de couvrir les charges fixes.

Les établissements les plus impactés ont été les cafés et instituts de beauté, mais aucune fermeture n'est à déplorer de leur part.

Les métiers de bouche ont même majoritairement connu une embellie de leur chiffre d'affaires.

Le tissu économique de Sceaux a donc résisté plutôt assez bien à cette période difficile.

### **Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN**

#### **Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, la démarche « Parlons Ensemble des Blagis » a été conduite sur plusieurs semaines : la restitution a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin, et des ateliers se sont tenus ce mois-ci. Cette démarche a mis en exergue les richesses, les faiblesses et surtout les attentes du quartier.

Notamment les habitants attendent un véritable plan de remise en état du centre commercial qui, comme vous le savez, tombe littéralement en morceaux. Je fais là référence à l'effondrement d'une partie de la corniche le mois dernier.

Voilà des années que l'office HLM du département des Hauts-de-Seine laisse se détériorer ce centre commercial qui, pourtant, était l'un des cinq sites prioritaires devant être réhabilité en... 1995 !

Aujourd'hui le centre commercial est menacé dans son existence même, notamment à cause du départ annoncé de la Poste et de la banque LCL.

Ma question est donc la suivante : des négociations entre le Département et la Ville sont-elles engagées pour redonner toute son attractivité économique au quartier ? Dans quelle mesure la Ville pourrait-elle reprendre la responsabilité de l'aménagement du centre commercial des Blagis ?

La Ville porte une attention soutenue à l'activité de ses commerces, principalement ceux du centre-ville. Ne pensez-vous pas que des investissements spécifiques devraient être rapidement programmés pour dynamiser l'activité commerciale dans le quartier des Blagis ?

Je vous remercie pour votre réponse

### **M. le maire**

Chère Madame, au vu de votre question, j'observe que la démarche que nous avons lancée suscite de la part de certains – que nous n'avons pour l'instant pas beaucoup entendus sur le sujet – un intérêt nouveau pour le quartier des Blagis. Je m'en réjouis.

Ainsi que je l'ai exposé à l'occasion des réunions qui ont été organisées, le centre commercial des Blagis est propriété intégrale de Hauts-de-Seine Habitat.

Ainsi que je l'ai exposé également, des échanges sont intervenus avec les dirigeants de cet office sur des projets éventuels de cession à un organisme qui serait spécialisé en la matière

Hauts-de-Seine Habitat ne souhaite pas vendre ce patrimoine et a choisi de rechercher un prestataire qui en réalisera la gestion et la remise en état dans le cadre d'une délégation à moyen terme.

La nécessité de programmer des investissements ne fait aucun doute et nous avons donc cofinancé les études nécessaires, afin d'en accélérer le calendrier.

La Ville ne peut cependant se substituer au propriétaire des lieux.

Selon mes informations, des décisions ont été prises par le conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat en début de ce mois.

Ainsi que je l'ai annoncé, la feuille de route que nous examinerons le 16 octobre aura pour objet de revenir sur ces questions.

Mais encore une fois, je me réjouis vraiment que tout le monde se penche désormais sur la question des Blagis.

### **Question orale de Mme Maud BONTE**

#### **Maud BONTE**

Je vais vous parler du gymnase des Blagis, situé rue Léo Delibes, c'est-à-dire entre le théâtre des Gémeaux et...

**Sabine NGO MAHOB**

Nous connaissons l'endroit !

**Jean-Christophe DESSANGES**

S'il vous plaît, Monsieur le maire.

**Maud BONTE**

On ne peut pas être dans l'agressivité.

**M. le maire**

Madame Bonté, vous avez envoyé votre question. Lisez-la ! Vous n'avez pas besoin de faire des commentaires. Chacun ici sait où se situe ce gymnase, je vous l'assure, et cela ne figure pas dans votre question. Posez votre question telle qu'elle est écrite.

**Maud BONTE**

Le gymnase des Blagis de la rue Léo Delibes est de nouveau en service après 15 ans de fermeture.

Le bilan financier est de 9 M€, de nombreux avenants ayant augmenté sensiblement l'enveloppe initiale du marché d'appel d'offres. Les montants des lots attribués aux entreprises étaient à l'évidence, sous-estimés.

Le bilan sportif est mitigé. Auparavant en intérieur, le tennis, le tennis de table, le badminton, et la musculation y étaient pratiqués. Désormais, la salle de musculation a migré dans la halle des Blagis, privant ainsi toutes les associations de salle pour leurs fêtes et leurs expositions.

Auparavant en extérieur, les trois courts de tennis amateur étaient disponibles pour quelques euros, les rendant accessibles aux familles sans devoir s'inscrire à un club. Actuellement, plus de tennis loisir, mais une piste d'athlétisme, un lieu privatisé d'entraînement au foot, des agrès et une aire de jeu pour tout-petits sont mis à la disposition du public.

Quant au bilan environnemental, les arbres ont été abattus et trop peu replantés. À la fin des travaux, une partie des terrains extérieurs étaient régulièrement inondés, si bien que de longs et coûteux travaux de drainage non prévus (un des nombreux avenants) ont dû être entrepris dans un deuxième temps avec creusement profond sur plusieurs centaines de mètres.

Malgré cela, il y a encore une forte rétention d'eau, même en cette saison, concrétisée par une large rigole transversale remplie d'eau boueuse en amont des agrès, prouvant l'imperfection des travaux.

Les avis sur ces nouveaux aménagements sont contrastés : une chance pour les uns appréciant ce petit parc de proximité et des nuisances sonores et visuelles pour de nombreux riverains. Les cris d'enfants et d'adultes et de la musique troublent la sérénité de ce nouveau lieu. Le respect du

voisinage exige un comportement apaisé, une suppression totale de musique et des jeux de ballon limités à leur espace dédié.

Voici mes questions :

Quels sont les pouvoirs du gardien pour faire respecter le règlement intérieur ?

Pour les nuisances sonores, à quelle échéance comptez-vous installer des murs végétalisés ?

Concernant les arbres inutilement arrachés qui servaient d'écran visuel aux pavillons limitrophes, qui absorbaient les excès de pluie et limitaient les inondations, comptez-vous les replanter dans le respect de la Charte de l'arbre sur le site et dans quel délai ?

### **M. le maire**

Madame, votre question comprenant différentes contre-vérités, cela m'amène à apporter une réponse assez développée.

En premier lieu, je précise que le site des Blagis n'a pas été fermé 15 ans puisque les travaux ont commencé à la fin de l'année 2013.

En ce qui concerne le bilan financier de l'opération, j'ignore d'où sortent les chiffres que vous indiquez sur le coût de l'opération. Le montant total TTC des dépenses, maîtrise d'œuvre, équipements et mobilier compris, s'élève en effet à 8 250 000 €.

Compte tenu des subventions obtenues, le coût net de l'opération pour la Ville s'élève à 3 665 000 €.

Le montant des 16 lots des marchés de travaux à la notification s'établissait à 5 247 427 €. Des avenants ont dû être passés, comme dans toute opération, pour un montant supplémentaire total de 198 908 euros, passant donc à 5 446 335 euros. Le montant des marchés de travaux a donc varié de 3,79 %, ce qui est assez positivement remarquable.

Vous n'en faites pas mention, mais 45 000 € de ce travaux supplémentaires concernent la mise en place de clôtures, au profit des riverains du site, qui n'avaient pas été demandées au départ et qui l'ont été par la suite. Nous sommes d'ailleurs en attente de livraison de bois pour l'achèvement de ces travaux.

Quant au « coûteux » drainage auquel vous faites référence et qui était en fait la mise en œuvre d'un terrassement supplémentaire et d'un traitement de sol, afin de rendre la piste du chantier plus carrossable et contribuer à éviter de salir la chaussée de la rue Léo Delibes – la rue où vous habitez, chère Madame – il s'est monté à 20 000 € soit 0,36% !

Il convient donc de mettre les choses en perspective.

Concernant l'eau, oui le sol est défavorable. Oui la noue qui a été aménagée entre l'aire de jeu des enfants et la piste peut être améliorée. Mais la réalité, c'est que ce site a été désimperméabilisé par Sceaux, le 24 juin 2021

rapport à l'origine. Au lieu de terrains de tennis et de basket imperméabilisés, il y a désormais des espaces verts paysagers sur lesquels 39 arbres ont été plantés et les arbres majestueux qui existaient ont été préservés !

Concernant le bilan sportif, celui-ci est largement positif. Les clubs et les usagers du site sportif sont très satisfaits de nouvel équipement sportif. Contrairement à ce que vous indiquez, les pratiques du tennis de table, du badminton se font toujours en intérieur et dans de meilleures conditions qu'auparavant (espace plus grand, installations neuves et modernes, vestiaires plus confortables, éclairages adaptés...).

Grâce à la mise en place des bulles, les joueuses et joueurs de tennis peuvent pratiquer leur sport en toutes saisons sur le site de l'Yser.

La création de deux murs d'escalade permet la pratique d'une nouvelle activité sportive, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Par ailleurs, il n'y a pas que les clubs sportifs qui bénéficient de ce nouvel équipement moderne. Les enfants des écoles des Blagis profitent également du site. Ces nouveaux espaces permettent la pratique de nouvelles activités et notamment celles de plein air : toutes les pratiques liées à l'athlétisme (course, lancers, saut en longueur), mais également de s'essayer à de nouveaux sports comme le hockey sur gazon ou bien encore l'escalade (en intérieur). Avec cette ouverture, notre offre en matière d'activités sportives pour les petits Scéens de ce quartier est beaucoup plus importante qu'auparavant.

Enfin, en cette période marquée par la Covid et l'interdiction de faire du sport en intérieur, les aménagements extérieurs du site ont permis d'assurer une réelle continuité des activités sportives pour les enfants. Et l'on sait aujourd'hui combien ces activités ont été importantes au bien-être et à l'équilibre des plus petits. Naturellement, cela s'est traduit par un peu de bruit en journée.

Concernant les usages extérieurs, grâce à ce nouvel aménagement, les utilisateurs du site peuvent s'exercer à la musculation avec l'installation de 10 appareils d'entraînement. Ils peuvent également pratiquer la course à pied ou de sprint avec la piste d'athlétisme, ils peuvent pratiquer le basket sur le demi-terrain disposant d'un panneau prévu à cet effet. Les sportifs peuvent également s'entraîner au saut en longueur grâce à la présence d'un sautoir et d'un bas de réception garni de sable.

Enfin, le club de football de Sceaux a effectivement accès au terrain prévu à cet effet. Nous étudions la possibilité de mettre à disposition d'autres associations ce terrain à partir de la rentrée prochaine. Je vous rappelle que les activités dont vous parlez dans votre question n'étaient plus du tout pratiquées, tous ces terrains étant impraticables et considérés comme dangereux. On n'a pas vu un sportif sur ces terrains depuis la nuit des temps.

Concernant le bruit, les utilisateurs du nouveau site sportif et de loisirs des Blagis sont satisfaits de ces nouveaux aménagements. Qu'ils soient sportifs en clubs, sportifs à titre individuel, simplement

promeneurs, parents avec leurs enfants, je reçois périodiquement des messages de remerciements et de félicitations sur l'ouverture de ce nouveau site.

La pratique du sport et la présence d'enfants sur ce nouveau site engendrent naturellement des émanations sonores en fonction des activités et du public accueilli. J'ai conscience que cela peut constituer une nuisance pour les riverains. J'ai donc demandé aux services de la Ville de se saisir de cette question.

Plusieurs actions sont en cours :

- ✓ Mesurer le volume des sons émanant du site.

Nous avons mandaté un acousticien pour mesurer le niveau des sons émanant du site sportif et de loisirs des Blagis. Ces mesures sont en cours de réalisation, du mardi 22 au mercredi 30 juin, depuis le jardin de l'un des riverains et ont été définies en concertation avec les riverains du site. À la suite de ces mesures, un rapport d'analyse sera rendu à la Ville sous 3 semaines.

- ✓ Améliorer la signalétique existante.

Une signalétique plus visible sera mise en place et mieux placée sur le site sportif. À cet effet, deux réunions sur site ont été organisées avec des riverains du site, les 20 mai et 3 juin. En concertation avec ces derniers, une nouvelle signalétique a été proposée et celle-ci est en cours de fabrication. Elle devrait être posée au cours de la première quinzaine du mois de juillet.

Au niveau de la communication, je vous indique également qu'un article du Sceaux mag de cet été viendra rappeler les bons usages de ce site et la nécessité de veiller à la tranquillité du voisinage.

- ✓ Recruter un médiateur

La Ville a lancé le recrutement d'un médiateur sportif pour, d'une part accompagner les sportifs sur site et les sensibiliser à la pratique des agrès et des autres espaces sportifs et, d'autre part d'aller à la rencontre des utilisateurs pour faire preuve de pédagogie et d'information en les invitant à respecter les règles d'usages du site et notamment de veiller à la tranquillité des riverains.

Plusieurs CV ont été reçus et sont en cours d'analyse.

Ce médiateur viendra en appui du gardien du site sportif qui est chargé d'un rôle de surveillance générale.

- ✓ Aménager le site pour en faire un site « paisible »

Plusieurs séries d'aménagements sont envisagées sur l'extérieur des Blagis, afin de faire de cet espace un lieu de balade, de détente qui invite au calme et à la découverte de la faune et la flore existante. À titre d'exemple, l'installation d'une boîte à livres, d'un hôtel à insectes ou bien encore d'un espace protégé autour des deux arbres majeurs du site sont à l'étude.



Ces projets ont été abordés – je dirai, presque élaborés – avec les riverains qui ont accueilli favorablement l'ensemble de ces propositions.

\*

Merci à tous pour votre présence et, puisque nous sommes fin juin, bonnes vacances et bon deuxième tour pour celles et ceux qui sont encore candidats.

*La séance du conseil municipal est levée à 1 h 33.*